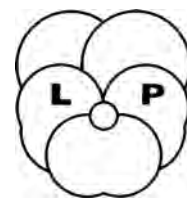




# La Libre Pensée militante



Organe de la Fédération Nationale de la Libre Pensée  
et d'Entraide & Solidarité des Libres Penseurs de France



## CONGRÈS NATIONAL DU 19 AU 22 AOÛT 2025 Cap Découverte 81450 Le Garric

Jean Jaurès  
à Carmaux  
parle  
aux mineurs  
grévistés



**Congrès de Le Garric**

19-22 août 2025

Cap'Découverte



# Libre Pensée

[www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr)

**en**traide  
& Solidarité  
des Libres Penseurs de France



Il n'y aura pas de **séance traditionnelle de réception des Associations amies**. Nous inviterons les Associations amies, Syndicats, Partis, Obédiences maçonniques à nous envoyer un mois avant le Congrès un message d'amitié, lequel sera lu au cours du **Congrès national**.

**La Libre Pensée militante**

Bulletin semestriel (mai - octobre)

**Editeurs :** Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France (Association Loi 1901) et la Fédération Nationale de la Libre Pensée (Association Loi 1901)

10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 Paris

Tél. : 01.46.34.01.88 / 01.46.34.21.50 / e-mails : [entraidelp@wanadoo.fr](mailto:entraidelp@wanadoo.fr) / [libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr)

**Directeur de publication :** Jean-Sébastien Pierre - **Rédacteur en chef :** Carole Halbutier

**Rédacteur en chef adjoint :** Christian Eyschen - **Secrétaire de rédaction :** Pierre Gueguen

**Diffusion par voie électronique aux adhérents des deux associations - Dépôt légal :** mai 2025

# SOMMAIRE

|                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Ordre du jour du Congrès national de la FNLP</b>                                          | <b>5</b>  |
| <b>Éditorial</b>                                                                             | <b>7</b>  |
| <b>Rapport moral et d'activités</b>                                                          | <b>8</b>  |
| <b>Rapport International : Projets de Résolution et Déclaration pour le IXe Congrès AILP</b> | <b>11</b> |
| <b>Modification statutaire</b>                                                               | <b>23</b> |
| <b>Rapport financier</b>                                                                     | <b>25</b> |
| <b>Rapport administratif</b>                                                                 | <b>31</b> |
| <b>Rapport Commission Droit &amp; Laïcité</b>                                                | <b>33</b> |
| <b>Rapport <i>La Raison</i></b>                                                              | <b>37</b> |
| <b>Rapport <i>L'Idée Libre</i></b>                                                           | <b>39</b> |
| <b>Rapport sur les revues numériques</b>                                                     | <b>41</b> |
| <b>Rapport émissions FNLP sur France Culture</b>                                             | <b>43</b> |
| <b>Rapport sur les sites internet</b>                                                        | <b>44</b> |
| <b>Renouvellement de la Commission Administrative Nationale et 2 bulletins de vote</b>       | <b>46</b> |
| <b>Entraide &amp; Solidarité - AG ordinaire du 21/08/25 - Documents</b>                      | <b>51</b> |
| <b>Rapport d'activité préliminaire</b>                                                       | <b>52</b> |
| <b>Rapport financier préliminaire</b>                                                        | <b>67</b> |
| <b>Renouvellement partiel du CA et candidatures et 1 bulletin de vote</b>                    | <b>69</b> |
| <b>Convocation de l'AG ordinaire</b>                                                         | <b>71</b> |
| <b>Un livre de Louis Couturier</b>                                                           | <b>73</b> |
| <b>Rapport de l'Association Laïque d'Aide aux Non-Voyants et Mal-Voyants (ALANVMV)</b>       | <b>75</b> |
| <b>Information de l'Institut de Recherches &amp; d'Etudes de la Libre Pensée (IRELP)</b>     | <b>75</b> |
| <b>Rapport de la Fédération Nationale Laïque des Monuments (FNL-M)</b>                       | <b>77</b> |



|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| <b>Fiches d'informations pratiques</b> | <b>79-81</b> |
|----------------------------------------|--------------|

**À retourner  
avant le 30  
juin**

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Fiche de réservations hébergement et repas midi + fraternel</b> | <b>82-83</b> |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|



# **Congrès National - 19 au 22 août 2025**

## **Cap Découverte**

### **81450 Le Garric (Tarn)**

#### **Lundi 18 août :**

- 14h00 : Conseil d'Administration d'Entraide et Solidarité
- 15h30 : Réunion de la **Commission Internationale**
- 17h30 : Réunion de la **CAN**

#### **Mardi 19 août :**

- 9h00 : Accueil des délégués
- 9h30 : Discours de la **Fédération du Tarn**  
Discours du **Président de la Fédération Nationale**  
Discours des **Elus locaux (Président de la Communauté des communes, Député)**
- 10h00 : Hommage aux camarades disparus  
Présentation des rapports nationaux
- 12h00 : Déjeuner (12h à 13h30)
- 13h30 : Réunion de l'**Association des Elus**  
Comité de Rédaction de *L'Idée Libre*  
Réunion de la **Commission des Mandats**
- 14h30 : Discussion générale
- 18h00 : Clôture des travaux

#### **Mercredi 20 août :**

- 9h00 : Discussion générale
- 11h00 : Réponses des rapporteurs
- 12h00 : Déjeuner (12h à 13h30)
- 13h30 : Réunions des Commissions de la **CAN** et de l'**ALANVMV**
- 14h30 : Votes divers hors Bulletins de vote
- 15h00 : Commissions du Congrès: *Résolution Générale / Vœux et Motions / Question à l'étude / Laïcité /*
- 18h00 : Clôture des travaux.

#### **Jeudi 21 août :**

- 8h30 : Vote des rapports nationaux et élections des Instances  
Réunion de la **Commission d'harmonisation**
- 8h45 : Commission de dépouillement des votes
- 9h00 : Assemblée Générale de l'**IRELP**
- 10h15 : Assemblée Générale de la **Fédération Nationale Laïque des Monuments**
- 11h00 : **Commissions du Congrès**
- 12h00 : Déjeuner (12h à 13h30)
- 13h30 : Proclamation des résultats des votes
- 14h00 : Assemblée Générale d'**Entraide et Solidarité**
- 15h30 : Question à l'étude 2023/2025, choix de la **Question à l'étude 2025** (pour deux ans).
- 17h00 : Discussion et vote des résolutions
- 18h00 : Clôture des travaux
- 18h30 : Conseil d'Administration d'**Entraide et Solidarité**
- 18h45 : Réunion de la **CAN** et élection des responsables nationaux
- 19h00 : Pot fraternel
- 19h30 : **Repas fraternel**

#### **Vendredi 22 août :**

- 9h00 : Proclamation du nouveau **Bureau Exécutif** et des autres **responsabilités nationales**  
Discussion et vote des résolutions, vœux et motions  
Information sur le lieu du **Congrès National 2027**  
Allocution de clôture du **Président de la Fédération Nationale**
- 12h00 : Clôture du Congrès
- 12h30 : Clôture



Par Jean-Sébastien Pierre



## À l'ordre du jour

**U**n espace de deux ans entre deux congrès leur donne une importance particulière, surtout dans une période mouvante comme celle que nous connaissons. De ce point de vue, vous ne serez pas déçus par le rapport moral d'activité qui ouvre notre bulletin intérieur LPM

26. Toutes les graves questions qui ont émaillé ces deux années, toutes les réponses que nous avons proposées d'y apporter sont résumées dans ce texte que je n'hésite pas à qualifier de fondamental. Des guerres terribles qui ensanglantent l'Ukraine, la Russie, la Bande de Gaza et le Liban, du génocide israélien aux rodomontades trumpistes et à la prégnance d'une Église catholique toujours plus isolée et déconsidérée, en passant par ses répercussions sociales et politiques en France même. Il n'y a pas d'innocence dans le terme de « *conclave* » choisi par Bayrou pour tenter d'installer un corporatisme étendu. Ce dernier est durement atteint par le scandale de Bétharram qui, après celui de Stanislas pose clairement le problème de la loi Debré avec une nouvelle acuité et conduit à reconstituer le bloc laïque. La réaffirmation de ce qu'est la laïcité redevient un thème essentiel, et sur le plan politique, la question de la constituante et de la fin de la Vème République est plus que jamais à l'ordre du jour.

Cela nous conduit au projet de résolution laïque qui est d'une singulière actualité. Il montre à quel point la question scolaire est entremêlée avec les crises successives de la Ve République jusqu'à son paroxysme actuel. Les affaires de Stanislas et de Bétharram jettent une lumière crue sur les zones de non-droit allant jusqu'aux sévices criminels qui peuvent exister dans les collèges et lycées privés bénéficiaires de l'argent public. Tel est le bilan de la Loi Debré de 1959 contre laquelle des millions de laïques s'étaient levés en vain. De la sorte naît un mouvement renouant avec le serment de Vincennes du 19 juin 1960 *de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ; « [nous jurons] de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse »*. Pour la Libre Pensée, ce rappel constitue une avancée d'importance. Nous avons établi un plan de sortie de la Loi Debré. Rien n'est gagné, mais rien n'est perdu en ce sens, et les idées avancent. Et la résolution se conclut en cinq points que je vous laisse le plaisir et le soin de découvrir.

LIRELP publie un rapport bref, mais insiste sur le renouvellement de sa direction et sur la qualité de ses productions. Sa revue « *Recherches & Etudes* » est un incontestable succès dont on peut noter la pérennité.

Les actions de la Fédération Nationale des monuments acquièrent une pertinence accrue dans le combat contre la guerre. L'association a réalisé des rassemblements remarquables et ambitionne d'inclure le sort des troupes coloniales dans nos célébrations. C'est révéler tout un pan de notre histoire généralement occultée par les chroniqueurs militaires.

Un mot pour finir sur nos publications. *Arguments* : nous en sommes à 29 numéros plus trois en projet, ce qui représente un travail collectif intense. S'ajoutent à cela *La Raison*, hebdomadaire et *L'Idée Libre* trimestrielle. N'oublions pas nos productions électroniques : *Sapere aude*, les *Cahiers de l'Observatoire social de la Libre Pensée*, *La plume et la pensée*, et pour l'IIRELP, *Recherches et Etudes*. Bien sûr, cela fait beaucoup à lire, beaucoup à consulter, mais selon le mot de notre Secrétaire Général, « *Militer sans penser et sans se cultiver en permanence, c'est comme tirer sans viser.* »

Bonne lecture, et bon congrès.

# Rapport moral et d'activités

## Solidarité, unité, rupture et liberté

### Rapport moral d'activité en vue du congrès 2025 de la FNLP

*Comme l'an dernier, la CAN a décidé de fusionner le rapport moral et le rapport d'activités. Dans les activités de la Libre Pensée, il n'y a pas d'affaires courantes qui ne mettraient pas directement en jeu nos objectifs stratégiques et nos principes, a fortiori dans le contexte actuel. En outre, cette année, nos activités ont été fortement marquées par la situation internationale d'une part et les échéances de Grenoble/Lyon et du 9 décembre 2025 d'autre part. Là où d'ordinaire la commission internationale de la CAN peut déployer ses activités selon une temporalité propre, cette année, les dimensions nationale et internationale de notre activité sont indissociables. C'est pourquoi la teneur habituelle du rapport d'activité de la Commission internationale est exceptionnellement incorporée au présent rapport unique, tandis que la Commission internationale présente au Congrès national une déclaration générale.*

#### Avec les peuples palestinien et libanais, pour la paix et l'égalité

Les douze derniers mois, et plus généralement les deux années qui nous séparent du congrès de Paris, auront été placées sous la signe de la guerre, et d'une fuite en avant dans l'impérialisme et dans la militarisation des sociétés européennes.

Le premier fait marquant est bien sûr l'amplification du choc des nationalismes religieux et des fanatismes au **Proche-Orient**. Ce théâtre de conflits, qui illustre tragiquement la façon dont les religions entretiennent l'impérialisme, la guerre et la haine, a plongé dans un nouveau degré d'horreur, avec les menées génocidaires du régime de **Netanyahou** à **Gaza**, mais aussi, depuis le dernier Comité Général, l'oppression accrue de la **Cisjordanie** et les bombardements au **Liban**.

Dès le début de cette nouvelle escalade sanglante, la Libre Pensée a pris le parti de la paix, a dénoncé les complices du massacre et a participé à toutes les mobilisations pour les droits des Palestiniens et contre le génocide. L'horreur des événements en cours a dissipé les mirages de la « solution à deux États » et nous exhorte à rappeler qu'aucune paix n'est possible autrement que dans **un État républicain laïque, libre et égalitaire, couvrant tout le territoire de l'ex-Palestine mandataire**, et où l'on ne demandera pas aux uns et autres quelle est leur langue maternelle, s'ils se reconnaissent en telle ou telle ethnie, s'ils émargent à telle ou telle secte. L'imposture israélienne prend une tournure plus caricaturale encore depuis le retour de **Trump**, qui s'entoure de millénaristes chrétiens antisémites pour soutenir **Netanyahou**, lequel s'empresse de s'en féliciter. Rappelons que nous avons été parmi les premiers, en 2024, à souligner l'importance de cette alliance dans les colonnes de **La Raison**.

Nous avons aussi repris la promotion des travaux importants que sont les ouvrages *Judéïcité, laïcité et libre pensée*, et *La Libre Pensée dans le monde arabo-musulman*. Nous avons gardé le lien avec nos amis libanais. Grâce à **Entraide et Solidarité**, les Libres Penseurs français ont pu occuper une place éminente dans la solidarité anti-impérialiste avec le Liban et la Palestine.

En **Europe** et en **Amérique du Nord**, le mouvement contre l'éradication de la population palestinienne à Gaza a contribué à redéfinir les clivages politiques. Nous avons ainsi encore solidifié des amitiés déjà importantes, notamment avec l'**UJFP**. Mais nous avons aussi fait face à un tournant répressif accru, dans un débat public où l'affabulation régnait sans partage et où les services de l'État se sont mis au service de l'impérialisme. Nos camarades de l'**Hérault**, en particulier, ont été en butte aux manœuvres d'une **préfecture** sans scrupules. La **solidarité** du mouvement ouvrier et démocratique a été au rendez-vous : c'est un signe de la reconnaissance de notre travail.

#### Washington, Kiev, Paris : Crise de l'impérialisme et union sacrée

La nouvelle **Nakba** n'est pas le seul théâtre sanglant à nous rappeler que le climat de guerre dans le monde nourrit la politique d'**Union sacrée** et la guerre intérieure contre les forces syndicales, laïques, démocratiques. La guerre des impérialismes qui se joue actuellement en **Ukraine** remplit le même rôle, et plus encore, elle fournit le prétexte à un nouveau tour de vis économique et budgétaire. C'est que depuis la victoire de **Donald Trump** en novembre 2024, un vaste réalignement a commencé dans le camp impérialiste. La puissance dominante de l'impérialisme occidental est en effet sous la coupe d'un clan isolationniste peu soucieux des codes de l'**OTAN**, animé par le messianisme chrétien et dénué de la fausse pudeur hypocrite qui caractérisait les années Biden.

L'effort de guerre, la manne financière pour les industries de l'armement, l'éteignoir pour les revendications sociales, et bien sûr le mépris absolu pour la vérité, la démocratie, la contradiction : **le programme de Trump est aussi celui de Macron**, même si Macron le présente à la France comme une manifestation d'indépendance. Dans ces conditions, la **mobilisation pacifiste et internationaliste** passe aussi par des liens accrus avec les organisations humanistes, démocratiques et libres-penseuses, notamment aux États-Unis. Mais ce combat prend aussi une tournure nationale spécifique : la lutte pour la démocratie face à une Cinquième République qui ne connaît plus de limites dans sa dérive répressive et totalitaire.

### **Conclave et matraque ou unité et rupture : la France à la croisée des chemins**

Après la raclée des législatives de 2022, la **dissolution** de 2024 pousse **Macron** dans ses derniers retranchements. Les négociations de coalition entre le « bloc central » pro-européen et le parti de **Marine Le Pen** se font maintenant au grand jour ; les secteurs nationalistes-chrétiens des Républicains, divisés entre le très clérical vendéen **Retailleau** et le clérical bourbonnais **Wauquiez**, donnent aujourd'hui le la à la politique du gouvernement : toujours plus de chasse aux musulmans, toujours plus de revanche néocoloniale, vis-à-vis du peuple algérien notamment, toujours plus de répression en **Kanaky**. C'est le sabre et le goupillon, mais sous le drapeau marial : **Barnier** et **Bayrou** incarnent les noces de la démocratie chrétienne européiste et de la droite nationaliste. Il est symptomatique que l'opération centrale de Bayrou pour l'intégration des syndicats dans l'appareil d'État, ce vieux rêve corporatiste et vichyssois, ait été baptisée « **conclave** ».

La Libre Pensée tient sa place dans le mouvement démocratique, notamment aux côtés des **organisations antiracistes**. Nous avons notamment développé une relation de confiance avec la **Marche des solidarités** et les associations de défense des immigrés portés par les premiers intéressés eux-mêmes, et nous participons à leurs mobilisations.

Mais nous devons faire plus : car la crise de la Cinquième République va de pair avec une aspiration profonde dans le mouvement ouvrier, que nous analysons depuis longtemps déjà : **une aspiration à l'unité, à la liberté et à la rupture**. Cette aspiration cherche à s'incarner indépendamment des appareils. C'est le rôle de la Libre Pensée d'offrir un lieu de libres débats entre militants ouvriers ; les **Cahiers de l'Observatoire Social de la Libre Pensée** jouent ce rôle et rencontrent une audience croissante. Des discussions sont en cours pour évaluer la pertinence de libres rencontres militantes autour de ces Cahiers.

### **De Stanislas à Bétharram : En finir avec la loi Debré et la puissance de l'Église dans l'État**

**2025 est l'année Bétharram, comme 2024 fut l'année Stanislas.** Grâce à Macron, le **bloc laïque** a retrouvé une unité qu'on ne lui avait plus connue depuis 40 ans. Celles et ceux qui cherchaient depuis longtemps une échappatoire pour entériner leur ralliement à une **loi Debré** « bien appliquée » en sont pour leurs frais : l'indignation générale et la pression militante ont ouvert un moment politique que les forces en pointe du combat laïque, au premier rang desquelles la Libre Pensée, ont su transformer. Grâce au **plan de sortie de la Loi Debré** que nous avons élaboré en quelques semaines et soumis au camp laïque réunifié, nous avons fait la preuve que rien ne pouvait plus justifier les accommodements avec la loi Debré. Les détails ont été rappelés dans le rapport de la commission « droit et laïcité ». Il n'y aura pas de retour en arrière : tout l'argent public doit aller à l'école publique !

Nous avons souvent écrit que **la loi Debré est la loi matricielle de la 5<sup>e</sup> République**. Si quelqu'un en doutait encore après Stanislas, **Bétharram** est venu définitivement le prouver. Voici un scandale de violences inouïes perpétrées pendant des décennies, couvertes par les protecteurs de l'enseignement nichés jusqu'au sommet du ministère de l'Éducation nationale. Voici un Premier Ministre calotin directement mis en cause pour sa complaisance insigne avec l'enseignement catholique – mais il est vrai que l'ex-ministre de l'Éducation Bayrou n'est que trop connu de la Libre Pensée et du mouvement laïque, depuis son passage rue de Grenelle en 1993-1995. Les ramifications du scandale Bétharram montrent que cette couverture ne s'est pas réduite à l'action d'un ministre, mais que c'est tout un réseau qui s'est tu. **La défaillance est systémique, la complicité est inscrite au coeur de l'État. La loi Debré et la Cinquième République sont nées ensemble, elles doivent périr ensemble.**

**La lutte pour la vérité et la réparation va de pair avec la lutte contre la loi Debré.** C'est pourquoi, au vu du scandale Bétharram, nous avons choisi d'étoffer nos argumentaires en leur donnant une **dimension internationale**, en sollicitant par exemple la *National Secular Society* et *Americans United* : car ce scandale fait le lien entre nos différents combats, et fait converger la question de la sortie de la loi Debré avec la campagne mondiale contre les crimes des Églises, qui sera au coeur du **Congrès Mondial de Grenoble-Lyon en octobre 2025**, mais aussi avec notre engagement pour faire des **120 ans de la loi de 1905** un grand moment de mobilisation internationale pour la liberté de conscience et contre l'influence politique des Églises.

Le Congrès Mondial marquera une étape importante dans l'action de la Libre Pensée pour la justice et la réparation. Ce sera aussi un point d'appui important pour dénoncer **l'impunité octroyée par l'État aux Églises**. Nous invitons les fédérations à se saisir de ces questions, et en particulier à promouvoir le grand travail d'inventaire réalisé sous la supervision de Dominique Goussot et réuni dans l'ouvrage *Indemnisation des abus sexuels sur mineurs: un trésor pour laver une infamie: L'Eglise peut payer, l'Eglise doit payer!* Cet ouvrage documente les trésors dissimulés de l'Église, que l'État se garde bien de solliciter.

Notre rôle politique est de **donner un débouché concret à l'indignation causée par l'affaire Bétharram**, et ce travail est un outil fondamental dans cette transformation de la colère en revendication. Dans le même temps, le Congrès Mondial permettra de donner à cette mobilisation l'envergure qui lui revient, une **envergure universelle**. L'Église catholique, en particulier, joue sa survie dans le monde entier sur ces scandales, et nous pouvons contribuer à l'acculer.

### 1905-2025 : Réaffirmer ce qu'est la laïcité

Dans le climat liberticide et xénophobe ambiant, on peut s'attendre à ce que les 120 ans de la loi de 1905 donnent lieu à un festival de détournements. La laïcité sera travestie en son contraire : cette forme particulière de cléricalisme et d'organicisme qu'est l'athéisme officiel. Tout est déjà en place pour ce faire. Il est significatif que dans l'atmosphère actuelle de menaces grandissantes contre la liberté de la recherche scientifique, l'histoire de la laïcité et la sociologie des religions fassent l'objet d'une hargne particulière. Plusieurs universitaires et savants reconnus ont fait l'objet dernièrement d'attaques nominatives et d'intimidations par des officines autoritaires néocombistes : nous leur avons témoigné notre soutien, y compris physique quand il l'a fallu. C'est le signe que certains préparent une vaste opération d'enfumage historique.

On entendra sans doute des leçons de laïcité d'**Emmanuel Macron**, qui avait marqué les 119 ans de cette même loin en allant baiser la **mule du pape** à Ajaccio à défaut d'avoir pu le faire venir à **Notre Dame**, où l'ancien élève des jésuites d'Amiens s'est improvisé président-prédicateur. Nous avons été les seuls à proposer une analyse politique globale de cette séquence de décembre 2024, pour montrer sa cohérence dans le **bonapartisme**, mais aussi les dissensions qui traversent l'Église catholique face à Macron. Même pour Macron, le conclave le plus important sera bien celui qui cherchera un successeur à **François**, tant l'Église est actuellement traversée par des forces centrifuges, en France et dans le monde. Nous suivons ces enjeux internes de très près, y compris ceux entourant la figure du cardinal **Bustillo**, et nous continuerons.

Mais dans l'intervalle, nous devons d'abord contrecarrer le plan néobonapartiste de dévoiement de la loi de 1905, pour lequel l'échéance du **9 décembre 2025** est incontournable. La FNLP a pris les tartuffes de court en avançant l'initiative d'un grand meeting démocratique et internationaliste unitaire, ouvert à toutes les organisations ayant défendu la loi de 1905 contre sa réécriture sauvage par la loi « séparatisme » de 2021. Nous ne doutons pas que les coups pleuvront : avec nos alliés, forts aussi de notre expertise et de notre légitimité, nous saurons les rendre tant qu'il s'agira de défendre la liberté de conscience.

### Relier les combats en portant l'exigence de la Constituante

Pour dénouer la crise institutionnelle, rétablir la démocratie et les libertés et rendre à la laïcité sa nature émancipatrice, le seul chemin à prendre est de redonner la parole au Peuple pour qu'il décide de sa destinée, par l'élection d'une **Constituante libre et souveraine**. Tel est le combat auquel la **Libre Pensée** continuera d'appeler toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans la volonté d'instituer une réelle **République, démocratique, sociale et laïque**.

Vous l'aurez compris, sur tous les plans, la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** agit sur deux axes « **Unité et Clarté** » : agir dans la plus grande unité sur des objectifs clairs, appréhendables et réalisables pour faire avancer les choses de manière positive pour la **Démocratie, la République et la Laïcité**.

**Jean-Sébastien Pierre, Nicole Aurigny, Dominique Goussot, Christophe Bitaud, Christian Eyschen, Benoît Schneckenburger et Pierre-Yves Modicom**

(Voté à l'unanimité par la CAN)

# **RAPPORT INTERNATIONAL**

## **Projets soumis au IXe Congrès de l'AILP / IAFT**

- ⇒ **Résolution générale**
- ⇒ **Déclaration internationale**



International Association of Free Thought  
Asociación Internacional del Libre Pensamiento  
Association Internationale de Libre Pensée

## Résolution du IX<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'AILP

Les travaux du IX<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'AILP de Grenoble/Lyon (France) ont porté essentiellement sur deux thèmes : rendre la Justice aux victimes des crimes des Églises et organiser un réseau international de solidarité avec les Libres Penseurs victimes de la répression et des difficultés sociales.

Ces questions nous semblent liées par des problèmes relatifs à la conscience humaine. Il s'agit du débat entre « *Solidarité entre opprimés, victimes des crimes et de la répression contre Omerta des Églises* ». Le philosophe Protestant Paul Ricoeur (Philosophe dont on peut ne pas partager certaines conceptions) disait cependant avec raison nous semble-t-il : « *L'Éthique est le rapport à soi, la Morale est le rapport aux autres* », et nous ajoutons que c'est la raison pour laquelle la Morale est toujours sociale. La Libre Pensée étant la petite fille du Libre Arbitre, les Libres Penseurs peuvent accepter cette définition sans difficulté.

Le Congrès de fondation de l'Association Internationale de la Libre Pensée, à Oslo en août 2011, a fait de la revendication de la Justice pour toutes les victimes des Églises une de ses trois campagnes internationales permanentes. Elle agit à tous les niveaux et dans toutes les institutions possibles pour que cette œuvre de Justice avance.

### Crimes et Châtiments

● Le 2 janvier 2019, Christian Eyschen, Porte-Parole de l'AILP écrivait au Pape François : « *Nous avons écrit à deux reprises, le 17 octobre 2014, puis le 12 janvier 2015, à la Congrégation du Bon-Secours pour lui demander de prendre ses responsabilités dans l'affaire des morts cachées et de l'inhumation massive sans aucune autorisation d'environ 800 très jeunes enfants dans les bâtiments appartenant à la Congrégation à Tuam en Irlande dans les années 1925 à 1961. Nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour, ceci laissant entendre que la Congrégation du Bon-Secours considère qu'elle n'a aucune responsabilité morale ni aucun remords quant à ce scandale.*

*La ministre de la Jeunesse du gouvernement de la République d'Irlande, Madame Katherine Zappone, a remis une lettre en main propre au pape François lors de la visite qu'il a effectuée cette année en Irlande, demandant que l'Église « contribue de manière substantielle aux dépenses » pour les recherches et l'inhumation décente, lesquelles sont estimées aux environs de 12 millions d'euros. En réponse, le pape n'a apparemment offert que ses prières, mais a décliné toute contribution financière.*

*Il est tout à fait abusif que la totalité du coût de ces opérations soit à la charge des contribuables irlandais, en particulier au vu de la richesse immense de l'Église. Selon le quotidien australien The Australian du 14/7/2018, le Cardinal Pell avait apparemment découvert 1,1 milliard d'euros d'actifs non comptabilisés pour le seul Vatican.*

*Peu importe quel bras de l'Église paie, alors nous demandons au Pape François de montrer de manière tangible que ses paroles sont sincères en versant rapidement 6 millions d'euros au gouvernement irlandais. Sinon ces mots seront interprétés comme vides et dénués de repentir quant à l'obscénité des actions commises*

par l'Ordre du Bon-Secours à l'égard de ces enfants innocents. » Confirmation nous a été donnée que cette lettre a été remise en mains propres au Pape, qui n'a jamais répondu à notre demande. La Libre Pensée a procédé à une grande campagne d'enquêtes laïques sur la fortune de l'Église catholique en France qui a démontré, preuves à l'appui (la Conférence des Évêques de France l'a même confirmé lors d'un documentaire sur la télévision publique, auquel la Libre Pensée participait), que celle-ci possédait au moins 8 milliards d'euros, ce qui est à mettre en rapport avec les 20 millions qu'elle attribuera au fonds pour indemniser les 330 000 victimes de ses crimes.

- Le 12 mars 2019 à Lyon (France), la Libre Pensée de France et de la National Secular Society du Royaume-Uni rendaient publique une Déclaration commune à propos des crimes des Églises et de lapédophilie en son sein : « L'Église doit rendre des comptes devant la Justice des hommes ! Les faits ont été établis. Les coupables ont été désignés. Un dignitaire de l'Église catholique a été condamné parce qu'il a été reconnu coupable. Justice doit être rendue pour toutes les victimes des religieux ! »

- Le représentant de l'AILP, Michel Godicheau, déclarait le 11 septembre 2019 en séance plénière à la 42<sup>ème</sup> Session du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU : « La vérité est nécessaire à la reconstruction des victimes. Notre association internationale propose que le droit civil soit le seul reconnu et que les cultes responsables, et notamment le Saint-Siège, ouvrent leurs archives aux enquêteurs désignés par les autorités pénales des pays membres. »

- En mai 2023, notre ami et camarade Keith Porteous Wood était interviewé par la Libre Pensée française, il répondait à cette question : « Vous avez produit un rapport à l'ONU détaillant l'ampleur des crimes sexuels commis par des religieux en France et la mesure dans laquelle la justice française s'en est occupée. Quel était votre rapport ? »

« KPW : Le CLASE (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église) a estimé à 300 000 le nombre d'enfants victimes d'abus sexuels cléricaux en France au cours des soixante-dix dernières années, ce qui signifie qu'il y a eu environ un million d'abus. Le CLASE a averti que ces abus se poursuivent. La réponse préventive la plus élémentaire serait d'exiger que toutes les accusations raisonnables d'abus soient transmises à la police, comme la loi française l'exige depuis 2000. Il est inexcusable que la CLASE n'ait pas recommandé cela. La hiérarchie de l'Église ne l'a pas fait non plus à ce jour, elle fait le contraire en imposant une omerta absolue sur la divulgation des abus.

Cela laisse les abuseurs libres de continuer à abuser presque en toute impunité légale. Quelle autre organisation pourrait s'en tirer comme ça, à part peut-être la Mafia ?

Une autre atrocité concerne l'indemnisation des victimes, dont la vie a été ruinée par les abus. Jusqu'à présent, très peu ont été indemnisées, et les sommes reçues ont été dérisoires, justifiées de manière fallacieuse par la hiérarchie de l'Église qui prétend faussement qu'elle est appauvrie. Pourtant, comme la Libre Pensée et France 2 (chaîne publique de télévision française) l'ont brillamment exposé, les actifs disponibles de l'Église dépassent les 8 milliards d'euros. Je vous invite à vous procurer l'excellent livre que la Libre Pensée française vient de publier et qui détaille les résultats fascinants de ses enquêtes judiciaires sur l'étonnante richesse de l'Église.

Dans ces conditions, il est scandaleux, d'un point de vue moral et juridique, que 60 000 euros soient le maximum que l'Église soit disposée à payer (mais qu'elle ne le fasse que rarement). Une somme plus juste serait plus proche de vingt fois ce montant. Nous avons également soulevé auprès de l'ONU les obstacles juridiquement discutables qui empêchent l'Église d'être poursuivie devant les tribunaux français en vue d'obtenir une indemnisation équitable. La CLASE, et c'est tout à son honneur, a soulevé cette question.»

- Le IX<sup>e</sup> Congrès de l'AILP a entendu le message que lui a adressé le Prêtre catholique Pierre Vignon qui a été à l'origine de la pétition massive ayant entraîné la démission de Philippe Barbarin, Primat des Gaules et dignitaire de l'Église catholique, impliqué dans l'Omerta organisée au sein du Clergé catholique : « J'ai reçu votre invitation comme un désir de dialogue et je vous prie de croire que je regrette de ne pas pouvoir y donner suite concrètement. Il me semble important en effet de dégager les horizons...

À partir du moment où le clergé en particulier se défie du cléricalisme, comme l'y invite explicitement le pape François (Cf. Lettre au Peuple de Dieu du 20 août 2018), dans laquelle il définit le cléricalisme comme une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Église.

*Il a cette phrase forte : "Dire non aux abus, c'est dire non de façon catégorique à toute forme de cléricalisme", il ne peut pas exister d'autre voie que celle du dialogue. C'est la conception supérieure de la Liberté qui permet à tous de s'unir dans le respect, le dialogue et l'estime. Si l'on sort de cet axe essentiel, on ouvre la porte à la haine sociale, ce dont personne n'a besoin.*

*C'est d'ailleurs en m'appuyant sur cette Lettre que j'avais publié ma Lettre ouverte au cardinal Barbarin, à laquelle le Président de La Parole Libérée (Association de victimes de l'Église) avait joint une pétition en ligne. C'est le mouvement populaire suscité par cet appel de bon sens qui avait amené le cardinal Barbarin à donner sa démission l'année d'après.*

*Je ne regrette rien de ce que j'ai alors fait en conscience car nous sommes tous faits pour les valeurs supérieures comme la Vérité, la Justice et la Liberté, exactement comme nous sommes tous faits pour respirer le bon air des hauteurs. »*

● Le 11 octobre 2025, en conclusion de son IX<sup>ème</sup> Congrès mondial, l'AILP a organisé une Conférence publique à Lyon (France) ; là où le Tsunami contre les crimes de l'Église catholique a commencé en France après avoir pris force et vigueur aux États-Unis ; où les Libres Penseurs des cinq continents ont débattu fraternellement avec les Associations des Victimes de l'Église catholique.

Au-delà des différences, toutes et tous exigent et agissent pour que la Justice soit réellement rendue à toutes les victimes des crimes ecclésiastiques. Force est de constater que si cette cause avance, elle n'avance pas assez du fait de l'Omerta permanente des institutions catholiques pour couvrir les criminels et tenter de faire disparaître les crimes commis. L'affaire récente en France du silence complice du Premier Ministre en poste François Bayrou sur les violences et les viols commis sur de jeunes enfants au sein de l'établissement catholique Notre-Dame de Bétharram, montrent à tous les réalités de l'Omerta catholique.

Les pouvoirs politiques agissent très souvent de concert avec les dignitaires catholiques et le Vatican, sur tous les continents, pour occulter les faits et protéger les criminels, comme ils l'ont fait, notamment pour cacher la collaboration des Épiscopats avec les Régimes totalitaires et l'aide qu'ils ont apportée aux criminels de guerre nazis à fuir d'Europe pour échapper aux Tribunaux où ils devaient rendre des comptes.

### ***C'est l'Omerta catholique contre la Morale et la Justice humaines !***

Le IX<sup>ème</sup> Congrès Mondial de l'Association internationale de la Libre Pensée décide de poursuivre la campagne internationale, à tous les niveaux et partout, pour que l'œuvre de Justice s'amplifie. Les réparations dues aux victimes sont trop peu nombreuses et trop faibles, là où cela a faiblement commencé et scandaleusement absentes dans beaucoup de cas et d'endroits.

Les criminels doivent répondre de leurs actes criminels et odieux. Personne ne doit se soustraire à la Justice humaine pour ne pas répondre de ces actes. L'AILP appelle à une réflexion juridique et institutionnelle internationale pour faire en sorte que la prescription ne les protège pas excessivement de toute peine.

### ***Entraide et solidarité internationales entre Libres Penseurs***

Le IX<sup>ème</sup> Congrès Mondial de l'Association internationale de la Libre Pensée a débattu aussi dans son Ordre du Jour de la question de la mise en œuvre d'une véritable Entraide et Solidarité entre les Libres Penseurs et leurs Associations respectives sur les cinq continents pour s'entraider contre la répression, les difficultés de tous ordres et tenter de résoudre les situations sociales problématiques pour leurs membres confrontés aux adversités de la vie.

Le IX<sup>ème</sup> Congrès Mondial de l'Association internationale de la Libre Pensée a aussi réfléchi sur les différents aspects de cette **entraide solidaire** en puisant à quelques définitions qui pourraient être communes à tous.

La **Solidarité** est essentielle à l'**Entraide**, qui résulte non de l'attente d'une récompense, mais de sentiments instinctifs de solidarité. C'est aussi la conviction en l'indiscutable dignité de l'Homme, de tout homme qui a en lui la possibilité de rebondir (construire son projet de vie) et la nécessité d'instaurer partout la justice sociale et de lutter ensemble contre les inégalités par l'**Entraide** et la **Solidarité**. Cela consiste à prendre en compte tous les parcours de vie des individus, y compris leurs fragilités, leurs vulnérabilités ou leurs précarités.

L'action de s'entraider est une aide que l'on se porte mutuellement. L'**Entraide** repose donc sur un fonctionnement mutuel où l'équilibre entre recevoir ET donner est essentiel. La **Solidarité** représente une relation d'aide entre des personnes partageant les mêmes intérêts afin de poursuivre leurs objectifs. Au sein de la société, la **Solidarité** reste importante pour lutter contre les affres de la vie dont l'isolement. Ses synonymes sont : altruisme, camaraderie, entraide, philanthropie, unité.

La **Fraternité** est une valse à deux temps où la solidarité et l'amitié assurent le tempo. Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'**Entraide** et la **Solidarité** visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. La solidarité est la tendresse des peuples.

**Libres Penseurs**, nous considérons que le cours des événements, la paupérisation, la répression nous amène à agir pour ne pas laisser sombrer des camarades en difficulté, donc leur permettre de continuer à exister, à agir ; cela nous impose l'existence d'une solidarité organisée entre les « *non possédant* » et les « *Humbles* » voués à la servitude de l'oppression, de l'exploitation, de la domination, des guerres, menées par « *ceux qui veulent nous chanter toujours la vieille chanson de la misère humaine* », comme le disait le grand Pacifiste **Jean Jaurès**. C'est cette solidarité organisée que nous voulons contribuer à construire dans l'**Entraide** et la **Solidarité des Libres Penseurs** du monde entier.

Les racines historiques de cette volonté d'**Entraide** et de **Solidarité** plongent dans la **tradition séculaire de solidarité des Libres Penseurs** : les **Libres Penseurs** s'associent pour réfléchir ensemble et mener les actions qu'ils décident pour la défense des acquis de la **Civilisation** et la **Libération de l'Humanité**. Mais au-delà de cette activité, ils tissent entre eux des liens de fraternité et de solidarité qui, en cas de besoin, peuvent s'avérer utiles, voire indispensables. C'est pour cela qu'ils ont réfléchi et débattu lors du **IX<sup>ème</sup> Congrès de l'AILP**, sur la base des expériences vécues et rapportées provenant des différents pays, pour réfléchir à construire une structure internationale d'**Entraide** et **Solidarité Libre Penseuse** pour l'organisation de cette solidarité.

Aucune décision n'a été prise encore, si ce n'est d'y réfléchir en intégrant tous les apports possibles des expériences en ce domaine dans les différents pays. Peut-être faudrait-il mettre en œuvre une **Fondation internationale** pour constituer un fond commun pour les actions ? Ce n'est qu'une piste parmi tant d'autres.

Les **Actes** du **IX<sup>ème</sup> Congrès de l'AILP** en différentes langues publieront toutes les contributions sur ces questions, afin que chacun puisse se forger une opinion et émettre des propositions qui pourraient être discutées dans les **prochains Congrès de l'Association Internationale de la Libre Pensée**.

Grenoble, le 11 octobre 2025



International Association of Free Thought  
Asociación Internacional del Libre Pensamiento  
Association Internationale de Libre Pensée

## **Déclaration Internationale du IXe Congrès mondial de l'AILP**

**Grenoble / Lyon (France), 10-11 octobre 2025**

Le **IXe Congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée (AILP)**, réuni en France, prendra toute sa place dans les célébrations du **120<sup>e</sup> anniversaire de la grande loi française de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905**. En effet, après les **USA** et le **Mexique**, la **France** consolidait alors le chemin sur la **Séparation** par l'adoption de la **Loi de 1905**.

Les principes de la **Séparation** ont trouvé leur formulation précises au **Congrès mondial de la Libre Pensée de Rome en 1904**, tenu en face de la **Cité du Vatican**. Depuis cette date, de très nombreux pays ont mis en œuvre partiellement ou totalement ces principes de **Séparation du Civil et du Religieux** dans leurs **Constitutions**, pour œuvre ainsi au respect de la **Liberté de conscience**.

La **Séparation des Eglises et de l'Etat** a été conquise aux **Etats-Unis d'Amérique**, pays protestant, en 1789. Puis au **Mexique**, pays catholique, en 1874. Et en **France**, pays de *la Renaissance*, des *Lumières* et de *la Révolution*, en 1795, 1871, 1905. En 1918, c'est **Lénine** qui l'impose en **Russie**, terre de tradition orthodoxe. En 1937, c'est au tour de la **Turquie** musulmane de l'établir partiellement. **C'était hier, et aujourd'hui ?** Dans le **Népal** bouddhiste, la Séparation est établie en 2008. En **Bolivie**, qui mélange les cultes païens et le christianisme, elle est établie en 2009. Dans l'**Angola** en Afrique, pays de l'animisme et du syncrétisme religieux, elle est décidée en 2010.

Quelles que soit leur histoire, la religion dominante, la culture majoritaire, une évidence s'impose : la **Séparation des Eglises, des religions, des cultes et de l'Etat** est la solution démocratique applicable partout et en toutes circonstances. C'est la liberté conquise et la démocratie établie. Elle est nationale dans sa forme et internationale dans son contenu. Elle est l'avenir de tous les peuples et de toutes les nations.

Dans la **Conférence internationale contre les Concordats** en avril 2023, l'**AILP** déclarait :

- Le respect et la défense de la **Liberté de conscience** ne peuvent exister sans dispositif juridique et législatif de **Séparation** entre sphère religieuse et pouvoir temporel.

**Ce que Victor Hugo**, le grand écrivain Libre Penseur, a magnifié par cette formule : *L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle* ».

- Des situations de **Séparation effective des Églises et de l'État** existent dans de nombreux pays, et ailleurs, des **éléments de laïcité** existent plus ou moins dans les constitutions. La **Séparation des Églises et de l'Etat** n'est donc pas l'apanage d'un pays en particulier, auquel cas il s'agirait d'une exception. Au contraire, sous ses différentes formes, la **liberté de conscience** est avant tout un concept universel largement répandu en tant qu'aspiration à plus et meilleure démocratie et à l'approfondissement des libertés individuelles et collectives
- Les Églises et religions établies et officielles sont essentiellement discriminatoires à l'égard de ceux qui n'en sont pas adeptes. Elles sont fondamentalement inégalitaires et en contradiction flagrante avec l'application d'une véritable liberté de conscience.
- En opposition aux principes universels de **liberté d'expression et d'association**, les **Concordats, les Églises et les Religions officielles et établies** s'engagent inévitablement dans la répression des idées et des personnes qui ne s'identifient pas aux "*valeurs officielles*" ainsi proclamées et imposées par les Etats. Les **Concordats catholiques, les Églises et les Religions officielles et établies** contribuent par leurs doctrines de soumission à l'Etat et au pouvoir, notamment économique, à renforcer la volonté de mettre en œuvre les **idéologies d'Etat**, par nature totalitaires. Ces dispositions, souvent appelées "*délits de blasphème*", sont dans de nombreux cas pénalement répréhensibles. Le "*blasphème*" est défini comme un concept religieux conçu uniquement dans la sphère interne d'une religion et donc inapplicable aux personnes extérieures aux religions concernées. Cette criminalisation constitue un crime politique contre la liberté d'expression lorsqu'elle s'applique à tous, croyants ou non.
- Le financement public direct ou indirect des **Religions, des Églises et des Cultes** par la distribution de l'argent de tous au profit de l'option philosophique de quelques-uns est discriminatoire et contradictoire par nature avec la notion de **liberté de conscience** applicable fondamentalement aux non-croyants comme aux croyants, de même, la perte d'argent public due aux exonérations fiscales privilégiées dont ils bénéficient. Il s'agit d'un avantage scandaleux et d'un détournement de l'argent public qui devrait être utilisé pour **l'intérêt général** et non pour les intérêts privés de sectes.
- Les privilèges, notamment financiers, accordés aux **réseaux d'enseignement des Églises et Religions** par certains Etats sont attentatoires à l'exigence de l'existence d'une **École publique** laïque **ouverte à tous** et discriminatoires, car ils portent atteinte aux principes d'égalité, de science et de rationalisme.
- Les **Églises catholiques** utilisent régulièrement leur statut particulier accordé ou protégé par des États complaisants pour échapper à la **Justice humaine** dans le cas de crimes, notamment sexuels. Il s'agit là d'une discrimination insupportable. Lorsqu'une **Justice d'Exception**, fût-elle canonique, protège des religieux et les laisse échapper à leurs responsabilités, la Loi Humaine est niée, violée.

Au moment où, la Guerre est quasiment sur tous les continents, où elle semble avancer inexorablement de la manière la plus barbare , toute la société américaine fait face à une

nouvelle offensive cléricale (*faith based*) de grande ampleur, remettant en cause le **Mur de Séparation du Premier Amendement**, patiemment bâti pour le Peuple, par le Peuple et avec le Peuple, le **IXe Congrès de l'AILP** est fier d'être aux côtés des **Associations nord-américaines Laïques, Humanistes, Athées et de Libre Pensée** qui sont les défenseurs de ce mur de protection de la liberté de conscience et leur adresse son salut fraternel en totale solidarité.

**L'AILP** apporte son total soutien et sa pleine solidarité à tous les peuples qui défendent leur **Droit à disposer d'eux-mêmes** et qui veulent lutter contre la barbarie de la guerre et de son cortège de massacres, de vols, de pillages, de viols, et de destruction. **L'AILP** dénonce les interventions des religions pour justifier ces massacres et souvent les organiser.

### ***La religion est préhistorique et primitive***

Les religions ont été les premières tentatives infantiles de l'Humanité pour expliquer et contrôler la nature. Pour expliquer l'inconnu dans la nature, les religions nous ont donné une réponse dépourvue de sens, la réponse d'un "dieu sorti du néant" : "dieu l'a fait". Toutes les choses, y compris les hommes, étaient censées être les créations des dieux et ainsi soumises à leur volonté. Pour essayer de contrôler la nature au travers de l'intervention divine, les religions ont déclaré que nous devons prier ces dieux, à nouveau soumettant l'Humanité à leur volonté.

Les religions ont aussi été des réponses primitives et réactionnaires à la peur de la mort. Les religions ont déclaré qu'un paradis céleste et éternel nous attendait après la mort, paradis placé sous l'autorité des « dieux » et que nous devons "mériter". A nouveau, la volonté des hommes était soumise à celle "des dieux".

En conséquence, selon la religion, les hommes devaient se prosterner devant la volonté des divinités "surnaturelles" et obéir aveuglément à leurs moindres désirs. C'était notre seule raison d'exister. En fin de compte, nous n'étions pas maîtres de nos vies. Nous n'avions pas de destin par nous-mêmes, nous étions les jouets ou les pièces d'un jeu étrange, invisible et "divin".

Les religions ont déclaré que l'existence des hommes sur Terre n'était qu'un simple passage obligatoire, bien que mineur, plein de chagrin depuis les tourments provoqués par la "chute" dans la *Torah juive*, jusqu'au monde entouré de souffrance pour les bouddhistes, et à la "vallée de larmes" des chrétiens. Le seul but de la vie était d'obtenir l'accès à une improbable "vie après la mort".

Le rôle intéressé que jouent les dirigeants actuels des religions dans la propagation de ces vieilles idées est en dernière analyse destructeur. N'est-il rien de plus nuisible que de demander aux hommes de renoncer à l'usage de la raison et de la preuve pour croire en des êtres surnaturels qui volent notre volonté, notre indépendance et notre dignité ?

Au contraire, les **Humanistes**, les **Laïques**, les **Athées** et les **Libres Penseurs** affirment leur accord avec **Protagoras** : "*l'Homme est la mesure de toute chose*". Nous n'avons nul besoin de nous référer au surnaturel pour déterminer la nature de la réalité, savoir qui nous sommes et comment nous devrions agir. Notre intelligence et notre conscience sont des guides suffisants.

Le **Paradis**, s'il existe, doit être accompli sur Terre et non dans un royaume éthéré au-delà de la mort. C'est ici et maintenant que nous devons être humain et vivant. En tant que **Libres Penseurs**, nous croyons que l'Humanité n'a plus besoin des religions primitives, surannées, dangereuses et dégradantes.

### ***La religion, c'est la négation de la science***

La science repose sur la raison et sur la preuve ; la religion repose sur la foi. Ces deux visions du monde sont mutuellement antagoniques. En fait, pour avoir la foi, on doit souvent abandonner ou contredire la raison et la preuve. C'est pourquoi la religion est la négation de la science.

En interdisant à la science d'aller au-delà de la **Bible**, du **Coran** ou tous les autres livres "sacrés", les religions se sont toujours battues contre les tentatives d'explication de la vie en termes naturels. Les religions ont toujours prôné la "vérité révélée" au-dessus de la vérité découverte scientifiquement. La **science** et la **religion** sont fondamentalement antagoniques.

**Galileo Galilée** et **Giordano Bruno**, persécutés par l'Église catholique qui a commencé par rejeter la théorie de **l'Évolution** : voilà des exemples de cet antagonisme.

Les choix d'éthique doivent souvent être pris en ce qui concerne la science pure et la science appliquée. Mais quels critères devraient être utilisés pour déterminer ce qui est "bien" et ce qui est "mal" ? Qui devra arbitrer ces questions, les dieux ou les hommes ? Il y a tellement de mythologies et de dieux contradictoires pour savoir lequel choisir, et leurs "messages" ne sont pas toujours entièrement clairs. Et quelles compétences ont les religions pour juger des découvertes scientifiques ? En dernier ressort, nous devons prendre nous-mêmes des décisions fondées sur ce qui est le meilleur pour l'Humanité. La science doit être libérée de l'arbitraire et de la dictature des dogmes religieux.

En tant que **Libres Penseurs**, nous soutenons un effort général pour encourager la pensée critique et la méthode scientifique comme seuls moyens par lesquels nous pouvons parvenir à la connaissance de l'univers. Nous rejetons la foi et la "révélation" comme méthodes pour acquérir la connaissance de la réalité parce qu'elles ne produisent que des résultats contradictoires et sans consistance. Nous encourageons l'examen contradictoire et la critique de tous les systèmes de croyance surnaturelle et de toutes les institutions religieuses. Nous rejetons toutes les explications de l'inconnu par un "dieu issu du néant". Nous rejetons le créationnisme comme une religion sans consistance.

### ***La religion, c'est l'oppression***

La subordination de la volonté des hommes à la "volonté divine" est un acte d'oppression. L'usage qui est d'obéir au clergé, de leur laisser prendre les décisions à notre place, c'est l'oppression et l'irresponsabilité.

Les religions et les sectes ont toujours été utilisées pour justifier l'oppression sociale, économique, culturelle et politique. Depuis le système des castes de **l'Hindouisme**, jusqu'à **l'Épître aux Romains** (13. 1-7) de la **Bible chrétienne**, à la **Sourate** (16:72) sur les Abeilles du **Coran islamique**, au capitalisme débridé et exploiteur des Protestants, au soutien du tsarisme et du stalinisme de **l'Église Orthodoxe orientale** : les "enseignements révélés" ont justifié l'organisation des hiérarchies sociales tyranniques et le maintien de l'exploitation économique.

Car quiconque critiquait cette hiérarchie et cette exploitation défiait la "*volonté divine*". C'est pourquoi les religions ont toujours été les instruments de l'oppression sociale. Tout au long de l'histoire, les monarques et les dictateurs ont trouvé leurs "*justifications*" morales en faisant appel à l'autorité surnaturelle, comme dans l'exemple du concept de "*monarchie de droit divin*". De plus, trop souvent l'injustice et la misère sont tolérées du fait de la croyance religieuse qu'un monde meilleur et surnaturel nous attendrait après la mort.

Les participants au **IXe Congrès mondial de l'AILP** œuvreront aux côtés de biens d'autres à l'émancipation complète de l'Humanité dans tous les domaines. Aucun système politique, éthique, économique, social ou religieux ne peut justifier l'asservissement de l'homme. Nous soutenons la stricte **Séparation de l'État et des Églises** et nous rejetons tous les traitements de faveur et les facilités accordées aux religions organisées en provenance des gouvernements.

## ***Des hommes libres dans une société libre***

De tout ce que nous avons discuté dans cette **Déclaration**, nous pouvons tirer une conclusion : comme **Rousseau** l'a dit "*l'homme est né libre et cependant il est partout enchaîné*". La plus grande entrave autour des chevilles de l'Humanité, c'est la chaîne et le boulet de la religion.

Nous devons être libres de penser et de vivre dans une société organisée selon notre volonté. La perception de qui nous sommes et de ce que nous sommes, de ce que nous choisissons de croire, de la vie que nous entendons mener, de la façon dont nous choisissons de nous exprimer, et avec qui nous choisissons de nous associer, détermine notre avenir et notre bonheur. La **Liberté de conscience** est donc de première importance dans la construction de la société dans laquelle nous choisissons de vivre.

En conséquence, nous exigeons deux choses :

1. Au plan individuel, nous nous prononçons pour le développement international de la **Libre Pensée**, qui est la seule base du véritable Humanisme. Si la croyance aux dieux perdure, alors il ne peut pas y avoir de place digne pour l'homme. Nous devons choisir, et nous avons choisi l'homme. Nous entendons souligner par exemple que l'athéisme (dans des endroits tels que l'Inde ou la Grèce antique) est une philosophie très ancienne, qui existe depuis bien avant la plupart des religions et des sectes.
2. Parce que la véritable **liberté de conscience** peut seulement exister qu'au travers de la neutralité des états et des services publics en matière philosophique (religieuse ou antireligieuse), nous demandons la complète **Séparation de l'État et des Églises** dans tous les pays. Aucun gouvernement n'a le droit d'imposer à ses citoyens la croyance religieuse ou l'incroyance religieuse.

Nous soutenons sans condition la laïcité et la neutralité des gouvernements qui laissent chaque individu libre de choisir et d'exprimer ses propres croyances, sans aucune contrainte sociale ni gouvernementale.

**A l'occasion du 120e anniversaire de la loi française de Séparation des Églises et de l'État, nous déclarons :**

- **Estimant que l'émancipation de l'Homme doit être poursuivie dans tous les domaines, la Libre Pensée** réaffirme sa volonté de combattre également aux côtés de tous les hommes et associations qui s'inspirent des mêmes principes ; toutes les idées, forces ou institutions qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus ; **sa volonté de défendre la paix, les libertés, les Droits de l'Homme, la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat.**
- Estimant que toute croyance est justiciable de la libre critique, elle entend n'imposer ni se laisser imposer aucune limite dans l'utilisation du libre examen comme méthode de la pensée libre.
- A ses membres, fraternellement unis dans l'action commune, elle propose la méthode la plus efficace de perfectionnement individuel et de rénovation collective.
- Elle adjure tous les hommes de progrès, oublieux de leurs vaines querelles, de se grouper dans son sein pour travailler à l'avènement d'une morale rationnelle de bonheur, de dignité humaine et de justice sociale.

Grenoble (France), le 11 octobre 2025

▪ **S'associent à cette Déclaration, les Libres Penseurs, Humanistes, Laïques et Associations de tous les continents :**

-  
-  
--



Bois de la porte de la cathédrale qui fut brisée par le 113<sup>e</sup> régiment d'infanterie afin de pouvoir procéder à l'inventaire des biens le 13 février 1906.

*Musée d'art religieux du diocèse de Blois*

# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

La FNLP a adopté l'année dernière au Congrès extraordinaire, tenu dans le cadre du Comité général du samedi 14 septembre 2024, la proposition de modification des statuts et la modification du Règlement intérieur.

Cette modification est nécessaire pour protéger la Libre Pensée d'éventuelles implications de l'application de la loi liberticide dite « *Séparatisme* » du 24 août 2021, qui vise à un contrôle accru des Associations, pouvant déboucher sur leurs dissolutions en cas de « *manquements* » décidés par les Pouvoirs publics. Nous rappelons que depuis l'élection d'Emmanuel Macron et l'application de la cette loi néfaste, plus de 40 associations (dont plus d'une trentaine de par la loi « *Séparatisme* » ont été dissoutes sous des prétextes divers. Il nous faut donc renforcer le caractère « *d'Éducation populaire* » dans nos Statuts et Règlements.

Le Congrès de 2025 devra se prononcer sur cette modification des statuts. Les adhérents ont été également prévenus par la news letter du 12 avril 2025.

## Modification statutaire

Actuellement, l'article 2 bis des statuts de la Fédération nationale de la Libre Pensée est rédigé comme suit :

*« La libre Pensée défend le principe constitutionnel de laïcité et la séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi du 9 décembre 1905. Pour ce faire, elle entend utiliser tous les moyens nécessaires, y compris les voies du recours devant les juridictions compétentes, pour en interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte. »*

Il est proposé de le compléter de la manière suivante :

*« La libre Pensée défend le principe constitutionnel de laïcité et la séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi du 9 décembre 1905. Pour ce faire, elle utilise tous les moyens nécessaires à sa disposition.*

*À cet effet, elle mène notamment des actions d'éducation populaire, sous la forme de publications destinées du plus grand nombre, de réunions publiques, d'émissions de radio, voire, lorsqu'elle est sollicitée, d'interventions dans le cadre de formations professionnelles ou universitaires.*

*Elle emprunte également les voies de recours devant les juridictions compétentes, pour faire interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte du principe constitutionnel de laïcité et de la séparation des Églises et de l'État. »*

Le Congrès de 2025 devra se prononcer sur cette modification des statuts. Les adhérents ont été également prévenus par la news letter du 12 avril 2025. Cette modification annulera de fait la modification du règlement intérieur votée le 14 septembre 2024

## Modification du Règlement intérieur

Actuellement, l'Article 1er du Règlement intérieur de la Fédération nationale de la Libre Pensée est rédigé comme suit :

La C.A.N assume la responsabilité de la propagande et du développement de la Fédération Nationale.

Après la proclamation des résultats des élections pendant le Congrès national, les membres élus à la C.A.N se réunissent en séance pour définir les attributions des membres et élire à bulletins secrets (si cela est demandé par au moins neuf membres de la CAN) :

- ⇒ 1 Président
- ⇒ 1 premier Vice-Président
- ⇒ 1 deuxième Vice-Président
- ⇒ 1 troisième Vice-Président
- ⇒ 1 Secrétaire Général
- ⇒ 1 Secrétaire Adjoint
- ⇒ 1 Secrétaire Administratif

⇒ 1 Secrétaire Administratif Adjoint

⇒ 1 Trésorier National

⇒ 1 Trésorier National Adjoint

La C.A.N se réunit sur convocation du Bureau Exécutif la veille et le dernier jour du Congrès national, une fois chaque semestre et chaque fois que neuf membres de la C.A.N estimeront que la situation l'exige.

Le Bureau Exécutif se réunit chaque fois que l'un de ses membres le juge utile.

Tout membre de la C.A.N absent non-excuse à plus de trois séances sera considéré comme démissionnaire et la décision lui sera signifiée par le Président.

La C.A.N dirige les publications de la Libre Pensée, en désigne les directeurs et les comités de rédaction. Elle gère les finances de la Libre Pensée, adopte les rapports soumis au Congrès national et exécute les décisions du Congrès.

Elle forme autant de Commissions qu'elle le juge nécessaire et désigne leurs responsables.

Elle désigne les responsables du ou des sites Internet de la Fédération Nationale.

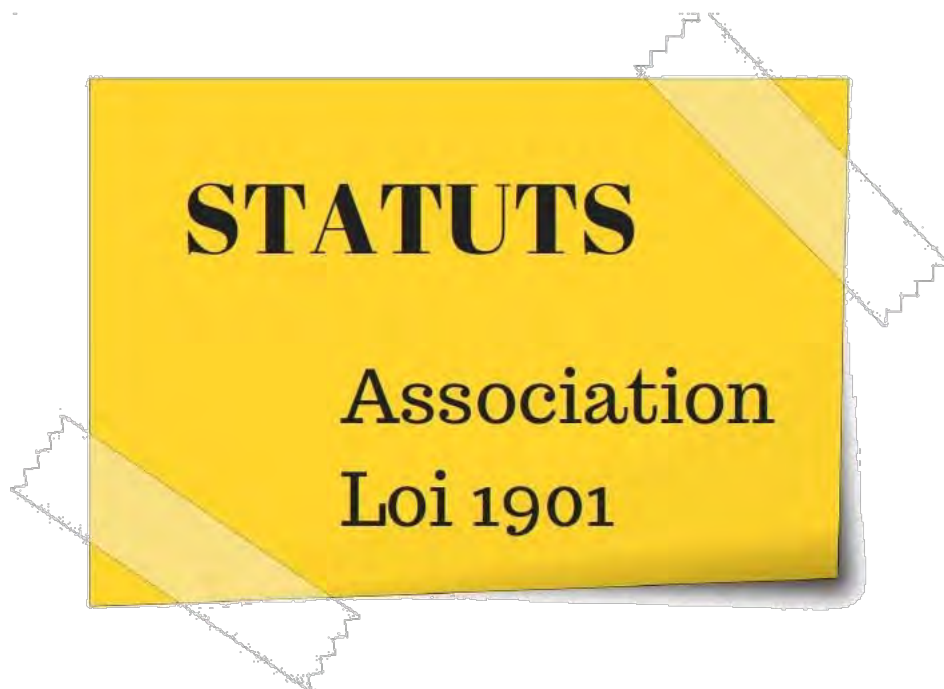
**Par vote du 14 septembre 2024, il a été complété de la manière suivante :**

*« La libre Pensée défend le principe constitutionnel de laïcité et la séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi du 9 décembre 1905. Pour ce faire, elle utilise tous les moyens nécessaires à sa disposition.*

*À cet effet, elle mène notamment des actions d'éducation populaire, sous la forme de publications destinées au plus grand nombre, de réunions publiques, d'émissions de radio, voire, lorsqu'elle est sollicitée, d'interventions dans le cadre de formations professionnelles ou universitaires.*

*Elle emprunte également les voies de recours devant les juridictions compétentes, pour faire interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte du principe constitutionnel de laïcité et de la séparation des Églises et de l'État. »*

**(Voté à l'unanimité par la CAN)**



# Rapport financier

## Propos liminaire

La clôture des comptes n'étant pas encore terminée, les éléments présentés dans ce rapport ne concernent que les flux de trésorerie.

## Constat global

L'année 2024 présente en termes de trésorerie un excédent d'environ 5 000€, les encaissements s'étant élevés à 217 000€ et les dépenses à 212 000€.

L'annexe 1 donne un détail des flux

Le premier élément observable est une évolution considérable par rapport à l'année précédente où les flux de trésorerie avaient abouti à un déficit de près de 57 000€, soit une amélioration de l'ordre de 62 000€ d'un exercice à l'autre.

Cette évolution positive est entièrement déterminée par la réduction des dépenses, qui est évaluée à 77 000€. Les recettes ont également diminué, mais dans des proportions nettement moindres, à hauteur de 15 000€.

Une partie très importante de ces écarts étant dus à des causes d'ordre conjoncturel (érection de la statue du Chevalier de la Barre, absence de Congrès en 2024), on effectuera le reste du constat par rapport au budget établi pour 2024, qui anticipe les effets de ces éléments non structurels.

Le résultat est supérieur d'un peu plus de 19 000€ au budget, qui prévoyait un déficit de 14 000€ (cf. annexe 3)

## Analyse par nature de flux (cf. annexes 1 et 3)

Cet écart est proche du solde constitué par les ressources supplémentaires provenant de la modification de la répartition de la cotisation collectée (environ 21 800€), diminuées de l'impact (environ 3400€) de la baisse de trajectoire du nombre d'adhérents, le budget ayant été établi sur une hypothèse de maintien strict.

Ce qui signifie que sur les autres postes, les écarts entre le réalisé et la prévision budgétaire se compensent.

Globalement, par rapport au budget, sans redressement, on observe un écart favorable de 22 900€ sur les produits et un dépassement de 3 700€ sur les charges.

Ces constatations doivent être corrigées du fait de la présence de produits non valorisés dans le budget, pour lesquels il existe une contrepartie équivalente en charges et qui sont donc sans impact sur le résultat :

⇒ prestation de secrétariat refacturée à E&SLPF (5 700€)

⇒ divers remboursements correspondant à des régularisations (3800€)

Après correction, on obtient donc un écart favorable à la fois sur les produits (13 400€) et sur les charges (5 800€).

Sur les produits (cf. supra), l'écart favorable acquis par le montant des cotisations, est partiellement compensé par des écarts défavorables sur les recettes espérées de la librairie (- 5 300€) et sur les dons (- 5 500€).

À noter, concernant la librairie, deux éléments permettant de relativiser l'écart constaté entre la prévision budgétaire et le réalisé.

D'une part, l'évolution du montant des recettes, par rapport à celui des ventes, est obéré par une augmentation significative des factures en attente de paiement (de 2 000 à 4 000€), d'autre part le regain d'activité impulsé par l'amélioration du site inclus dans la prévision a été stoppé par le dysfonctionnement qui a perduré pendant l'ensemble du second semestre.

Concernant les charges, les écarts défavorables les plus importants concernent les charges de personnel (+ 9 000€ une fois la correction liée à la prestation entre association effectuée), et les frais postaux (+ 9 300€).

Pour les charges de personnel le véritable surcoût est lié à la nécessité d'avoir eu recours de manière exceptionnelle à un emploi à temps partiel pendant 2 mois (environ 4000€), le reste de l'écart observé étant le résultat de la non-prise en compte dans le budget du reliquat de cotisation relatif à la rémunération d'une

salariée ayant bénéficié d'une rupture conventionnelle en 2023 (environ 5 000€).

Ces écarts défavorables sont compensés notamment par le gain effectué sur les déplacements (-13 000€), ainsi que sur d'autres dépenses reconduisant dans le budget celles de l'exercice 2023 et correspondant à des sommes prévues pour des associations et partenaires, qu'il ont été jugées non indispensables : traduction d'ouvrages (4 500€), avances sur cotisations (IRELP, 2 000€), ou à des achats d'équipement non récurrents (1 500€)

### **Analyse par activité et centre de coûts (cf. annexe 2)**

De même que dans le rapport de l'année précédente, les flux ont été répartis en plusieurs blocs définis soit par une activité, soit par une plus ou moins importante sensibilité aux décisions prises.

Pour rappel, les blocs définis et valorisés dans l'annexe 2 sont les suivants :

- ⇒ les cotisations, dons, avances, et remboursements divers, rapportés aux charges fixes
- ⇒ les revues : l'idée Libre, la Raison
- ⇒ la librairie (hors activité liée aux revues)
- ⇒ les projets et soutiens relevant des décisions des instances (soutiens divers, manifestations)

L'analyse effectuée permet de répartir le déficit mentionné supra.

### **Cotisations et charges fixes**

Le premier bloc présente un excédent de 26 200€, essentiellement du fait de la modification de la cotisation, de la réduction opérée sur les charges de personnel et les frais de déplacement

### **Revues *L'Idée Libre* et *La Raison***

Concernant les revues, *L'Idée Libre* présente un excédent de 3 100€, y inclus 2 500€ de recettes publicitaires

*La Raison* est déficitaire à ce jour, à hauteur de 21 700€, malgré 3 800€ de produit publicitaire.

Ce déséquilibre s'est accru du fait de l'augmentation des coûts d'impression.

Une analyse plus précise sera effectuée sur l'équilibre économique des revues, en particulier sur les frais postaux, lorsque les chiffres définitifs seront disponibles.

### **Librairie**

La Librairie hors périodiques présente un solde de trésorerie négatif de 5 600€.

L'amélioration du recouvrement des impayés et la rénovation du site sont des pistes d'amélioration bien identifiées.

### **Projets et soutiens**

Le respect de l'objectif budgétaire de maintien des dépenses de soutien à un strict minimum a été tenu (-700€, 800€ versus 1 500€ au budget).

### **Conclusion et perspectives (cf. annexe 4)**

Le redressement très significatif des comptes de l'association entre les exercices 2023 et 2024 a été obtenu par la conjonction de deux facteurs :

- ⇒ un accroissement significatif des ressources du fait de l'augmentation du revenu de la cotisation
- ⇒ une réduction de la dépenses sur des postes importants : charges de personnel, frais de déplacement, impression d'ouvrages, financement de traductions

Compte tenu des actions programmées, dégager un excédent sur les flux de trésorerie en 2025 comme cela a été le cas en 2024, sauf évènement imprévu, paraît hors de portée.

L'objectif sera plutôt de conserver une trésorerie suffisante pour faire face aux besoins, sans augmenter la cotisation et sans faire appel aux adhérents, les souscriptions devant rester un moyen de stimuler l'activité et non de pallier une défaillance.

Pour cela, le second des deux facteurs de redressement mentionnés ci-dessus, le maintien et si possible la réduction structurelle des dépenses doit être maintenu sinon renforcé, puisque c'est celui que nous maîtrisons.

L'augmentation, et, dans un premier temps, le maintien des ressources restent conditionnés à l'évolution du nombre d'adhérents.

Cela fera l'objet d'une communication de la commission de développement devant le Congrès.

(voté à l'unanimité par la CAN)

### Annexe 1 : recettes et charges, classement par nature

| <b>Recettes</b>                        |                         | <b>Dépenses</b>                                            |                         |
|----------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Cotisations                            | 127 160 €               | Charges de personnel                                       | 72 014 €                |
| Abonnements La Raison                  | 26 417 €                | Impression et graphisme La Raison                          | 33 534 €                |
| Abonnements l'Idée Libre               | 13 405 €                | Impression et graphisme Idée Libre                         | 9 837 €                 |
| Ventes librairie                       | 25 263 €                | Routage revues                                             | 4 930 €                 |
| <i>Dont Idée Libre standard</i>        | <i>2 075 €</i>          | Frais postaux                                              | 27 121 €                |
| <i>Dont Idée Libre 336 version esp</i> |                         | Mise en ligne IL                                           | 634 €                   |
| <i>Dont la Raison</i>                  | <i>167 €</i>            | Frais de déplacement et réception                          | 10 845 €                |
| Dons                                   | 2 263 €                 | Honoraires expert comptable                                | 8 302 €                 |
| Publicité E&S                          | 6 360 €                 | Honoraires avocats                                         | 3 143 €                 |
| Autres                                 | 16 059 €                | Entretien ménager                                          | 2 172 €                 |
| <b>Total recettes</b>                  | <b><u>216 927 €</u></b> | Téléphone, internet                                        | 2 363 €                 |
|                                        |                         | Electricité, gaz siège                                     | 3 653 €                 |
|                                        |                         | Assurance                                                  | 1 887 €                 |
|                                        |                         | Acompte statue la Barre                                    | - €                     |
|                                        |                         | Soutien international (Liban)                              | - €                     |
|                                        |                         | Impression ouvrages hors revues périodiques                | 10 218 €                |
|                                        |                         | Traduction ouvrages                                        | - €                     |
|                                        |                         | Soutien fédérations départementales et autres associations | 800 €                   |
|                                        |                         | Site internet                                              | 74 €                    |
|                                        |                         | Avance IRELP                                               | - €                     |
|                                        |                         | Maintenance photocopie                                     | 615 €                   |
|                                        |                         | Papeterie                                                  | 971 €                   |
|                                        |                         | Achat matériel de sécurité (vidéo)                         | - €                     |
|                                        |                         | News letter                                                | 689 €                   |
|                                        |                         | Achats bureautique                                         | - €                     |
|                                        |                         | Achats livres                                              | 5 620 €                 |
|                                        |                         | SAGE                                                       | 1 104 €                 |
|                                        |                         | Maintenance extincteurs                                    | - €                     |
|                                        |                         | Autres                                                     | 11 405 €                |
| <b>Excédent</b>                        | <b><u>4 997 €</u></b>   | <b>Total dépenses</b>                                      | <b><u>211 930 €</u></b> |

| Libellé  | Abonnements<br>Idée Libre | Ventes<br>Librairie Idée<br>libre version<br>standard | Ventes<br>Librairie Idée<br>libre versions<br>traduites | Publicité | Total<br>Idée Libre |
|----------|---------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|---------------------|
| Recettes | 13 405 €                  | 2 075 €                                               | - €                                                     | 2 520 €   | 18 000 €            |
| Dépenses | 12 909 €                  | 1 976 €                                               |                                                         |           | 14 885 €            |
| Solde    | 496 €                     | 99 €                                                  | - €                                                     | 2 520 €   | 3 115 €             |

| Libellé  | Abonnements La<br>Raison | Ventes<br>Librairie La<br>Raison<br>version<br>standard | Publicité | Total La<br>Raison |
|----------|--------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|--------------------|
| Recettes | 26 417 €                 | 167 €                                                   | 3 840 €   | 30 424 €           |
| Dépenses | 48 085 €                 | 337 €                                                   |           | 48 421 €           |
| Solde    | - 21 668 €               | - 170 €                                                 | 3 840 €   | - 17 998 €         |

|          | Librairie hors<br>périodiques |
|----------|-------------------------------|
| Recettes | 23 021 €                      |
| Dépenses | 28 588 €                      |
| Solde    | - 5 566 €                     |

## Annexe 2 : analyse par bloc



| Libellé  | Cotisations | Autres dons<br>et recettes | Charges de<br>personnel | Frais de<br>déplacement | Honoraires | Electricité,<br>Gaz siège | Entretien Immeuble | Informatique,<br>bureautique,<br>papeterie,<br>téléphone,<br>internet | Site internet,<br>newsletter | Assurances,<br>autres | Total     |
|----------|-------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-----------|
| Recettes | 127 160 €   | 18 322 €                   |                         |                         |            |                           |                    |                                                                       |                              |                       | 145 482 € |
| Dépenses |             |                            | 72 014 €                | 10 845 €                | 11 445 €   | 3 653 €                   | 2 172 €            | 5 053 €                                                               | 762 €                        | 13 292 €              | 119 236 € |
| Solde    | 127 160 €   |                            | - 72 014 €              | - 10 845 €              | - 11 445 € | - 3 653 €                 | - 2 172 €          | - 5 053 €                                                             | - 762 €                      | - 13 292 €            | 26 246 €  |

| Libellé  | Soutien<br>international | Soutien aux<br>fédérations | Avance IRELP | Total   |
|----------|--------------------------|----------------------------|--------------|---------|
| Recettes |                          |                            |              | - €     |
| Dépenses | - €                      | 800 €                      | - €          | 800 €   |
| Solde    | - €                      | - 800 €                    | - €          | - 800 € |

## Annexe 3 : rapprochement budget/réalisé 2024

| Rubrique                                  | Budget 2024    | Réalisé 2024   | Ecart        | Commentaire                                                                                                      | Rubrique                                  | Budget 2024    | Réalisé 2024   | Ecart         | Commentaire                                        |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------------------------------------------|
| Charges de personnel                      | 57 266         | 72 014         | 14 747       | Prestation assistance librairie + emploi supplémentaire août-septembre + reliquat urssaf rupture conventionnelle | Cotisations                               | 110 210        | 127 160        | 16 950        | Augmentation apt FNLP cotisation collectée         |
| Frais de déplacement et location salle    | 24 000         | 10 845         | -13 155      | Economie substitution visio à présentiel                                                                         | Abonnements                               | 39 581         | 39 822         | 241           |                                                    |
| Honoraires                                | 9 000          | 11 445         | 2 445        | Frais juridiques                                                                                                 | Librairie                                 | 30 538         | 25 263         | -5 275        | Augmentation impayés + problème librairie en ligne |
| La Raison                                 | 31 585         | 33 534         | 1 949        | augmentation frais impression                                                                                    | Dons                                      | 7 737          | 2 263          | -5 474        | pas de campagne de souscription suivie             |
| Idee Libre                                | 14 185         | 9 837          | -4 348       | economie sur impression                                                                                          | Autres                                    | 5 939          | 22 419         | 16 480        | Voir détail ci-dessous                             |
| Autres publications                       | 7 983          | 10 218         | 2 235        | fréquence                                                                                                        | dont encarts publicitaires                | 5 400          | 6 360          | 960           |                                                    |
| Achats de livres                          | 3 000          | 5 620          | 2 620        | Prévision budgétaire ambitieuse                                                                                  | Apport LP 51                              |                | 2 189          | 2 189         |                                                    |
| Frais postaux                             | 17 834         | 27 121         | 9 287        | Augmentation tarifaire + dysfonctionnements (envois en double)                                                   | Facturation assistance librairie          |                | 5 723          | 5 723         |                                                    |
| Statue Chevalier de La Barre              | 0              |                | 0            |                                                                                                                  | Régularisation Neeven Croize              |                | 886            | 886           |                                                    |
| Soutiens divers                           | 1 500          | 800            | -700         |                                                                                                                  | Remboursement LP 34                       |                | 2 500          | 2 500         |                                                    |
| Régularisation E&S sur exercice antérieur | 9 800          | 9 800          | 0            |                                                                                                                  | Remboursement virement en double messages |                | 1 699          | 1 699         |                                                    |
| Autres                                    | 32 109         | 20 696         | -11 413      | Economie sur traduction, avance IREL, achat équipement non récurrent en 2023                                     | Divers remboursements                     |                | 493            | 493           |                                                    |
| <b>Total dépenses</b>                     | <b>208 262</b> | <b>211 930</b> | <b>3 668</b> |                                                                                                                  | <b>Total recettes</b>                     | <b>194 005</b> | <b>216 927</b> | <b>22 922</b> |                                                    |
| <b>Excédent</b>                           |                | <b>4 997</b>   |              |                                                                                                                  | <b>Déficit</b>                            | <b>-14 257</b> |                |               |                                                    |

## Annexe 4 : budget 2025

| Dépenses                                  |                |                |                     | Recettes                                                       |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|---------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rubrique                                  | Année 2024     | Budget 2025    | Evolution 2024/2025 | Commentaire                                                    | Rubrique              | Année 2023     | Budget 2024    | Evolution 2023/2024 | Commentaire                                                                                                     |
| Charges de personnel                      | 72 014         | 67 014         | -5 000              | En 2024 reliquat charges procédure rupture conventionnelle     | Cotisations           | 127 160        | 127 160        | 0                   |                                                                                                                 |
| Frais de déplacement et location salle    | 10 845         | 60 000         | 49 155              | Congrès FNLP + Congrès AILP + Meeting Jappy                    | Abonnements           | 39 822         | 39 500         | -322                |                                                                                                                 |
| Honoraires                                | 11 445         | 11 500         | 55                  |                                                                | Librairie             | 25 263         | 28 000         | 2 737               | Rattrapage impayés                                                                                              |
| La Raison                                 | 33 534         | 33 500         | -34                 |                                                                | Dons                  | 2 263          | 2 500          | 237                 | Pas de souscription massive prévue à date                                                                       |
| Idee Libre                                | 9 837          | 10 000         | 163                 |                                                                | Autres                | 22 419         | 25 419         | 3 000               | Pas de remboursement ou régularisation prévu en 2025 (-3 800), augmentation des produits publicitaires (+6 800) |
| Autres publications                       | 10 218         | 10 000         | -218                |                                                                |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| Achats de livres                          | 5 620          | 5 620          | 0                   |                                                                |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| Frais postaux                             | 27 121         | 27 000         | -121                |                                                                |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| Statue Chevalier de La Barre              | 0              | 0              | 0                   | Pas de projet identique en 2024                                |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| Soutiens divers                           | 800            | 1 000          | 200                 | Limitation soutien sauf obligation (maîtrise action juridique) |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| Régularisation E&S sur exercice antérieur | 9 800          | 0              | -9 800              | A priori pas de dette équivalente à solder en 2024             |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| Autres                                    | 20 696         | 16 896         | -3 800              |                                                                |                       |                |                |                     |                                                                                                                 |
| <b>Total dépenses</b>                     | <b>211 930</b> | <b>242 529</b> | <b>30 599</b>       |                                                                | <b>Total recettes</b> | <b>216 927</b> | <b>222 579</b> | <b>5 652</b>        |                                                                                                                 |
| <b>Excédent</b>                           | <b>4 997</b>   |                |                     |                                                                | <b>Déficit</b>        |                | <b>-19 950</b> |                     |                                                                                                                 |

| Date       | Fin 2023 | Fin 2024 | Budget 2025 |
|------------|----------|----------|-------------|
| Trésorerie | 15 985   | 20 981   | 1 032       |



# HOMMAGE

À TOUS LES LIBRES PENSEURS DANS LA RÉSISTANCE  
QUI ONT COMBATTU LE RÉGIME DE VICHY,  
À LA SOLDE DE LA BARBARIE NAZIE

*« Ceux qui vivent sont ceux qui luttent »*

Victor Hugo

*« Nous garderons fidèlement la mémoire de nos martyrs.  
Et nous leur rendrons hommage en suivant leur exemple,  
c'est-à-dire en combattant la tyrannie avec plus d'ardeur et de haine  
que jamais (sous tous les masques où elle essaie de se dissimuler). »*

André Lorulot – Rapport Moral au Congrès de la Libre Pensée de 1945

*« Contre la Guerre, à ses victimes, à la Fraternité des Peuples »*

Monument pacifiste de Dardilly (69)



Plaque inaugurée le 12 avril 2024 lors de l'Hommage rendu devant le Panthéon  
aux 190 Libres Penseurs Résistants recensés

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE  
ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

ACCÈS À LA LISTE  
VIA LE QR-CODE



# RAPPORT ADMINISTRATIF

La Commission Administrative Nationale s'est réunie le 15 septembre, une journée pour coïncider avec le Comité Général organisé la veille. Les prochaines dates sont prévues les 29 et 30 mars 2025.

Le Bureau Exécutif s'est réuni le 10 janvier 2025.

Les consultations et votes par mail sont systématiques entre les instances. Ce sont des CAN et des BUREAU « élargis » à ceux qui sont concernés par les sujets évoqués. La possibilité d'utiliser les Visio conférences facilite cette ouverture

Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France, propriétaire des locaux de la librairie et des salles de réunion du 12 rue des Fossés St Jacques a pu financer cette année des travaux importants d'entretien et de modernisation : isolation des fenêtres, électrification des volets, remise en état en peinture et maçonnerie. Les locaux sont maintenant équipés en vidéoprojecteur et sonorisation qui permettent aujourd'hui de réaliser des réunions en visio de qualité mais aussi d'envisager des événements variés. La salle est régulièrement prêtée pour des réunions de groupes du voisinage, politiques ou thérapeutiques, et nous aidons aussi de jeunes artistes en prêtant nos locaux et nos équipements pour leur répétition. Il s'agit aujourd'hui de la *chorale JukeFox*, des musiciennes et chanteuses *Les Pétroleuses*, et de la *Compagnie théâtrale Debrief* qui avait travaillé pour sa première réalisation sur une pièce « *Putain de guerre de merde* » dont le titre était en lui-même une excellente carte de visite pour le soutien de la FNLP. Le 8 mars 2025 a même été l'occasion d'un spectacle de cabaret dédiée à la cause féministe, sous l'intitulé « *La réponse des femmes, 200 ans d'impertinence* ». En résumé le local est le lieu d'une activité variée qui se développe et qui justifie de plus en plus son appellation de centre socio-culturel.

L'administration du siège de la Libre Pensée s'organise toujours autour de Mathieu et de Souliko pour les tâches administratives, soit l'équivalent de 1,40 équivalent temps plein. Ils sont tous deux en contrat à durée indéterminée et nous avons passé largement le stade de l'accueil et de la prise de fonction pour une période d'approfondissement des suivis de gestion. Nous avons aussi rééquilibré les tâches afin que Souliko soit la seule interlocutrice des adhésions et abonnements. Son mail est [libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr)

La proximité du siège de la LP75 et de la librairie continue à ouvrir considérablement nos listes de contacts intéressés par les actions de la Libre Pensée en général, et cela se vérifie par l'ouverture que nous avons maintenant dans le public qui s'inscrit à nos conférences. Nous filmons depuis septembre, avec des tâtonnements de débutant. Je sais que beaucoup de conférences sont déjà en ligne sur les réseaux fédéraux mais il me semble que pour la notoriété de cette chaîne, *librepenseefrance1*, les conférences réalisées par d'autres fédérations pourraient y être partagées.

Le rapport sur les sites internet de Claude Singer fait état des ennuis et conséquences que le piratage du site a entraîné dans notre fonctionnement. Dans ces circonstances, la librairie en ligne qui n'est plus fonctionnelle depuis le 7 octobre 2024, ne le sera pas avant plusieurs mois. J'espère pouvoir annoncer la fin de la remise en état à notre Congrès.

Restent périodiquement des problèmes d'adressage des mails où nos adresses [fnlp.fr/orange/laposte](mailto:fnlp.fr/orange/laposte), sont régulièrement rejetées par les yahoo/outlook/gmail. Nous subissons, avec impatience quelquefois, mais sans solution. Nous en appelons à votre vigilance sur ces points (accusés de réception par exemple).

Pour terminer, j'évoquerai les noms de Jeunes Libres Penseurs qui s'impliquent activement depuis quelques mois et dont le soutien est précieux : Gabriela Nugay grâce à qui nous recevons la news letter chaque semaine, Robert Perouty et Fabien Czernik pour les illustrations de *LA RAISON* et prochainement Noah Hirondelle pour les illustrations de *L'IDEE LIBRE*.

La réussite du Congrès National **du 19 au 22 août 2025**, au centre « Cap Découverte » à Le Garric (Tarn) sera le premier enjeu de cette année 2025, année de Challenge décrite dans le rapport d'activité.

À Paris, le 16/03/2025

Carole Halbutier



# COMMISSION DROIT ET LAÏCITÉ

## *Rapport d'activité*

**A**u cours de la dernière année, la commission Droit et Laïcité (CDL) a consacré d'importants efforts à esquisser un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé sous contrat. Pour autant, elle a poursuivi ses activités contentieuses au sens large et répondu aux sollicitations de la Fédération nationale et des fédérations départementales.

### *Sur le plan de sortie*

Compte tenu des critiques sévères adressées à l'État par la Cour des comptes en juin 2023 et la mission d'information parlementaire conduite par Paul Vannier en avril 2024, à la suite aussi des déclarations de Mme Amélie Oudéa-Castéra en janvier 2024, s'est posée pour l'opinion dans des termes plus immédiats qu'auparavant la question de l'abrogation des dispositions du Code de l'éducation issues des lois du 31 décembre 1959 et 31 décembre 1984 concernant le financement public de l'enseignement privé sous contrat, tant général et technologique qu'agricole. C'est pourquoi s'est constitué à l'initiative de la FSU un collectif qui rassemble le camp laïque dans toutes ses composantes, ce qui n'efface pas les graves divergences qui le traversent ni ne signifie un accord sur les actions à mener. L'affaire de l'institution catholique de Bétharram, qui fait tache d'huile, met encore davantage cette question sous les feux de la rampe, comme si, en l'espèce, le financement public des établissements catholiques d'enseignement sous contrat convergeait avec les crimes sexuels sur mineurs dans l'Église romaine.

La CDL a conçu une stratégie juridique de sortie du système actuel : à la suite de l'abrogation des lois Debré et Rocard entrerait en vigueur une loi fixant les modalités, durant une période transitoire de six ans, de mise en extinction progressive des contributions de l'État et des collectivités territoriales versées aux établissements privés d'enseignement sous contrat. Notons que l'abrogation pourrait donc intervenir sans obstacle juridique majeur dans le cadre actuel. En revanche, celle-ci serait politiquement définitivement destructrice pour la Cinquième République, tant les institutions de 1958 et le texte de 1959 sont étroitement imbriqués.

La CDL a répondu aussi aux objections constitutionnelles ou relatives à une présumée obligation d'indemnisation des écoles, collèges et lycées catholiques. Enfin, elle s'est penchée sur la situation des personnels enseignants et non-enseignants de ces établissements dans l'hypothèse d'une abrogation suivie d'une période de transition.

La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) a diffusé un recueil de l'ensemble des travaux de la CDL ainsi qu'une adresse aux parents. Le collectif a reçu toutes les contributions de la FNLP. Nous verrons bien dans quelle mesure, celles-ci seront prises en compte dans le document final qu'il doit publier à la rentrée 2025-2026, étant observé qu'à ce stade les autres composantes du collectif n'ont rien produit de significatif.

### *Sur l'activité contentieuse*

#### **- La lutte contre les emblèmes religieux**

En ce qui concerne la lutte contre la présence illégale d'emblèmes religieux sur les emplacements publics, interdite par l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, la CDL a contribué à la réussite des recours pour excès de pouvoir introduits devant le tribunal administratif de Montpellier à propos des crèches de la Nativité. Celui-ci a annulé, d'une part, l'arrêté du 10 mai 2023 par lequel le maire de Béziers s'était délivré à lui-même une autorisation d'occupation du domaine public pour installer une crèche dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville chaque mois de décembre, d'autre part, les décisions par lesquelles cet édile et son collègue de Perpignan avaient, en 2022 et 2023, disposé ces emblèmes religieux temporaires dans les locaux des deux mairies. Nos camarades de l'Hérault ont déposé une nouvelle requête contre la crèche de 2024 à Béziers. D'autres recours restent en cours d'instruction, notamment ceux relatifs à la présence de croix romaines sur le mont Romion (Vaucluse) et le Crêt de Chaussître (Loire) ou l'installation d'une copie d'un calvaire du XVII<sup>e</sup> siècle à son emplacement initial, le monument original ayant été déplacé et maintenu dans le cimetière (Finistère) depuis 1967.

#### **- Les journées de tradition dans la gendarmerie**

En ce qui concerne les manifestations dites de tradition dans la gendarmerie, un recours dirigé contre la décision du colonel commandant le groupement départemental de l'Ardèche est à l'instruction.

À ce jour, les conclusions du rapporteur public préconisent une annulation partielle de cette décision en tant qu'elle comprend l'appel à un office religieux. Si la formation de jugement suit ces conclusions, ce serait une première et un revers pour la « Grande muette ».

### **- Un aspect périphérique de la visite du pape à Marseille en septembre 2023**

Enfin, est encore à l'instruction au tribunal administratif de Marseille un recours tendant à l'annulation de l'octroi à titre gratuit d'une occupation temporaire du domaine public en faveur de l'association Mar Yam, dont le siège est fixé à l'évêché, dans le cadre de la venue du pape dans la cité phocéenne.

### **- La saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme**

À la suite du refus de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) de réserver une suite favorable à la plainte d'un libre penseur en vue d'obtenir de cette autorité administrative indépendante la radiation de son identité des registres de catholicité, en dépit de l'entrée en vigueur du RGPD, et du rejet du recours introduit devant le Conseil d'État contre cette décision, la CDL a préparé la saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Celle-ci semble avoir considéré ce recours recevable.

### **- Les réponses aux sollicitations de tiers**

Par ailleurs, la FNLP a participé à des actions juridiques impulsées par d'autres acteurs. D'une part, elle s'est associée à la plainte déposée par Maître Devers devant le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) tendant à l'engagement de poursuites contre le Premier ministre et le ministre de la Défense israéliens. Après une phase inhabituellement longue d'examen des réquisitions conformes du procureur, que nous avons dénoncée dans un communiqué, la CPI a finalement délivré deux mandats d'arrêts contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant. D'autre part, à la demande d'un élu d'opposition de la commune de La Madeleine (Nord), la CDL a examiné sur le plan juridique l'écheveau compliqué des relations nouées entre cette collectivité et le diocèse de Lille. Soucieuse de clarifier une situation embrouillée, la ville a accepté de compenser la suppression d'un droit de passage, en réalité éteint depuis 2017, par la cession à titre gratuit d'un immeuble au diocèse. D'après une estimation sommaire, le diocèse aurait bénéficié d'une aide indirecte de l'ordre de 271 000 euros. Ce travail n'a pas prospéré, l'élu ayant tardé à déposer le projet de recours préparé par la CDL dans les délais requis. Enfin, à la demande d'un professeur de droit public de Paris II, la CDL a nourri avec trois notes un projet d'action en vue du retrait de la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Jérôme Lejeune (FJL). En particulier, l'activisme débordant de la FJL contre les décisions de l'Agence de biomédecine autorisant les recherches sur l'embryon ou la prise en charge des malades en fin de vie pouvait nourrir un futur contentieux sur ce terrain : l'objet de la Fondation ne prévoit pas ce type d'activité. Toutefois, ce travail ne prospérera pas : l'avocat au Conseil chargé du dossier préconise une demande de dissolution de la FJL. L'avenir dira si ce choix est pertinent.

## ***Sur l'aide aux fédérations et les interventions***

### **- L'aide aux fédérations**

Outre sa contribution à la préparation de plusieurs communiqués (récusation pour motif politique d'une fonctionnaire candidate à un poste important ; détention provisoire de militants calédoniens en métropole ; annonce de la saisine de la CEDH ; information sur la position du Sénat qui demande une aggravation de la loi dite « séparatisme »), la CDL a remis aux fédérations départementales diverses notes juridiques ayant trait notamment aux sujets suivants :

- l'illumination d'un quartier de Marseille avec le chandelier de la Hanoucca ;
- l'aide matérielle d'une commune à la préparation d'une procession ;
- l'accès aux salles municipales ;
- le projet de mise sur pied d'une filière complète d'enseignement entre un lycée agricole privé et un lycée public d'enseignement général, le premier ne pouvant à lui seul l'offrir dans tous ses aspects à ses élèves ;

### **- Les interventions**

La CDL a pris connaissance par hasard que la République française avait en 1960 puis en 1987 accepté de remettre à l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers jours (Mormons), dont le siège est à Salt-Lake-City aux États-Unis, des données issues de l'état-civil français pour pratiquer, sans le consentement des ayants droit des intéressés et en violation de la liberté de conscience des défunts, des baptêmes pour les morts. La CNIL a réitéré cet accord avec les Mormons par une décision de 2013.

Pour régler cette question et celle de l'absence d'effacement de l'identité des registres de fidèles tenus par les cultes, la FNLP a donc demandé à la CNIL de rapporter sa décision et à la ministre de la Culture de mo-

difier le Code du patrimoine sur deux points dans les termes suivants :

- « *Les archives publiques des actes de l'état civil ne peuvent faire l'objet d'un traitement à des fins religieuses sans le consentement des personnes concernées exprimé de leur vivant, de leur représentant légal ou de leurs ascendants ou descendants après leur décès* » ;
- « *Les registres de fidèles tenus par les cultes donnent lieu à l'effacement de l'identité des personnes qui le demandent de leur vivant par tout moyen ou dont le représentant légal présente une telle demande.* »

Ces interventions n'ont donné lieu à aucune suite.

Enfin, la CDL est intervenue en appui du jury d'honneur constitué pour soutenir un enseignant libre penseur faisant l'objet d'une cabale politique locale doublée d'un acharnement disciplinaire du ministère de l'Agriculture.

Dominique GOUSSOT



1913



1973



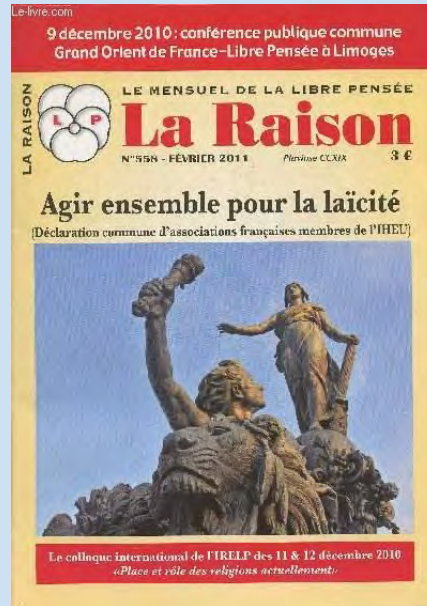
1992



2008



2011



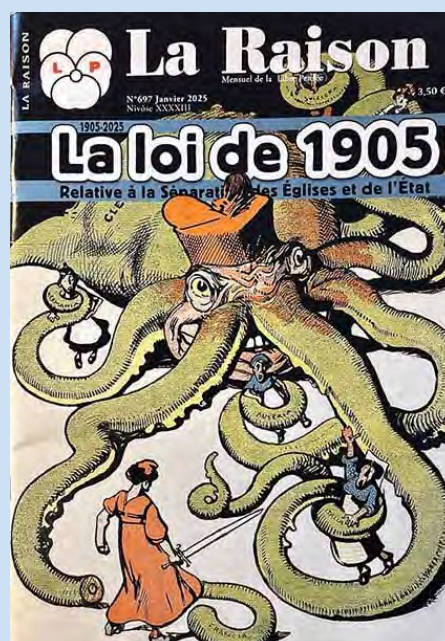
2023



2023



2025



2025



# Rapport *La Raison*

Mes chers camarades.

Mon rapport pour cette CAN va prendre la forme de remerciements et d'un au-revoir.

Avant toute chose, je tiens à remercier Christian pour sa confiance et sa compréhension et à rendre hommage à Jean, l'Homme surtout, droit, courageux, cultivé et jovial mais aussi, le rédacteur en chef adjoint qui a fait un travail remarquable en prenant en charge les illustrations de chaque numéro de notre journal.

Pendant 5 années j'ai assuré du mieux que j'ai pu la rédaction en chef de *La Raison*.

J'ai tenu à impulser une nouvelle ligne éditoriale en équilibrant l'aspect militant (anticlérical, anticapitaliste, pacifiste etc.) et notre mission d'éducation populaire en instaurant des rubriques culturelles pérennes (littérature, philosophie, cinéma, arts, sciences, musique, notes de lecture et le cahier central). Je remercie le comité de rédaction et les contributeurs pour m'avoir permis de le faire.

Merci également à Roland pour avoir assuré pendant des années la correction des articles et à Nicole pour l'avoir remplacé au pied levé. Enfin merci à Robert pour avoir suppléé notre ami Jean aux illustrations et à Matthieu pour la Une. Merci à Béatrice pour sa précieuse collaboration. J'ai également une pensée pour Astrid qui m'a tellement aidé.

Puisque j'évoque la maquette et la Une, je pense qu'après avoir tenté de mener à bien l'avènement d'une nouvelle ligne éditoriale, le prochain chantier devrait être de rajeunir et de rendre plus attractive notre maquette.

Ma santé et SURTOUT ma situation professionnelle se sont considérablement dégradées et je suis contraint de renoncer à ma tâche. En conséquence, à compter du numéro de mai, Christian redevient rédacteur en chef (c'est à lui que vous enverrez vos articles, sauf pour la rubrique littéraire) et moi rédacteur en chef adjoint. Nous souhaitons trouver un camarade plus jeune pour prendre le relais, mais si dans 4 ans tel n'est pas le cas (ce que je ne souhaite pas), à ma retraite (si tout va bien !!!!), je suis prêt à reprendre du service dans l'attente d'une relève.

Dans l'immédiat, Hélène va continuer à s'occuper de AVL M (avec Philippe et Catherine) et je vais rester responsable de la rubrique littéraire. Je continue également à produire les émissions de France Culture *Divers aspects de la pensée contemporaine*.

Christophe Bitaud



## ***Le sommeil de la raison produit des monstres***

Francisco de Goya (1799) - Museo Goya, Saragosse (Espagne)  
Eau-forte et aquatinte

**G**oya s'est représenté, endormi sur sa table de travail. Une nuée de rapaces nocturnes et de chauves-souris géantes l'assaille, tandis qu'un chat-Sphinx hiératique fixe le spectateur.

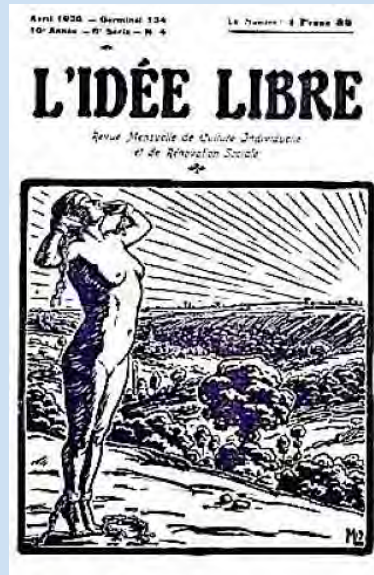
Goya exprime dans cette eau-forte sa conviction que la Raison, dont le chemin est éclairé par les Lumières, est bien le nerf de la guerre contre la tyrannie, nourrie par l'ignorance et l'obscurantisme. Par contre, lorsqu'elle s'endort, les cauchemars irrationnels prennent vie.

Telle est l'énigme posée par le chat-Sphinx au visiteur-Œdipe, appelé à oser « raisonner » en usant de sa propre intelligence : *Sapere aude !* avait lancé Kant, quinze ans auparavant, dans son essai « *Qu'est-ce que les Lumières ?* ».

1911



1926



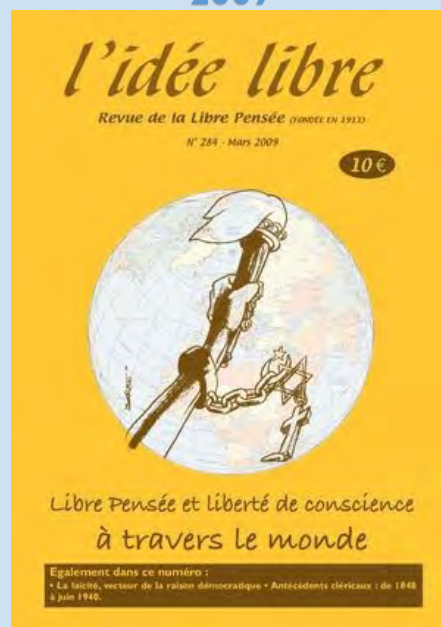
1956



1983



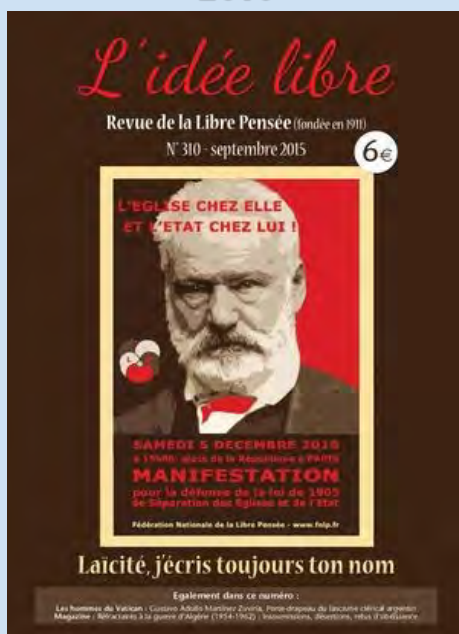
2009



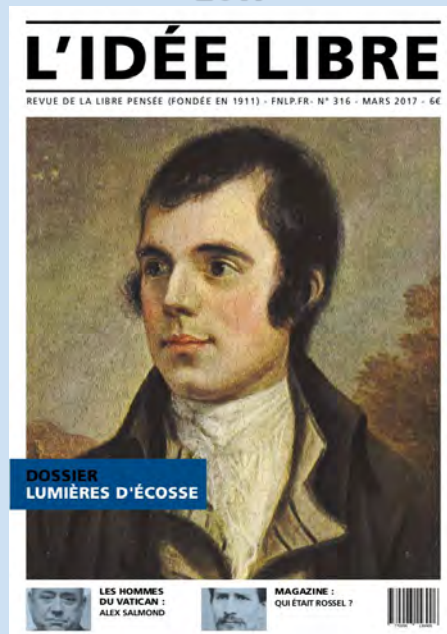
2011



2015



2017



2023



# RAPPORT *L'IDÉE LIBRE*

Depuis le Conseil général 2024, les dossiers présentés ont été les suivants :

**IL 346** – septembre 2024 : **Autour du Blues**, coordonné par **Philippe Besson**. Un numéro qui a eu beaucoup de succès avec notamment la possibilité d'écouter les titres dont il était question en scannant un Qrcode

**IL 347** – décembre 2024 : **La Suisse, vous connaissez ?**, coordonné par **Michel Godicheau**. Des aspects de nos voisins suisses loin des idées reçues

**IL 348** – mars 2025 (chez l'imprimeur à la date où est écrit le présent rapport) : **L'humanité n'a qu'un seul chemin, la paix**. Coordonné par **Pierre Roy**. Un numéro qui revient sur un certain nombre d'enjeux d'une brûlante et tragique actualité.

**IL 349** (en préparation, disponible en juin 2025), un dossier sur *l'actualité de la Belgique*, coordonné par **Michel Godicheau**, avec la participation des camarades de Belgique.

Ont participé à la constitution des dossiers : Nicole Aurigny, Giovanni Barella, Guido Bernasconi, Philippe Besson, Claudette Besson-Brillant, Christophe Bitaud, Jean-Paul Charaux, Daniel de Roulet, Thierry Dewier, Christian Eyschen, Michel Godicheau, Evguéni Koshka, Pierre-Yves Modicom, Dominique Mouly, Pierre Roy, Miriam Serafini, Michèle Singer, Gerhardt Stenger, Pascal Tanner, Alain Vauchelles

La rubrique *Grandes figures de la civilisation arabo-musulmane* a abordé les sujets suivants :

*Averroès* par **Benoît Schneckenburger** (n°346 septembre 2024), Difficile dès lors que l'on évoque la libre pensée et le monde arabo-musulman de ne pas aborder la figure d'Ibn Rushd (1126-1186)<sup>1</sup>, celui que les latins appellent Averroès. Et immédiatement nous voilà confrontés à d'immenses difficultés pour rendre compte de sa pensée et de son influence.

*Ibn Arabi, (Ibn Aflatûn, le fils de Platon)* par **Nicole Aurigny** (n°347, décembre 2025). Dans son livre « *La vie en fleur* », Anatole France se demandait « *quel était le jour le plus funeste de l'histoire ?* ». Et il répondait : « *c'est le jour de la bataille de Poitiers, quand, en 732, la science, l'art et la civilisation arabes reculèrent devant la barbarie franque.* »

*Al-Fârâbi*, par **Sylvie Midavaine** (n°348, mars 2025) *Al-FÂRÂBI*, Abû Nasr Muhammad ibn Tarkhân, autrement appelé en Occident Alfarabius ou Avennasar, 872-950, philosophe musulman (parfois identifié comme sunnite, parfois comme chiite ou influencé par les chiites).

*Ibn al-Rawandi* par **Georges Saad** (n°348, mars 2025) Ibn al-Rawandi est une figure hautement énigmatique et controversée de l'histoire de la pensée islamique, il a oscillé entre plusieurs sectes islamiques puis les a toutes abandonnées pour choisir l'athéisme.

La rubrique **Magazine** a traité des sujets suivants :

*Panaït Istrati et l'irrégion*, par **Jean-Pierre Bacot** (n°346 – septembre 2024) Dès ses premiers romans, écrits vers sa quarantaine, en langue française, Panaït Istrati (Braila 1844-Bucarest 1935) montre qu'il n'est pas croyant, que cela soit en termes de religions ou d'idéologie. Il a en effet rompu avec l'orthodoxie, comme avec le marxisme, en tout cas dans sa version russe stalinienne.

*En hommage à Marc Blondel* par **Christian Eyschen** (n°346 – septembre 2024) A l'occasion du dixième anniversaire de sa disparition la Libre Pensée a publié un ouvrage lui rendant hommage en montrant les différentes facettes de ce pur joyau militant que fut Marc Blondel : Syndicaliste, Libre Penseur, militant anticolonialiste, Franc-Maçon au Grand Orient de France.

*Le débat sur l'émancipation politique des Juifs d'Angleterre (1830-1858)* de **Jean-Louis Alessandri** par **Christian Eyschen**. (n°347 – décembre 2024). Ce nouvel ouvrage de l'auteur sur la question du judaïsme en Angleterre est passionnant à plus d'un titre. Non seulement il retrace un épisode de la lutte pour une égalité politique totale de toutes les composantes de l'Angleterre, mais il est une formidable leçon d'Histoire pour aujourd'hui en France.

*L'Ordre des Chevaliers de Colomb. Une société catholique secrète et ultraréactionnaire venue d'Amérique du Nord* par **Marc Lallemand** (n°348 mars 2025). Institution américaine peu connue des Européens, elle a été fondée en 1882, à New Haven dans l'État du Connecticut, par le père Michael J. McGivney lui-même issu d'une famille ouvrière d'origine irlandaise. Cette société répond à l'époque à la nécessité pour la communauté catholique de faire sa place, de s'établir dans une démocratie aux valeurs fermement ancrées.

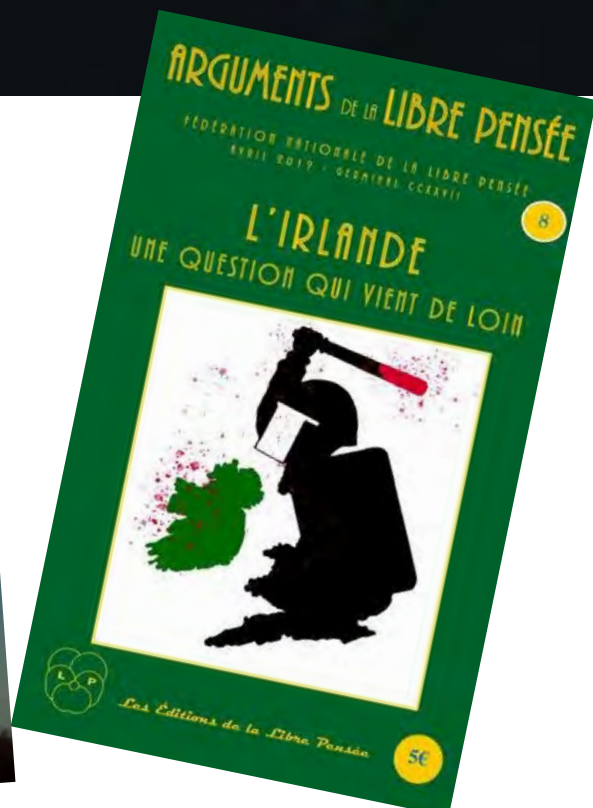
*Le Prophète et le Prolétariat* de **Chris Harman** par **Christian Eyschen** (n°349 - mars 2025). Pour compléter l'analyse de la Libre Pensée sur l'extrême-gauche et le cléricalisme, il est loin d'être inutile de traiter du livre qui fait référence dans certains milieux. « *Le prophète et le prolétariat* » de Chris Harman (1942-2009), dirigeant du Socialist Workers Party de Grande-Bretagne, issu du groupe « International Socialists » historiquement dirigé par Tony Cliff - pseudonyme du militant juif palestinien Ygael Gluckstein - qui rompit avec la IV<sup>ème</sup> Internationale, en 1949, sur la question de « la nature de l'URSS ».

*Hartmut Rosa : accélération, résonance, indisponibilité du monde... Retour du sensible et dérive spiritualiste* par **Jean-Pierre Bacot** (n°349 - mars 2025). Hartmut Rosa est né en 1965 à Lörrach, une petite ville du Bade-Wurtemberg. Il est actuellement professeur de sociologie à l'université Friedrich Schiller de Iéna, une ville moyenne de Thuringe. Sa pensée est originale, dans la mesure où il propose de revisiter la théorie critique, tradition dans laquelle il dit s'inscrire pour partie, mais au prisme d'évolutions historiques, dans un moment qu'il appelle la *modernité tardive*. Nous verrons également qu'à la différence de ses prédécesseurs, même récents, il se situe aux frontières de la psychologie et dans une perspective spiritualiste.

*Le pilori au Moyen-Âge dans l'espace français (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* d'**Isabelle d'Artagnan** par **Christian Eyschen** (n°349 - mars 2025). On sait que le pilori n'était pas quelque chose de réjouissant pour ceux qui devaient le subir, être cloué au pilori a un petit goût de vengeance. Cet ouvrage a l'immense avantage d'expliquer les choses, en les remettant dans leur contexte et d'en dégager les différentes significations.

Notre revue est tirée régulièrement entre 1 100 et 1 200 exemplaires, et en général, entre les abonnements réguliers, les précommandes par un certain nombre de fédérations (remerciements à nouveau envers les correspondants départementaux) et les ventes à la librairie du siège, beaucoup d'entre eux sont épuisés. Des numéros épuisés aujourd'hui peuvent cependant être consultés et téléchargés via le site Calameo de la Libre Pensée.

Claude Singer



# Rapport sur les Revues numériques de la Libre Pensée

- ♦ Il existe trois revues numériques gratuites téléchargeables sur le site *fnlp.fr* en cliquant sur :

<https://www.calameo.com/accounts/3742301>

Il s'agit de :

- ♦ *Cahiers de l'Observatoire social de la Libre Pensée* destiné, notamment mais pas exclusivement, aux militants syndicalistes. Un numéro est publié par semestre ; au moment du **Congrès national**, il y en aura eu 10 de publiés et mis sur notre site internet.
  - ♦ *Sapere Aude*, revue du **Cercle International d'Exégèse rationaliste**, destiné à celles et ceux qui s'intéressent aux questions de l'Étude des textes religieux ou tournant autour de cette thématique, sur le rôle et la place des Églises et des religions. Un numéro est publié par semestre ; au moment du **Congrès national**, il y en aura eu 6 de publiés et mis sur notre site internet.
  - ♦ *La Plume et la Pensée*, revue numérique, maçonnique, gratuite destinée aux Francs-Maçons et Franc-Maçonnnes et à celles et à ceux que le **Symbolisme** intéresse. Un numéro est publié par semestre ; au moment du **Congrès national**, il y en aura eu 9 de publiés avec des Suppléments et mis sur notre site internet. Cette publication devient de plus en plus appréciée dans les **Loges** et **Ateliers maçonniques**. Elle fait l'objet de recensions régulières dans plusieurs **Blogs maçonniques**.
- Cela permet de toucher plusieurs publics très différents, mais qui peuvent se recouper, on peut être **Syndicaliste**, **Franc-Maçon** et **Amateur d'études des dogmes** en même temps. Il y en a sans doute plus que l'on ne pense.
  - Les **Sommaires** de ces revues ont été publiés dans un **Courrier du Bureau Exécutif**. Notre camarade **Sophie Ladoucette** a recensé, par un travail de Romain (ou de Bénédictin), la liste exacte de tous les ouvrages recensés ou utilisés pour la confection de ces revues numériques. C'est assez impressionnant et nous la remercions chaleureusement de cette « **Somme** ». Cela montre que notre argumentation est plus que solide et étayée. Cette liste, pour chaque revue, est ou sera publiée dans un numéro de cette année.
  - Ces revues étant numériques et gratuites, nous invitons les **Fédérations départementales** à s'en saisir et à les diffuser largement auprès des publics pouvant être concernés et intéressés. Cela peut déboucher sur de nouvelles adhésions à la **Libre Pensée**.
  - Il faut nécessairement ajouter à ces publications notre collection de numéros d'**Arguments**. Ceux-ci connaissent un certain succès, quand ils sont proposés bien sûr. On en vend entre 300 à 400 à chaque numéro, le maximum a été atteint par « *Apprendre, Comprendre, Agir* » qui a été vendu à 1 300 exemplaires. Quand ils sont épuisés, et au bout d'un certain temps, ils sont téléchargeables sur notre site *fnlp.fr* :

<https://www.calameo.com/subscriptions/5759289>

Nous avons demandé aux **Fédérations départementales** si elles souhaitaient se procurer des numéros épuisés pour qu'on les retire. Nous n'avons eu qu'un succès d'estime quant à cette demande. Nous avons donc renoncé à les faire réimprimer. Et nous ne le reposerons plus à l'avenir.

Nous avons aussi fait des numéros uniquement numériques, donc gratuits, pour toucher un plus grand public, notamment les personnels de l'enseignement public confrontés aux questions de laïcité.

Vous trouverez ci-après la liste des 33 **Arguments** réalisés (hors-série compris), trois autres étant prévus pour l'avenir (*La guerre en Ukraine*, *Surveillance numérique*, *L'écriture inclusive*). Un nombre assez conséquent de camarades contribuent à l'écriture et à la confection de toutes ces publications. Nous les en remercions chaleureusement, leur travail permet de proposer des publications à prix très réduit.

- Au niveau de la publication des livres, nous avons en cours de fabrication *La Libre Pensée et la Question sexuelle*, qui aura un certain retentissement, tant il est complet sur la question.

Christian Eyschen

| N°         | ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE - THÈMES                                   |
|------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 1          | La Séparation des Églises et de l'État, une aspiration universelle      |
| 2          | Giuseppe Garibaldi                                                      |
| 3          | Sciences et liberté de pensée                                           |
| 4          | Débattre rationnellement de l'Islam (I)                                 |
| Hors-série | Débattre rationnellement de l'Islam (II)                                |
| Hors-série | Débattre rationnellement de l'Islam (III)                               |
| 5          | Syndicalisme et Laïcité                                                 |
| 6          | La Séparation des Églises et de l'État aux USA                          |
| 7          | Le Protestantisme                                                       |
| 8          | L'Irlande, une question qui vient de loin                               |
| 9          | Quelques enseignements récents de l'histoire de la Libre Pensée         |
| 10         | À propos de l'Enseignement catholique en France                         |
| 11         | Le GIEC (1), mythes et réalités. Pour un débat rationnel                |
| 12         | Pour un débat rationnel sur l'Islam et un regard taquin sur le Vatican  |
| 13         | La Libre Pensée défend les libertés démocratiques                       |
| 14         | Contre le séparatisme et le communautarisme                             |
| Hors-série | Le Service National Universel (SNU)                                     |
| 15         | Le Bouddhisme                                                           |
| 16         | Apprendre – Comprendre – Agir                                           |
| 17         | Laïcité de l'Ecole et de l'Etat, les analyses de la Libre Pensée        |
| 18         | La reconquête cléricale                                                 |
| 19         | Wokisme, la Cancel culture et l'islamophobie                            |
| 20         | Langues régionales, la Libre Pensée ouvre le débat                      |
| Hors-série | La Libre Pensée en Belgique pour la Séparation des Églises et de l'État |
| 21         | Allons-nous vers une nouvelle culture politique ?                       |
| 22         | Pour en finir avec la Ve République                                     |
| 23         | Réchauffement climatique - Le GIEC (2)                                  |
| 24         | Tout connaître de la Laïcité en Allemagne                               |
| 25         | Maintenir l'Ordre, brider les libertés d'hier à aujourd'hui             |
| 26         | Dismas, le cléricalisme d'extrême-gauche                                |
| 27         | Les Évangéliques                                                        |
| 28         | Vademecum Laïcité                                                       |
| 29         | Rapport Stasi / Loi Stasi                                               |

# ÉMISSIONS FRANCE CULTURE

## « Divers aspects de la pensée contemporaine »

**N**ous avons fait évoluer la ligne éditoriale de notre émission à l'image de celle du journal, en nous efforçant de « varier » nos émissions en alternant l'aspect « militant » et l'aspect « éducation populaire ». Ce dernier aspect correspondant mieux au profil des auditeurs de France Culture, il permet une « accroche » pour amener un nouveau public à l'aspect militant. Les premiers retours des auditeurs sont tout à fait satisfaisants. Ce qui semble payant, puisque, selon les responsables de France Culture, la moyenne de notre audience est de 350 000 auditeurs (podcasts compris). C'est considérable.

La programmation en 2024-2025 a été la suivante :

Septembre 2024 : « *Le serment de Berne - De la mort solitaire à la mort solidaire* » avec Jean-Luc Romero-Michel, activiste de longue date contre le sida et pour les droits des personnes LGBTQI+, président d'honneur et administrateur de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), adjoint à la maire de Paris en charge des droits humains et de l'intégration.

Octobre 2024 : « *La Libre pensée - Un féminisme de combat* » avec Hélène Hernandez, militante anarchiste

Novembre 2024 : « *Famille, Sexualité, Genre... et Libre Pensée* » avec Émilie Monsillon, Responsable du secteur jeunesse de la Libre Pensée, auteure de conférences contre le SNU.

Décembre 2024 : « *Libre Pensée - La Vigie de la laïcité* » avec Anne Plouy, Anaëlle Chocteau.

Janvier 2025 : « *Franc-maçonnerie et Libre Pensée* » avec Christophe Bitaud

Février 2025 : « *La Libre Pensée dans la Résistance* » avec Christian Eyschen, secrétaire général de la Libre Pensée

Mars 2025 : « *André Léo, romancière, journaliste et socialiste communarde* » avec Gérald Dittmar, Écrivain, libraire et éditeur, spécialiste de l'histoire de Paris

Avril 2025 : « *Du projet sioniste au génocide* » avec Pierre Stambul

Mai 2025 : « *1945, le massacre de Sétif en Algérie* » avec Olivier Le Cour Grandmaison

Juin 2025 : « *Les nouveaux crimes de l'Église* » avec Dominique Goussot

Christophe Bitaud



# RAPPORT

## SUR LES SITES INTERNET

À la fin de l'année 2024, le 7 octobre précisément – ce qui n'est pas une date anodine, mais qui au contraire donne sans doute la signature de leur(s) auteur(s) – le site de la FNLP (fnlp.fr) a subi une attaque de pirates extrêmement violente, faisant disparaître à jamais, par exemple, l'ensemble des illustrations et fichiers pdf, et rendant inutilisable le site de la librairie en ligne. Ils ont même réussi à détruire les sauvegardes régulières et automatiques opérées par le serveur.

Ce n'était pas la première fois que nos sites subissaient des attaques en règle, mais jusque là le serveur sur lequel nous étions hébergés avait réagi en bloquant les attaques. Cette fois-ci, il semble que les pirates aient réussi à pénétrer par une porte dérobée et à opérer leur forfait.

Nous avons paré au plus pressé en transférant le site principal (fnlp.fr) vers un autre serveur appartenant à une association informatique qui a permis en quelques jours de rouvrir le site de la Fédération nationale, même si tous les articles écrits avant l'attaque ont été gravement endommagés. On ne pourra pas tous les réparer, mais petit à petit on pourra certainement reconstruire un grand nombre d'entre eux.

En tous les cas, quelques soient leurs motifs – et on peut sans doute aisément les découvrir – ils n'ont pas réussi à nous faire taire, c'est l'essentiel.

Nous avons donc pris les mesures pour garantir notre sécurité informatique autant que faire se peut. Désormais nos sites sont mieux protégés, avec une plus forte garantie. Pour des raisons de sécurité que vous comprendrez certainement nous n'en dirons pas plus.

Le portail des fédérations qui était construit avec un squelette ancien – et c'est sans doute à travers une faille de sécurité du portail que les pirates ont pénétré – a dû être fermé pour bloquer toute nouvelle intrusion de ce côté. Nous en sommes désolé, même si peu de fédérations l'utilisaient de fait. Il reste que les fédérations qui l'utilisaient se sont retrouvées démunies. Si elles souhaitent que nous trouvions une solution en commun, l'auteur de ce rapport est à leur disposition soit par mail ou téléphone, soit en contact direct lors du congrès.

Le site de la librairie va sans doute représenter le plus gros travail, parce qu'il va falloir remettre en place toutes les images des ouvrages que nous proposons, puis le remettre à jour. L'impossibilité d'acheter nos ouvrages en ligne depuis plusieurs mois, a forcément posé un problème pour notre librairie, et pour les revenus qu'elle génère. Nous espérons son redémarrage dans les meilleurs délais.

Une autre conséquence, mais qui sera bientôt réparée, on l'espère, c'est le référencement. Jusque là lorsque quelqu'un cherchait quelque chose en lien avec la libre pensée en général, il tombait immédiatement sur nos sites. Ce n'est plus le cas actuellement. Mais ce n'est que provisoire. Notre activité sur le web est suffisamment importante pour nous permettre de remonter rapidement dans les premiers rangs des moteurs de recherche.

Pour mémoire, nous rappelons les liens vers nos sites qui ont des objets différents :

⇒ Le site **FNLP.FR** qui informe de toutes les prises de position de la FNLP, et qui publie désormais une newsletter par semaine. Cette newsletter permet aux abonnés (l'abonnement est gratuit) d'être informés des dernières publications. Depuis le mois de mars, nous avons installé un nouveau module qui fournit des données statistiques sur les visiteurs. Au cours des six derniers mois, nous avons eu 30 000 visiteurs qui ont lu 76000 articles. Les articles les plus visités ont été, par exemple pour le mois de février : « page d'accueil », « Crimes de l'Eglise, François Bayrou et l'Omerta », « Il est des condamnations qui sont des décorations », « Islam, République et laïcité », « Crimes de l'Eglise, elle doit payer, elle peut payer » (plus de 1000 visiteurs pour chacune de ces pages

⇒ Le site **CALAMEO**

<https://www.calameo.com/accounts/3742301>

sur lequel on peut lire et télécharger nombre de revues éditées par la FNLP et qui ne sont pas ou plus disponibles en format papier, mais également des ouvrages uniquement disponibles en format PDF dématérialisés, notamment « Sapere aude » et « La Plume et la Pensée », de nombreux numéros de la collection *Arguments*, et d'anciens numéros de *La Raison* et de *L'Idée Libre*.

⇒ Le site **YOUTUBE**

<https://www.youtube.com/user/librepensee france1>

qui est la chaîne vidéo de la FNLP. On y trouve plus d'une centaine de vidéos sur des actions diverses de notre association. On peut y accéder librement et même s'y abonner pour être tenu au courant des dernières productions. Il y a actuellement plus de 1 600 abonnés.

⇒ Les pages **FLICKR**

[https://www.flickr.com/photos/libre\\_pensee/](https://www.flickr.com/photos/libre_pensee/)

de la FNLP sur lesquelles on peut retrouver nombre de photos d'événements de la FNLP ou des fédérations et groupes. Ce site pourrait être utilement complété par des photos nouvelles ou anciennes des fédérations et groupes. Pour cela le mieux est de contacter le webmaster à l'adresse **cs@fnlp.fr** afin de voir ensemble comment les télécharger. Cela permettrait de constituer un patrimoine d'une grande richesse.

Nous disposons également d'un blog sur le site de **MEDIAPART**

<https://blogs.mediapart.fr/libre-pensee/blog>

On peut également s'y abonner. Il contient divers types d'articles : des billets d'humeur, des informations sur des initiatives que nous voulons faire connaître plus largement que par le site national

Nous avons également un **blog de la FNLP** <https://blog.fnlp.fr/> qui contient divers articles d'archives, mais qui demanderait à être nourri plus régulièrement. Nous pourrions alors lui donner plus de publicité et donc plus de visiteurs. Même chose pour toute proposition d'article, écrire à **cs@fnlp.fr**

Le site de la **LIBRAIRIE EN LIGNE**, il s'agit d'un site de commerce en ligne sur lequel on peut se procurer les ouvrages que nous publions, mais également d'autres ouvrages que nous vendons à la librairie de la rue des Fossés-St-Jacques. (pour sa maintenance actuelle, voir plus haut).

À noter que l'**AILP** a également son site

<https://www.internationalfreethought.org/>

Et bien sûr, même si notre institut de recherche **IRELP** est une association indépendante de la FNLP, on ne saurait passer sous silence son site internet qui a été entièrement retravaillé :

<https://irelp.fr/>

Claude Singer, le 7/03/2025

# RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

**SORTANTS EN 2025 :** Nicole **Aurigny** (LP02), Pascal **Costarella** (LP38), Christian **Eyschen** (92), Michel **Godicheau** (LP31), Dominique **Goussot** (LP92), Carole **Halbutier** (LP75), Sylvie **Midavaine** (LP73), Georges-André **Morin** (75), Jean-Sébastien **Pierre** (LP35), Julien **Plaza** (LP09), Benoît **Schneckenburger** (LP75), Michel **Sidoroff** (LP75), Claude **Singer** (LP95). Prévoir le relais de **Jean Debraine** décédé.

**SORTANTS EN 2027 :** José **Arias** (LP57), Philippe **Besson** (LP19), Christophe **Bitaud** (LP75), Quentin **Dauphiné** (LP83), Clément **Denuit** (LP58), Daniel **Dubois** (LP59), Jacques **Fassié** (LP84), Pierre **Gueguen** (LP31), Alain **Jouannet** (LP37), Pierre-Yves **Modicom** (LP69), Bruno **N'Diaye** (LP75), Brigitte **Pastor** (LP11). Prévoir les relais d'Eric Zunino et de Philippe Besson démissionnaires.

**Au total, élection prévue de 14 candidats pour 4 ans (2025/2029) et 2 candidats pour 2 ans (2025/2027).**

Reçu 16 candidatures **CHARAUX Jean-Paul** (LP44) **COSTARELLA Pascal** (LP38) **DELALONDRE Clarisse** (LP78) **EYSCHEN Christian** (LP92) **GOUSSOT Dominique** (LP92) **GODICHEAU Michel** (LP31) **HALBUTIER-N'DIAYE Carole** (LP75) **LOISON Eugénie** (LP34) **MIDAVAINÉ Sylvie** (LP73) **MORIN Georges-André** (LP75) **NEUHAUSER Luc** (LP88) **PIERRE Jean-Sébastien** (LP35) **PLAZA Julien** (LP09) **SCHNECKENBURGER Benoît** (LP75) **SIDOROFF Michel** (LP75) **SINGER Claude** (LP95)

## RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE CONCILIATION EN 2025

► **SORTANTS EN 2025 :** Yves **Barbarant** (LP 75), Gérald **Fromager** (LP 02), Claire **Lefebvre - Guelmani** (LP 75), Alain **Mignet** (LP 92), Martine **Boussel** (LP 94). **Soit 5 postes pour 2 ans.**

Reçu 5 candidatures : **BARBARANT Yves** (LP75), **BOUSSEL Martine** (LP94), **FROMAGER Gérald** (LP02) **Martine** (LP94) **LEFEBVRE-GUELMANI Claire** (LP75) **MIGNET Alain** (LP92)

**Renouvellement de la Commission de Contrôle des Comptes en 2025**

► **SORTANTS EN 2025 :** Jacques **Chazard** (LP 95), Jean-Pierre **Gentili** (LP 91), Daniel **Hermange** (LP 78) **Soit 3 postes pour 2 ans**

Reçu 3 candidatures : **FREY Claude** (LP92) **GENTILI Jean Pierre** (LP91) **HERMANGE Daniel** (LP78).

## Curriculum vitae des candidats

**BARBARANT Yves (LP75) :** Né le 1<sup>er</sup> septembre 1953, anarcho-syndicaliste. Athée depuis très longtemps, adhèrent à la Libre Pensée depuis près de 30 ans, membre de la CAF de la fédération de Paris depuis 1998, trésorier de la L.P Paris depuis une dizaine d'années

**BOUSSEL Martine (LP94) :** Adhérente depuis 1992 à la Libre Pensée, j'ai exercé depuis cette date et pendant une trentaine d'années le secrétariat de la fédération de la LP 94. Membre de la commission Sciences, j'ai organisé colloques et conférences notamment sur la recherche sur l'embryon humain, ainsi que des interventions dans le cadre du Forum de bioéthique de Strasbourg. Actuellement présidente d'honneur de la LP94.

**CHARAUX Jean-Paul (LP44) :** Né le 06 septembre 1953. Etudes de Sciences économiques, de sociologie et du conservatoire de musique. Professeurs de Sciences économiques et sociales. Syndicaliste enseignant, ancien secrétaire départemental et régional et toujours dans les instances nationales du syndicat. Libre penseur depuis plus de 29 ans, création du groupe "Clémence Royer" de Saint Herblain il y a 15 ans et président de la fédération des groupes de Libre Pensée du 44 depuis 2018.

**COSTARELLA Pascal (LP38) :** Né en Italie en 1952, syndicaliste depuis l'entrée à l'École normale de Grenoble en 1969, directeur d'école retraité. Devient DDEN en 2010. Adhère à la Libre Pensée depuis 1995. Président de l'Association Laïque des Amis de Jean-Pierre Raffin-Dugens de 2004 à 2013. Anime la section de Grenoble de la LP et a été élu président de la fédération de l'Isère en 2017. Membre de la CAN sortante, contribue à la Commission "développement de la FNLP".

**DELALONDRE Clarisse (LP78) :** Chercheur à la R&D d'EDF. Adhérente à la LP depuis 2022 (sur le 92 à ce moment-là), et membre de la LP 78 depuis 2023. Syndicaliste CGT à la FNME (fédération Mines Energie) et membre du CEF de cette fédération. Ex-membre de la CE de l'UD CGT 78.

**EYSCHEN Christian (LP92) :** Cadre à la Sécurité sociale en retraite, ancien Président de Mutuelle, syndiqué à la CGT-FO, Franc-Maçon au GODF, adhérent de la Libre Pensée depuis 1984, occupant des responsabilités nationales à la FNLP depuis 1991.

**FREY Claude (LP92) :** Adhérent de la Libre Pensée depuis plus de 15 ans, retraité de la Mutualité française (ex-président du groupement mutualiste UMC, administrateur groupe Klésia, DDEN à Pau et syndicaliste FO à Pau)

**GENTILI Jean Pierre (LP91) :** Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, retraité.

**GODICHEAU Michel (LP31) :** Né en 1947, adhérent depuis 1982, j'ai exercé diverses responsabilités au sein de la FNLP et de l'AILP (actuellement animateur du Bureau européen de Coordination-BECLP). Actuellement adhérent de la FD de Haute-Garonne.

**HALBUTIER-N'DIAYE Carole (LP75) :** Née le 28 décembre 1957, Cadre sup. de santé à la Ville de Paris, syndicaliste CGT, membre de la CAF LP 75 depuis 2015, membre sortante de la CAN (S.A.) Et petite fille d'un libre penseur de Saint-Nazaire (1890/1946)

**HERMANGE Daniel (LP78) :** Né le 23 juillet 1951 au Mans. Militant CGT depuis 1974. Technicien audiovisuel, ORTF, TF1 public, puis privé. Membre du collectif des retraités de l'Union locale CGT de Trappes. Adhérent de la FNLP depuis les années 1990. Membre de la C.A. de l'Irelp

**LEFEBVRE-GUELMANI Claire (LP75) :** Née le 13 mars 1964 ; cadre au service retraite d'un groupe de protection sociale, syndicaliste, adhérente à la Libre Pensée depuis longtemps, et ancienne présidente de la Fédération de Paris.

**LOISON Eugénie (LP34) :** Violoniste, assistant territorial Enseignement Artistique spécialité violon, Architecte d'intérieur. Membre de la LP34 depuis 2022, Présidente de la Fédération depuis 2023.

**MIDAVAIN Sylvie (LP73) :** Adhérente à la LP depuis 1996, actuellement trésorière adjointe et Présidente de l'Association Laïque d'Aide aux Non-voyants et Malvoyants.

**MIGNET Alain (LP92) :** Secrétaire de la fédération LP des Hauts de Seine. Syndicaliste depuis 1968, j'ai toujours défendu la nécessité de l'indépendance syndicale et le syndicalisme lutte de classe de revendication. Marxiste, militant politique, j'ai toujours considéré la loi de 1905 instaurant la laïcité de l'Etat comme un des fondements de la République. J'ai rejoint formellement la FNLP il y a une vingtaine d'année et j'ai participé depuis à tous les congrès nationaux.

**MORIN Georges-André (LP75) :** né le 28 septembre 1949, Ingénieur des Eaux et forêts retraité

**NEUHAUSER Luc (LP88) :** 67 ans, retraité de l'Education nationale, ancien directeur d'école dans la Marne. Depuis 2020, je réside dans les Vosges à Gerbépal près de Gérardmer. J'ai créé en 1983 la section départementale du SNUDI Force Ouvrière de la Marne et j'en ai été le secrétaire départemental pendant plus de 35 ans. J'ai également été secrétaire départemental de la FNEC-FP FO du 51 et secrétaire départemental de la FGF FO 51. Je suis encore co-secrétaire départemental du SNUDI FO 51. Je suis membre élu de la commission nationale des conflits du SNUDI-FO. J'ai par ailleurs exercé les fonctions de coordonnateur régional FGF-FO sur la Champagne-Ardenne. J'étais adhérent à la Libre Pensée dans la Marne avant de créer en 2022 la fédération départementale des Vosges. Je souhaite donc me porter candidat à la Commission administrative nationale de la Libre Pensée pour aider à son développement en participant aux instances nationales. J'ai créé dans les Vosges le collectif anti Snu avec 19 autres organisations et j'en suis le porte-parole. Je suis par ailleurs adhérent du mouvement de la Paix dans le 88. J'ai été en 2024, président du jury d'honneur en soutien à Pierre-Olivier Poyard, notre camarade Libre Penseur, victime d'accusations non fondées. Au niveau associatif, je suis vice-président du Conseil d'administration de la maison de la culture et des loisirs de Gérardmer. Adhérent depuis peu à la LDH-section de Gérardmer.

**PIERRE Jean-Sébastien (LP 35) :** Adhérent depuis 1985, j'ai été membre de ladite CAN de 1993 à ce jour, et Président National de la Fédération Nationale de la Libre Pensée depuis mars 2014.

**PLAZA Julien (LP09) :** Adhérent à la LP depuis 1999, président de la fédération de l'Ariège depuis 2008. Militant à différentes associations et militant syndicaliste depuis 1985.

**SCHNECKENBURGER Benoît (LP75) :** Né le 27 décembre 1971. Militant syndical et antiraciste depuis ma jeunesse, j'ai ensuite eu parallèlement un engagement politique pour lequel je n'ai plus de responsabilités exécutives.

**SIDOROFF Michel (LP75) :** Adhérent depuis plusieurs années de la Libre Pensée, militant syndical parmi les artistes, militant pacifiste et antimilitariste, mon activité littéraire et artistique est depuis ses débuts en harmonie avec mes engagements. Actuellement président de la Fédération de Paris

**SINGER Claude (LP95) :** Adhérent à la Libre Pensée depuis 1985 date à laquelle il fonde avec d'autres la Fédération du Val d'Oise de la Libre Pensée. D'abord trésorier, puis Secrétaire, il en est aujourd'hui le président. Sur le plan national, il est membre de la CAN depuis de nombreuses années et s'occupe particulièrement des sites internet qu'il a créés avec Christian Eyschen. Il est également membre du Conseil d'Administration d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France. Il a été le rédacteur en chef de la revue trimestrielle L'IDEE LIBRE depuis le début des années 2000 et jusqu'au congrès de 2025.



## ELECTION DES INSTANCES

| <b>Commission Administrative Nationale (16 postes )<br/>dont 14 pour 4 ans et 2 pour 2 ans.</b> |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Charaux Jean-Paul (LP44)                                                                        |  |
| Costarella Pascal (LP38)                                                                        |  |
| Delalondre Clarisse (LP78)                                                                      |  |
| Eyschen Christian (LP92)                                                                        |  |
| Goussot Dominique (LP92)                                                                        |  |
| Godicheau Michel (LP31)                                                                         |  |
| Halbutier-N'Diaye Carole (LP75)                                                                 |  |
| Loison Eugénie (LP34)                                                                           |  |
| Midavaine Sylvie (LP7 »)                                                                        |  |
| Morin Georges-André (LP75)                                                                      |  |
| Neuhauser Luc (LP88)                                                                            |  |
| Pierre Jean-Sébastien (LP35)                                                                    |  |
| Plaza Julien (LP09)                                                                             |  |
| Shneckeburger Benoît (LP75)                                                                     |  |
| Sidoroff Michel (LP75)                                                                          |  |
| Singer Claude (LP95)                                                                            |  |

| <b>Commission de conciliation 5 postes pour deux ans</b> |  |
|----------------------------------------------------------|--|
| Barbarant Yves (LP75)                                    |  |
| Boussel Martine (LP94)                                   |  |
| Fromager Gérard (LP02)                                   |  |
| Lefebvre-Guelmani Claire (LP75)                          |  |
| Mignet Alain (LP 92)                                     |  |

| <b>Commission de contrôle 3 postes pour deux ans</b> |  |
|------------------------------------------------------|--|
| Frey Claude (LP92)                                   |  |
| Gentili Jean-Pierre ( LP91)                          |  |
| Hermange Daniel (LP78)                               |  |



# FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE Pensee

10/12 rue des fossés-Saint-Jacques – 75005 PARIS

Tél. : 01.46.34.21.50

libre.pensee@wanadoo.fr - <http://fnlp.fr>

## Congrès National de la Libre Pensée

Le Garric du 19 au 22 août 2025

### Bulletin de Vote

Fédération : .....

Nombre de mandats.....

### RAPPORTS NATIONAUX

|                                               | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-----------------------------------------------|------|--------|------------|
| Rapport moral et d'activités                  |      |        |            |
| Rapport International                         |      |        |            |
| Rapport administratif                         |      |        |            |
| Rapport financier                             |      |        |            |
| Rapport <i>La Raison et France Culture</i>    |      |        |            |
| Rapport <i>L'Idée Libre</i>                   |      |        |            |
| Rapport Internet, réseaux, YouTube            |      |        |            |
| Rapport Droit et Laïcité                      |      |        |            |
| Modification des statuts nationaux de la FNLP |      |        |            |
| Quitus au trésorier                           |      |        |            |



## A JAURÈS

*Horreur ! Jaurès n'est plus, il est assassiné.  
Il repose à jamais, pantelant, inerte.  
Et ce crime effrayant afflige et déconcerte !  
Sous les coups de la brute, l'esprit s'est envolé.*

*Nous ne reverrons plus cet être de bonté,  
La Mort l'a couronné de sa sombre auréole,  
Nous ne vibrerons plus à sa grande parole,  
Nous n'acclamerons plus ses accents de beauté.*

*Finis les grands travaux de ce cerveau puissant  
Où il incorporait, dans la phrase superbe,  
La valeur de l'Idée sous la splendeur du Verbe,  
L'immortelle Beauté en traits resplendissants.*

*Mais nous continuerons son prodigieux labeur,  
Son effort incessant, tenace, infatigable,  
Vers plus de Vérité, de Justice équitable  
Et l'idée fleurira dont il fut le semeur.*

*Tu vivras, grand Jaurès ! par l'esprit, par le cœur,  
Avec le souvenir de la tâche glorieuse,  
Laissant devant les hommes la trace lumineuse  
Et les guidant encore dans leur course au bonheur.*

*O martyr de l'Idée, o penseur merveilleux,  
Repose maintenant, ton exemple demeure  
Par ta vie tu nous donnes la leçon la meilleure.  
Et ton nom restera un sommet radieux !*

**F. LAMBERT.**

« A Jaurès » de F. Lambert, extrait du journal *Le Progrès de Loir-et-Cher* du 16 août 1914.

*Archives départementales de Loir-et-Cher, 190 PER 1914*

# ENTRAIDE & SOLIDARITÉ

## Assemblée Générale ordinaire

**Jeudi 21 août 2025**

### Présentation

Chères, chers camarades,

**L'**Assemblée générale 2025 de notre l'association de solidarité et de bienfaisance se tiendra dans un contexte de progression importante des demandes d'aides reçues et où :

les demandes de secours individuels émanent de plus en plus de non-adhérents.

les besoins des associations aidées sont également en forte hausse.

Cette évolution, générée par la crise de l'Impérialisme qui pour survivre organise la guerre contre les peuples produisant paupérisation et guerres monstrueuses, s'exprime par conséquent tant sur le plan national qu'international.

**L'Assemblée générale, qui réunira le 21 août, les délégués élus par les Sections départementales, devra donc être une étape de la réflexion nécessaire sur :**

l'évolution de notre périmètre d'activité et les moyens qui nous sont indispensables pour assumer, dans ce nouveau contexte, le mandat confié en 1961 par la Libre Pensée ;

les besoins en termes de solidarité organisée au plan international ; à l'ordre du jour du congrès de l'AILP d'octobre 2025.

Une **proposition de Résolution** vous sera adressée dans la **Libre Pensée Militante n°27** qui devra permettre de nourrir cette réflexion dans les sections départementales ; elle inclura également les Comptes de l'exercice ainsi que le **Rapport de gestion** (Rapport financier définitif).

**La présente *Libre Pensée militante* n°26 inclut :**

- la convocation de l'Assemblée générale ;
- le projet de rapport d'activité ;
- le projet de rapport financier préliminaire ;
- la publication des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration ;
- le bulletin de vote à remplir à l'issue de l'assemblée de section et présentant les résolutions soumises à l'assemblée générale.

**RÉUNISSONS LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES !**

**ELISONS NOS DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX !**

**MOBILISONS-NOUS POUR RÉUSSIR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 !**

Le Président,  
Xavier HYVERT



# RAPPORT D'ACTIVITÉ PRÉLIMINAIRE 2024-2025

Chères, chers camarades,

**N**otre Assemblée générale annuelle se réunira dans une situation internationale des plus dramatiques.

**Libres Penseurs**, nous sommes au côté de ceux qui défendent les acquis de la civilisation, s'opposent à la marche à la guerre, parce que nous sommes contre les guerres, toutes les guerres. Les guerres qui ont ravagé l'Humanité, au travers les siècles, n'ont jamais fait qu'aggraver les problèmes et provoquer la guerre suivante.

**Libres Penseurs**, avec les peuples du monde entier, nous exigeons l'arrêt du génocide et de l'épuration ethnique en cours en Palestine, perpétrés par l'Etat sioniste avec l'accord de la plupart des dirigeants de la Planète.

Parce que là comme ailleurs, c'est toujours l'humanité que l'on assassine.

**Combien d'actualité nous apparaît l'appel lancé par Jean Jaurès, lors du dernier meeting de VAISE, à LYON, le 25 juillet 1914, auquel il a participé, avant d'être assassiné !**

*« Quoi qu'il en soit, citoyens, ... il n'y a plus, au moment où nous sommes menacés de meurtre et de sauvagerie, qu'une chance pour le maintien de la paix et le salut de la civilisation, c'est que le prolétariat rassemble toutes ses forces qui comptent un grand nombre de frères, Français, Anglais, Allemands, Italiens, Russes et que nous demandions à ces milliers d'hommes de s'unir pour que le battement unanime de leurs cœurs écarte l'horrible cauchemar. »*

**Libres Penseurs**, nous considérons que le cours des événements, la paupérisation et la répression nécessitent une **solidarité organisée** entre les « non-possédants » et les militants ouvriers et démocratiques, une démultiplication de ses capacités à l'échelle nationale, posant la question de son déploiement à l'échelle internationale.

**Pour ne pas laisser sombrer des camarades en difficulté, donc leur permettre de continuer à exister, à agir.**

C'est cette solidarité organisée, pour nous indissociable de la nécessaire bataille pour la défense des acquis de la civilisation humaine, que nous voulons contribuer à construire avec *Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France*.

**Le congrès de l'AILP se réunira les 10 et 11 octobre 2025, en France, ses travaux porteront essentiellement sur deux thèmes : rendre la justice aux victimes des crimes des Églises et organiser un réseau international de solidarité avec les Libres Penseurs victimes de la répression et des difficultés sociales.**

Il s'agit d'ouvrir la réflexion sur l'opportunité et comment mettre en œuvre une **Entraide et Solidarité entre les Libres Penseurs, leurs associations sur les 5 continents**.

Ainsi, un courrier a été adressé, contresigné par ESLPF, aux associations de l'AILP :

|                                                                                   |                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  <p>11-12, rue des Fossés Saint-Jacques 75005 PARIS</p> |
| ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE                                     | ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE                                                                                       |

## CONGRES MONDIAL DE L'AILP – GRENOBLE 10 ET 11 OCTOBRE 2025

Chères amies, chers amis

Notre congrès mondial de l'AILP, des 10 et 11 octobre 2025 à Grenoble (France), a comme thème central « **Les Victimes des crimes des Églises** » ; il aussi à son ordre du jour la question de la « **Solidarité entre Libre penseurs du monde entier** ».

Dans la situation mondiale que nous connaissons, où la guerre industrielle et ses monstruosités font des ravages, la gangrène de la misère n'épargne aucun pays, la répression et les lois d'exception sont souvent synonymes de droit commun : **quid de la solidarité organisée, tradition séculaire de la Libre pensée ?**

**Nous sommes chacun, confrontés aux conséquences de cette situation mondiale et à celles de notre pays.**

**Nous vous proposons** de nous informer mutuellement des problèmes auxquels nous sommes chacun, de notre côté, confrontés en matière de solidarité et **de réfléchir à l'opportunité d'aller vers une action internationale de Solidarité des Libres Penseurs du monde entier.**

**Afin de préparer ce moment du congrès**, si vous le jugez utile, nous vous proposons de procéder au recensement des formes sous lesquelles s'exerce la solidarité des Libres penseurs dans chacun de nos pays et des problèmes auxquels nous nous affrontons.

Plutôt que de formuler un questionnaire qui risquerait d'être marqué par les préoccupations de celui qui l'aurait élaboré, nous vous proposons de rédiger un document présentant la situation de votre pays, la forme qu'y prend la solidarité organisée des Libres Penseurs, ainsi que les questions sur lesquelles vous souhaitez que portent l'échange que nous aurons au congrès.

**Nous vous proposons d'adresser vos contributions** respectives aux organisateurs du congrès qui les diffuseront à toutes les associations de l'AILP afin de permettre à chacun d'entre-nous de déployer notre réflexion et de nourrir les échanges lors du congrès.

**Nous vous proposons le calendrier d'échange suivant :**

- vos contributions seraient adressées au Président d'ESLPP à l'adresse suivante : [xavier.hyvert@orange.fr](mailto:xavier.hyvert@orange.fr), avant fin mars 2025.
- Vos contributions seront alors distribuées à tous en avril 2025 pour permettre à chacun de nourrir sa réflexion pour le congrès d'octobre.

Nous espérons que cette démarche et cette méthode vous conviennent et vous remercions pour vos contributions.

**Avec nos fraternelles salutations laïques**

**Paris, le 07 février 2025**

Pour

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DE LA LIBRE DE LA LIBRE PENSÉE  
Christian FYSCHEN, Porte-parole

Pour

ENTRAIDE ET SOLIDARITE  
DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE  
Xavier HYVERT, Président

## CE RAPPORT D'ACTIVITE PRELIMINAIRE SE DEROULERA AINSI :

- 1) Où en sommes-nous et le point sur les legs
- 2) Fonctionnement de l'association
- 3) La Commission sociale : outil de la mission d'Entraide et Solidarité.
- 4) Subventions attribuées par E&S aux associations
- 5) Gestion du siège et des locaux d'E&S en province.
- 6) Conclusion.

## 1 - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

1 – 1 – La situation financière de notre association s'est sérieusement améliorée depuis 2023.

**Nous avons abordé l'exercice 2023-2024 dans des conditions qui avaient nécessité des mesures d'urgence.**

Le rapport financier préliminaire 2022-2023 précisait que « *Le contexte est celui d'un déficit structurel important observé dans les comptes de l'association Entraide et Solidarité, déficit qui menace aujourd'hui à court terme la pérennité de son activité si aucune inflexion dans l'évolution de ses ressources n'intervient.* »

Les comptes 2022-2023, établis par le Cabinet comptable de l'association faisaient apparaître un résultat déficitaire de 117.405,55€, certifié par le Commissaire aux Comptes, qui prévenait, dans son rapport du 18 juillet 2023 : « *La trésorerie nette au 31 mars 2023 représente environ 18 mois d'activité de l'association.* ». Le Commissaire aux Comptes, lors de l'Assemblée générale du 24 août 2023, précisait qu'à ce terme : « *cela amènerait Entraide et Solidarité à suspendre ses activités de bienfaisance.* »

Un dispositif financier avait aussitôt été proposé par le Trésorier de ESLPF en accord et en concertation avec la FNLP, à l'assemblée générale 2023, et adopté par elle. Ce dispositif a consisté à n'augmenter que la cotisation d'E&S pendant 3 ans et, en contrepartie de bloquer celle de la FNLP sur la même période. Ce dispositif ne pouvait réussir qu'à la condition d'accélérer sans tarder la campagne déjà engagée pour conquérir de nouveaux bienfaiteurs.

Le but était de permettre à Entraide et Solidarité « de tenir » jusqu'en 2027, année quand lui serait alors possible de réaliser la vente de biens sis à Limoges (une parcelle de terrain et une maison) qui lui avait été légués sous cette condition.

Mais, deux camarades Libres Penseurs avaient décidé, qu'à leur mort, leurs biens seraient légués à Entraide et Solidarité donnant ainsi à notre association les moyens, non seulement de continuer à exister, mais aussi, de préparer l'avenir dans des conditions plus sereines. Nous saluons la mémoire de ces camarades

L'obligation de suspendre les aides individuelles et les subventions aux associations auraient été catastrophique eux et elles. Et, ce qui est très important, nous avons pu revenir sur le blocage des cotisations pénalisant lourdement la FNLP.

En effet ainsi que vous avez pu le lire dans le rapport financier préliminaire 2023-2024 : « *Comparativement au précédent exercice, où le rapport rédigé après clôture des comptes par le Commissaire aux Comptes envisageait une possible suspension d'activité faute de liquidités, la situation financière de l'association est considérablement modifiée par les ressources en provenance du legs réceptionnées à partir du second semestre 2023.* » Le second legs devant, intégré, dans les comptes de l'exercice 2024-2025.

Ce rappel a pour but de souligner qu'il convient de mesurer que « *l'oxygène* » que nous avons reçue avec ces legs, un apport très important, ne doit en aucun nous faire oublier l'analyse que nous avons faite reste entièrement juste : les cotisations ne couvrent pas les charges courantes, ce qui génère un déficit comptable annuel chronique.

Un apport complémentaire aux cotisations est donc indispensable.

C'est pourquoi, la possibilité de devenir « bienfaiteur » a été ouverte aux adhérents et aux amis de la Libre Pensée dès 2018.

Le but est que le couple – *Cotisations et Apports des bienfaiteurs* - couvre aussi vite que possible les charges que représentent les *aides individuelles versées et les subventions apportées à des associations.*

Dans ce même mouvement il serait possible de réduire le déficit chronique qui nous maintient tributaire de legs et/ou d'assurances-vie.

La bataille vitale pour gagner les bienfaiteurs supplémentaires indispensables nécessite la mobilisation de tous les adhérents. Elle contribuera à renforcer les liens avec les amis de la Libre Pensée et de tisser de nouveaux liens.

### Quels moyens avons-nous pour mener cette bataille ?

- **La publication d'encarts publicitaires** d'*Entraide et Solidarité* dans nos publications nationales est nécessaire mais insuffisante.
- Des conventions ont été passées avec l'IRELPA et le FNLP pour l'insertion d'encarts publicitaires dans leurs publications électroniques respectives.
- *Nos publications départementales pourraient également accueillir des encarts publicitaires.*
- *Et, pourquoi ne pas solliciter également la publication à titre gracieux, d'encarts publicitaires dans des publications d'associations amies ?*
- **Des points d'informations sur les activités d'Entraide et Solidarité lors de réunions** organisées par la Libre Pensée ne permettraient-ils pas de contribuer grandement à faire connaître les actions de notre association et grâce à cela, de conquérir de nouveaux bienfaiteurs.
- **L'ouvrage édité en août 2024**, œuvre de l'IRELPA, édité conjointement aux *Editions de La Libre Pensée* et par ESLPF, sous le titre « **La solidarité en action, une œuvre à préserver** » est un outil pour faire connaître *Entraide et Solidarité*.

## REMERCIEMENTS

### « *La solidarité en action, une œuvre à préserver* »

#### **L'histoire de la solidarité et d'ENTRAIDE & SOLIDARITE des Libres Penseurs**

Cet ouvrage n'a pu voir le jour que grâce à l'IRELPA et à l'équipe qui s'y est consacrée, que nous remercions chaleureusement.

Nous voulons adresser, une nouvelle fois, nos plus fraternels remerciements à notre camarade Louis COUTURIER, parce que c'est sa connaissance de notre histoire, son travail acharné et sa persévérance qui ont permis que cet ouvrage voit le jour.

Nous te saluons, camarade Louis, grâce à toi nous disposons, pour la première fois, d'un outil présentant ce qu'est *Entraide et Solidarité*, ses racines, ce qu'elle fait et la nécessité de la préserver.

### **SAISSISSONS-NOUS DE CET OUTIL POUR FAIRE CONNAITRE ENTRAIDE ET SOLIDARITE !**

**Cette nécessité de créer les conditions du renforcement du produit des libéralités nous a conduits à modifier nos statuts en 2023 (Article 7- Paragraphe 4)** pour instaurer des *sections de vote départementales qui désignent des représentants locaux de l'association*.

Ces représentants locaux ont vocation d'informer les libres penseurs, leur entourage et, plus largement, toutes les personnes susceptibles de montrer de l'intérêt pour notre action, des possibilités d'apporter (par des dons manuels, comme bienfaiteurs, par des legs, des assurance-vie), un concours financier significatif à l'association.

Les camarades qui voudront bien être les représentants locaux de l'association, seront certainement un des **éléments décisifs de la bataille engagée**.

Nous encourageons les camarades qui le peuvent à s'investir dans cette tâche de promotion d'*Entraide et Solidarité* dans leur département et les Fédérations départementales à nous communiquer leurs coordonnées.

Le Président et les administrateurs assurent à nouveau : nous serons aux côtés des camarades volontaires pour les aider.

Nous renouvelons notre proposition d'inviter le Président ou l'administrateur de votre choix à venir présenter *Entraide* à l'occasion d'assemblées réunissant adhérents et si possible non-adhérents.

## 1 - FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION - REUNIONS ET DECISIONS IMPORTANTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRISES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration, entre le 1er avril 2024, date de clôture de l'exercice 2023-2024 et le 31 mars 2025 **date de clôture de l'exercice 2024-2025 s'est réuni 17 fois** (Voir le tableau ci-dessous) :

- ⇒ 2 fois en présentiel,
- ⇒ 2 fois en visioconférence,
- ⇒ 13 fois consultés par mail.

Il se réunira une dernière fois, dans sa composition actuelle, la veille de l'Assemblée Générale, 18/08/2025.

Les Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et les délibérations prises, ont été consignés dans les registres prévus à cet effet.

Le bureau a été consulté par mail, à neuf reprises depuis le 31 mars 2024.

| REUNIONS DU CA AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025 |            |                          |
|-------------------------------------------------|------------|--------------------------|
|                                                 | Date du CA | Forme de la réunion      |
| 1                                               | 06/04/2024 | Consulté par mail        |
| 2                                               | 12/04/2024 | Consulté par mail        |
|                                                 | 22/05/2024 | Consulté par mail        |
| 3                                               | 26/06/2024 | Consulté par mail        |
| 4                                               | 12/08/2024 | Consulté visioconférence |
| 5                                               | 05/09/2024 | Consulté par mail        |
| 6                                               | 25/09/2024 | Consulté visioconférence |
| 7                                               | 07/10/2024 | Consulté par mail        |
| 8                                               | 14/10/2024 | Consulté par mail        |
| 9                                               | 22/10/2024 | Consulté par mail        |
| 10                                              | 29/10/2024 | Consulté par mail        |
| 11                                              | 27/12/2024 | Consulté par mail        |
| 12                                              | 10/01/2025 | En présentiel – Au siège |
| 13                                              | 29/01/2025 | Consulté par mail        |
| 14                                              | 11/02/2025 | Consulté par mail        |
| 15                                              | 20/02/2025 | Consulté par mail        |
| 16                                              | 28/03/2025 | En présentiel – Au siège |

- 1-Bureau 2024- 30 05 2024-CA Visio
- 2-Bureau 2024-20 06 2024-Infos Nouvelles Ph Puaud
- 3-Bureau 2024- 24 06 2024-Projet résolution AG
- 4-Bureau 2024-17 10 2024-Legs Belanger-Appart rue de l'Egalité
- 5-Bureau 2024- 18 10 2024-Legs Belanger-Parcelle boisée
- 6-Bureau 2024- 22 10 2024-Décès Jean Debraine
- 7-Bureau 2024-15 11 2024-Legs Belanger-Appart rue Cl Huez
- 8-Bureau 2024-28 11 2024-Pub pour Appel aux dons Liban de SL
- 9-Bureau 2025-28 01 2025 - Signature Lettre ouverte à destination du MEAE

Nota : Bureau du 28/01/2025 : **MEAE** = Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères du gouvernement français pour lui demander de revenir sur le projet de réduction drastique de l'Aide publique au Développement.

## 2 - LA COMMISSION SOCIALE, OUTIL DE LA MISSION D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

Un rapport annuel de l'activité de la Commission sociale est présenté chaque année, il importe de souligner **dans le cadre de ce rapport d'activité que**

- les décisions d'aides attribuées sont prises souverainement par la Commission sociale dans le cadre de la mission « *assistance et (la) bienfaisance* » définie par les statuts.
- Le contrôle systématique que le Conseil d'administration exerce sur l'activité de la Commission sociale au travers de la validation systématique de toutes ses décisions est réalisé dans le respect des conditions de confidentialité. Les administrateurs, pour cela, sont destinataires de tous les relevés de décisions anonymisés de la Commission sociale.
- Le dynamisme et la réactivité de la responsable et des membres de la Commission sociale permettent de répondre dans les meilleurs délais à chacune des demandes reçues ayant le plus souvent un caractère d'urgence.

**L'Article 5 des statuts adoptés par l'AG du 24/08/2023 permet à la Commission sociale de se réunir** « *à l'aide des moyens numériques de communication* ».

**Le Commission sociale s'est réunie** 12 fois entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 : onze fois par mail et, une fois en visioconférence le 6 février 2025.

13 décisions d'aides ont été prises au total.

Le Conseil d'administration du 10 janvier a décidé que la réunion par visioconférence doit-être le mode de réunion privilégié de Commission sociale pour permettre l'échange et préserver la capacité de décision rapide.

Le rapport de la Commission sociale analyse, bien sûr sous une forme anonymisée, l'évolution quantitative, qualitative des aides dispensées par Entraide et Solidarité.

Il faut indiquer ici que :

- toutes les demandes d'aides reçues ont été traitées et ont fait l'objet d'une décision positive ;
- le Conseil d'administration du 28/03/2025, sur proposition des membres de la Commission sociale, a modifié le Règlement de la Commission sociale :
  - ⇒ il a revalorisé le plafond des aides passant celui des avances financières de 3000€ à 3.557€ et le montant des secours de 4.500€ à 5.400€, augmentant ceux-ci de 18,60% sur la base de l'inflation entre 2018 (année de référence) et 2025 ;
  - ⇒ et, pour apporter une précision afin de lever toute ambiguïté : « *le montant maximum des avances financières et des secours sont appliqués sur une période dont la date de début et la date de fin correspondent à celles de l'exercice comptable d'ESLPF* »

**Le 2° du Règlement de la Commission est ainsi modifié en date du 28/03/2025 :**

« 2°) Les types d'aides et de secours dont dispose la commission sociale sont adaptés aux cas particuliers. Ils comprennent notamment :

des avances financières (prêts d'honneur sans intérêt) d'un montant maximum de **3.600€**, remboursables encinq ans maximum ;

des secours d'un montant maximum de **5.400€**.

des versements réguliers (sous forme mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle), dans la limite dumontant maximal des secours ;

des aides diverses sous forme de conseils (techniques, administratifs, juridiques, interventions, etc.) et deprestations sociales pouvant être rémunérées par Entraide & Solidarité de libres penseurs de France.

*Ces montants maximum d'aides et de secours ci-dessus sont appliqués sur une période dont la date de début et la date de fin correspondent à celles d'un exercice comptable d'ESLPF. »*

### 3 - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ À DES ASSOCIATIONS DONT LES OBJECTIFS RECOUPENT OU ENTRENT EN SYNERGIE AVEC LES SIENS

Certaines de ces aides, sont apportées depuis de nombreuses années à des associations françaises ou étrangères.

#### **Nous avons renouvelé notre adhésion à SOLIDARITE LAÏQUE.**

*« Union dite "Comité National de Solidarité Laïque" qui regroupe des ... « organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité, dont certaines depuis plus d'un siècle. ... Elle a pour objet, en France et dans le monde : de venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains de catastrophes, de la guerre, de mener des actions en faveur des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toutes formes d'exclusion, de mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement, de concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité. », aux termes de ses statuts.*

Le montant de la cotisation versé en 2023 est de 1.443€. Celle de 2024 est de 1.561€. Celle de 2025 sera fixée lors de l'AG qui se tient en général en juin de chaque année.

**Nous avons tenu nos engagements vis-à-vis de deux associations dont le siège est en France :**

**Nous versions depuis 2016, une subvention annuelle à l'association « UN ENFANT, UN CARTABLE – JL BAROIN DE LA ROCHELLE »** qui aide à la scolarisation des enfants de familles très démunies, au Sénégal.

Cette subvention annuelle était depuis 2016, de 1.000€, puis de 1.500€, depuis 2020.

Cette association nous a informé par mail, le 27 janvier 2024, ne plus avoir besoin de notre aide à compter de cette date. Nous avons pris acte, même si c'est avec regret, car nous estimions et nous estimons toujours que l'action de cette association développe une activité essentielle. Par son action, elle contribue largement à ce que de nombreux enfants puissent continuer à accéder et restent dans à l'école publique puis à accéder la formation professionnelle, dans un village où l'école coranique cherche à en recruter un maximum.

**Afin de poursuivre une action de solidarité en Afrique, nous avons décidé le 10 janvier 2025, d'apporter en 2025 une subvention à l'association « UN ENFANT, UN CARTABLE – CORREZE ».**

Cette association a son siège à TULLE et a pour objet, défini par ses statuts :

*« Article 2 : objet de l'association*

*L'association intervient dans le cadre de l'émancipation des personnes. Elle a pour but principal de permettre et d'aider à la scolarisation d'enfants défavorisés.*

*Les secteurs d'implication en faveur de ces enfants et suivant des critères définis par l'article 9 sont : la scolarisation dans des établissements publics et laïcs, - l'éducation - la santé »*

**Cette association intervient** *« maintenant, au Sénégal dans le département de M'Bour à une centaine de kilomètres au sud de Dakar. Nous fournissons des manuels et fournitures scolaires dans des écoles de brousse où cela manque considérablement. »*

ESLP a versé une contribution ponctuelle de 1.700€ à cette association dont l'objet et les objectifs entre en complète synergie avec les nôtres.

**L'« ASSOCIATION LAÏQUE D'AIDE AUX NON-VOYANT ET MALVOYANT » (ALANVMV).**

Nous lui apportons une aide, les années où celle-ci le demande en fonction des besoins auxquels elle a à faire face. Ce qui n'a pas été le cas au cours de cet exercice.

**Nous poursuivons notre soutien à l'association laïque libanaise TADAMOUN WA TANMIA,**

**Association dont le siège est au Liban** et qui, *« ... non confessionnelle, se consacre au service social en se basant sur des principes d'engagement pour le changement social ... Action auprès des enfants et des jeunes, ainsi que la prise en charge des enfants et des jeunes à besoins spécifiques, dans des activités culturelles, éducatives et sociales. ... Le suivi social – Les activités culturelles et d'animation au bénéfice des enfants et des jeunes adultes... »*

**Depuis 2017 (Cf LPM 9bis -Juillet 2018), nous versions 1 500€ par exercice comptable à Tadamoun wa Tanmia** pour des activités de soutien à la lecture dans les écoles publiques de Saïda accueillant des enfants libanais et des enfants syriens déplacés. Ce, dans le cadre d'une convention réactualisée en 2022 (Convention du 11/06/2022).

**Le 15/11/2021**, la Présidente de cette association nous a lancé un véritable un appel au secours :

la situation financière de *TADAMOUN WA TANMIA* est dramatique au point que le programme que nous contribuons à financer depuis de nombreuses années est en péril. Une aide exceptionnelle de 6.000€ était sollicitée.

C'est pourquoi, **sur l'exercice 2021-2022, sur l'exercice 2022-2023, sur l'exercice 2023-2024**, le CA a décidé d'aides exceptionnelles de 1.500€, en sus de l'aide annuelle prévue.

Nos capacités financières ne nous permettant pas de répondre exhaustivement à la sollicitation exprimée.

Notre objectif est que l'aide annuelle que nous apportons à Tadamoun Wa Tanmia, se rapproche le plus possible de celle demandée, afin que puisse être poursuivi le programme de soutien aux enfants libanais et aux enfants syriens déplacés aux côtés desquels se trouvent, depuis le déclenchement de l'entreprise génocidaire sioniste sur la bande de Gaza, de plus en plus nombreux des enfants palestiniens, eux aussi réfugiés.

**C'est pourquoi, considérant :**

⇒ que ce qui est en jeu, c'est l'existence d'une association qui conduit une action en complète adéquation avec nos objectifs,

⇒ l'évolution de nos ressources,

le Conseil d'administration a décidé :

⇒ **l'augmentation de la subvention annuelle qui a été portée de 1.500€ à 3.000€ au 12/04/2024, puis à 6.000€ au 14/10/2024,**

⇒ **et l'aide exceptionnelles de 1.500€ à 3.000€ également au 25/04/2024.**

**Les subventions versées à Tadamoun Wa Tanmia sont l'expression de notre volonté de faire tout notre possible pour que cette association puisse poursuivre le travail qu'elle mène et dont la qualité est reconnue.**

| Délibérations                            | (*) | Date avenant à laconvention<br>Signé entre les deux par-<br>ties | Montants<br>exceptionnels ver-<br>sés | Exercices<br>ESLPF<br>Concer-<br>nés | Année civile<br>(Correspondant à l'exercice comptable TWT) |                        |              |          |
|------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------|--------------|----------|
|                                          |     |                                                                  |                                       |                                      | Aides<br>exceptionnelles                                   | Subvention<br>annuelle | TOTAL ANNUEL |          |
|                                          |     |                                                                  |                                       |                                      |                                                            |                        | VERSE A TWT  |          |
| Délibération n°2021-38<br>du 11/06/2021  |     | 11/06/2021                                                       | 1.500<br>€                            | 2021-<br>2022                        | 2021                                                       | 1.500€                 | 1500€        | 3.000€   |
| Délibération n°2022- 13<br>du 25/02/2022 |     | 25/02/2022                                                       | 1.500<br>€                            | 2021-<br>2022                        | 2022                                                       | 3.000€                 | 1.500€       | 4.500€   |
| Délibération n°2022-52<br>du 19/09/2022  |     | 22/09/2022                                                       | 1.500<br>€                            | 2022-<br>2023                        |                                                            |                        |              |          |
| Délibération n°2023-13<br>du 06/05/2023  |     | 06/05/2023                                                       | 1.000<br>€                            | 2023-<br>2024                        | 2023                                                       | 1.000€                 | 1.500€       | 2.500€   |
| Délibération n°2024-01<br>du 15/01/2024  |     | 16/01/2024                                                       | 1.500<br>€                            | 2023-<br>2024                        | 2024                                                       | 1.500€                 | 1.500€       | 3.000€   |
| Délibération n°2024-23<br>du 12/04/2024  |     | 25/04/2024                                                       | 3.000<br>€                            | 2024-<br>2025                        | 2025                                                       | 3.000€                 | 3.000€       | 6.000€   |
|                                          |     | Total des versements à TWT de 2021 à 2025                        |                                       |                                      |                                                            | 10 000 €               | 9 000 €      | 19 000 € |

TABLEAU DES AIDES VERSEES PAR E&S A TADAMOUN WA TANMIA DE 2021 A 2024

**Nous avons apporté une subvention ponctuelle à l'Association Libanaise de Philosophie du Droit (ALIPHID)**

**Association dont le siège est au Liban** et dont les statuts indiquent : « ... Article Trois : Objectifs de l'Association : ... 3 - **mener toute activité sociale de bienfaisance pour aider les gens à vivre**, notamment avec des associations similaires en particulier en France, en Europe et dans le monde arabe, notamment en cas de besoin des populations (guerres, catastrophes, situations économiques difficiles). ... ». Nous avons donc pu apporter (Délibération du Conseil d'administration du 7 octobre 2024), à la suite de sa demande, une subvention à l'ALIPHID pour un programme spécifique.

Le Liban, après avoir accueilli une vague de réfugiés syriens, a vu arriver, en masse, les familles palestiniennes fuyant le génocide à Gaza, réfugiées d'abord au sud du pays et contraintes ensuite de remonter vers le nord sous un tapis de bombes et l'avancée de Tsalal. ALIPHID a décidé, face à cette situation, d'apporter

son aide à trois écoles de Beyrouth transformées comme beaucoup d'entre elles, en lieu de refuge.

L'action a consisté à distribuer aux réfugiés des produits de première nécessité.

Le montant de cette aide ponctuelle a été de 6.000€.

### **Participation au programme de l'UJFP « Urgence guerre à Gaza »**

À situation exceptionnelle, décision exceptionnelle.

La gravité extrême de la situation subit par les Palestiniens, les objectifs poursuivis par l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), organisation se définissant comme laïque, étant en complète synergie avec les nôtres, en particulier par la nature des aides qu'elle apporte à ce peuple que l'Etat d'Israël affirme vouloir éradiquer de sa terre, a conduit le Conseil d'administration à décider une première aide exceptionnelle puis d'une seconde.

**Nous avons ainsi décidé dès son lancement en 2024, une contribution au programme « Urgence guerre à Gaza » dont la première étape était prévisionnée à hauteur de 80.000€ sur le site de l'UJFP pour de l'aide alimentaire, l'achat de tentes, de carburant et l'aide aux enfants et la construction de sanitaires.**

Sur cet exercice comptable, le Conseil d'administration d'Entraide et Solidarité a voté :

- ⇒ le 12 avril 2024, une première aide de 10.000€.
- ⇒ le 29 octobre 2024, une seconde aide de 10.000€.

**Le montant des contributions décidées par les administrateurs à ce programme de l'UJFP « Urgence Guerre Gaza » s'expliquent par :**

- ⇒ la place qu'occupe cette association dans l'aide à la résistance du peuple palestinien et la bataille pour l'arrêt du génocide perpétré contre lui ;
- ⇒ l'importance et la qualité des aides apportées aux Gazaouis, dans le cadre de ce programme, tant sur le plan matériel qu'en soutien psychologique aux hommes, aux femmes et aux enfants au travers de ce programme.
- ⇒ Les comptes-rendus qu'Abu Amir, correspondant local de l'UJFP publie quotidiennement sur le site de cette association, attestent de ces réalisations et du fait qu'elles se situent dans la continuité des programmes en cours dans la bande de Gaza avant le 7 octobre 2023.

Le Conseil d'administration d'Entraide et Solidarité considère de son devoir d'être au côté de la courageuse UJFP **dans ses actions de solidarité avec le Peuple palestinien tant que celui-ci ne sera pas en sécurité sur sa terre.**

### **Contribution à collecte « Urgence financière » la « Marche des solidarités »**

Le Collectif de Jeunes du Parc de Belleville est né à la mi-septembre 2023 au sein du campement de fortune au Parc de Belleville de Paris afin de lutter pour la reconnaissance collective de la minorité d'âge de leurs membres et pour que les institutions assurent l'hébergement et la prise en charge de tous les jeunes.

Plus largement, il se bat pour l'égalité de droits (logement, santé, école, papiers pour toutes et tous) et contre le racisme.

Grâce à une mobilisation sans relâche, le collectif, soutenu par les habitant.es et militant.es solidaires du 20<sup>e</sup> arrondissement, a réussi à arracher 450 places d'hébergement.

Cependant des centaines de jeunes dorment encore dans la rue et doivent se débrouiller tous les jours pour trouver où manger et pouvoir se déplacer en ville.

Fin avril 2023 la Maire de Paris en collaboration avec la Préfecture ont démantelé tous les campements des jeunes sans proposer aucune solution d'hébergement et ont expulsé les 24 jeunes hébergés au Centre de la Porte de la Villette.

Malgré la solidarité importante des habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement, ces jeunes subissent moult évacuations, dispersions au long de 2024. Le « *Collectif des jeunes du Parc de Belleville* ». **Ils occupent la « Gaîté Lyrique » depuis le 10 décembre 2024.**



*« La Gaîté Lyrique Lieu culturel de la Ville de Paris, la Gaîté Lyrique entend répondre à l'urgence culturelle, sociale, démocratique et climatique. ... La Gaîté Lyrique se pense comme une boîte à outils au service des artistes, acteurs et actrices du changement, pour renforcer la capacité de créer et d'agir ensemble, avec et pour toutes les générations. Bienvenue dans l'époque ! »*

## Communiqué • 10 janvier 2025

(Office - vendredi 10 janvier 2025)

« Après un mois d'occupation, aucune solution de mise à l'abri pour les 300 jeunes qui occupent la Gaîté Lyrique. **La Gaîté Lyrique regrette le caractère subi et soudain de cette occupation, mais rappelle la légitimité de la revendication du collectif visant à obtenir un toit pour ces, désormais, 300 personnes.**

Alors que le nombre de jeunes qui dorment à la Gaîté Lyrique ne cesse d'augmenter, conditions sanitaires se dégradent jour après jour et les équipes affrontent seules cette situation. Bien que cette occupation soit subie, il est impensable pour la Gaîté Lyrique de rejeter à la rue ces personnes en pleine hiver.

Le bâtiment reste fermé jusqu'à nouvel ordre. Tous les événements ...

La Gaîté Lyrique réitère ses appels aux autorités compétentes, pour trouver, au plus vite, une solution de logement pour ces personnes dans le respect et la dignité humaine. »

La Gaîté Lyrique – Fabrique de l'époque

Au moment où l'appel du collectif est lancé, il lui reste de quoi assurer la nourriture pour la semaine qui vient.

Sans attendre le Conseil d'administration du 11 février 2025, consulté par mail, délibère et attribue sans délai une contribution à la collecte « Urgence financière » d'aide aux mineurs isolés du parc de

|                               |            |                           |         |         |
|-------------------------------|------------|---------------------------|---------|---------|
| TADAMOUN WA TANMIA            | 12/04/2024 | Subvention annuelle       | 3.000€  | 6.000€  |
|                               |            | Subvention exceptionnelle | 3.000€  |         |
| UJFP – URGENCE GUERRE GAZA    | 12/04/2025 | Contributions ponctuelles | 10.000€ | 20.000€ |
|                               | 29/10/2024 |                           | 10.000€ |         |
| ALIPHID – AIDE A DES REFUGIES | 07/10/2024 | Contributions ponctuelles |         | 10.000€ |
| UN ENFANT UN CARTABLE CORREZE | 10/01/2025 | Contributions ponctuelles |         | 1.700€  |
|                               |            |                           |         |         |
| MARCHE DES SOLIDARITES        | 11/02/2025 | Contributions ponctuelles |         | 10.000€ |

Belleville d'un montant de 10.000€.

### RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS VERSEES SUR L'EXERCICE 2024-2025

## Entraide & Solidarité : Communiqués et autres contributions

- Entraide et Solidarité a financé et inauguré le 12 avril 2024, au siège, dans la Salle BLONDEL, au côté de la Fédération Nationale de la Libre Pensée une plaque en hommage aux Libres Penseurs résistants. (Délibération 2024-09 du 140/03/2024).
- Le 3 avril 2024 le Conseil d'administration d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE a lancé un nouvel appel à apporter un soutien financier au peuple palestinien en précisant que les sommes recueillies seraient reversées à parts égales à L'UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX et à TADAMOUN WA TANMIA, deux associations amies de ESLPF.



Pour mémoire, nous avons lancé la 6 décembre 2023,

ESLPPF - Compte-rendu du Conseil d'administration du 26/06/2024.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>Entraide<br/>&amp; Solidarité<br/>des Libres Penseurs de France<br/>10-12, rue des Fossés-Saint-Jacques 75005-PARIS<br/><a href="mailto:contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org">contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org</a></p> | <p><b>FÉDÉRATION NATIONALE<br/>DE LA LIBRE PENSÉE</b><br/>Membre de<br/><i>L'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)</i><br/>10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS<br/>Tél : 01 46 34 21 50<br/><a href="mailto:libre.pensee@fnlp.fr">libre.pensee@fnlp.fr</a> - <a href="https://www.fnlp.fr">https://www.fnlp.fr</a></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Paris, le 26 juin 2024

## COMMUNIQUE

# SAÏDA BOMBARDEE PAR ISRAEL

La grande ville historique du Sud du Liban, à 70km au Nord de la frontière israélienne a été bombardée ce week-end par deux drones israéliens pour la première fois depuis le 8 octobre 2023.

Cela fait écho aux plans d'invasion du Liban annoncés par les chefs des opérations militaires israéliennes ces derniers jours.

Après les bombardements au phosphore blanc des zones rurales frontalières c'est un deuxième crime de guerre perpétré à l'encontre de ce pays par l'armée de Netanyahu.

A cela s'ajoute les menaces, relayées par une rumeur dont l'origine ne fait guère de doute, l'attaque contre l'aéroport international de Beyrouth, seul aéroport du pays : cela ferait du Liban un champ clos et empêcherait quasiment toute aide internationale.

Saïda, quittée par les habitants qui pouvaient le faire, reste densément peuplée de réfugiés syriens, palestiniens, mais aussi de familles qui ont fui les bombardements plus au sud. L'antique Sidon, mais aussi Baalbeck et Beyrouth sont désormais des cibles.

Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France soutient depuis plus de dix ans les projets scolaires de l'association Tadamoun wa Tanmia dans cette ville où les élèves, désormais majoritairement réfugiés, essaient d'étudier et d'apprendre.

Ces enfants et leurs parents dépendent souvent intégralement de l'aide alimentaire extérieure pour survivre et manger.

Pendant ce temps à Gaza, l'armée israélienne bombarde les installations de l'UNRWA l'organisation de l'ONU pour les réfugiés et le député sortant de cette circonscription des Français de l'étranger, Meyer-Habib, soutien de Netanyahu proteste parce que ses adversaires de gauche font des tracts en arabe pour les électeurs arabophones !

## CONTRE L'EXTENSION DE LA GUERRE, POUR LE CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT, EXPRIMONS LA SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS.

Le Conseil d'administration d'ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE et la Commission Administrative Nationale de la FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE Pensee vous appellent à apporter votre soutien financier à Tadamoun Wa Tanmia

### VERSEZ VOTRE SOUTIEN FINANCIER SUR LE COMPTE : DE ENTRAIDE ET SOLIDARITE DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE <https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org>

OU PAR VIREMENT BANCAIRE (**Préciser Solidarité Tadamoun Wa Tanmia**)

· IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1820 6002 0660 2786 7899 460

· Code BIC (Bank Identification Code) – Code SWIFT : AGRIFRPP882

OU PAR CHEQUE À l'ordre de et à l'adresse d'Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 PARIS.

- **Urgence Mayotte de Solidarité Laïques. CA 10/01/2025**



**Depuis le passage meurtrier du cyclone Chido, nous sommes en alerte, au côté de nos ami.e.s, collègues, organisations membres, et partenaires engagés sur territoire mahorais**



**Lien vers la page de collecte : -**  
**Solidarité Mayotte**

Depuis 2015, notre délégation départementale de Mamoudzou intervient pour favoriser l'accès à l'éducation, en lien avec nos organisations membres actives sur l'île.

Cette catastrophe naturelle vient évidemment ralentir nos projets, mais elle nous rappelle aussi à quel point ils sont cruciaux, en particulier pour la jeunesse mahoraise.

Apporter un soutien psycho-social aux victimes, assurer la continuité éducative sur le territoire, distribuer du matériel scolaire... Autour de notre délégation départementale de Mamoudzou, en lien quotidien avec nos organisations membres engagées sur l'île, nous organisons collectivement les réponses les plus adaptées, pour faire face à l'urgence tout en préparant dès à présent la phase de reconstruction.

- **Convention de partenariat avec la société « Fleur de doc »**

Par Délibération n°2024-54 du 25/09/2024, une convention est établie avec la société FLEUR DE DOC! dont l'objet est le suivant :

« Collaboration dans le cadre de la réalisation, par Fleuredoc!, d'un documentaire sur les fondamentaux de la loi du 9 décembre 1905, expression législative du principe de laïcité en France. ».

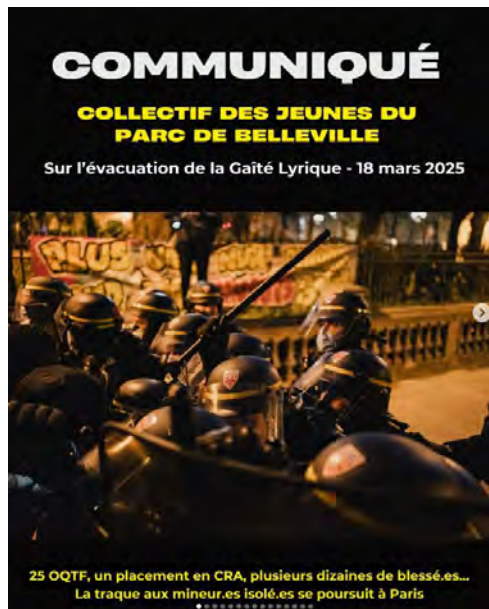
« Le fil conducteur du scénario serait de répondre aux questions que des jeunes se posent sur la laïcité. ». La perspective est une sortie en 2026 de ce documentaire d'une durée initialement prévue de 54mn.

ESLPF s'engage à abonder le financement du projet de Fleur de docs, dans la limite de 5 000€ sur un objectif global de participation recherchée de 20.000€.

La perspective est une sortie en 2026 de ce documentaire d'une durée initialement prévue de 54mn.

## • *Entraide et Solidarité* avec le Collectif des Jeunes du Parc de Belleville

Nous avons pu contribuer aux repas des adolescents organisés dans le collectif des jeunes du Parc de Belleville qui occupaient cet hiver le Théâtre de la Gaîté Lyrique. L'expulsion exigée par Rachida Dati, avec le soutien d'Anne Hidalgo, a eu lieu le 18 mars 2025. Au-delà de nier leurs droits à leurs revendications (un toit + l'école), il s'agissait de casser la formidable solidarité qui s'était construite entre eux et autour d'eux. Aujourd'hui, après leur expulsion, ils sont dans une précarité maximale. Pourchassés par la police, ils vivent dans la peur. 25 d'entre eux ont reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) après falsification de leur date de naissance par la police ! La Libre Pensée a répondu à l'appel à la constitution le 25 avril 2025 d'un Comité de Soutien aux jeunes de la Gaîté Lyrique sous OQTF auquel participent notamment la CGT Education, les collectifs de la Marche des Solidarités, et la Ligue des Droits de l'Homme.



Les avocats ont déposé des recours afin de contester ces mesures d'éloignement et les jeunes attendent que les audiences au Tribunal Administratif soient fixées.

Cependant **le harcèlement policier n'en finit pas** : convoqués à la Préfecture alors que les OQTF sont suspendues grâce aux recours, leurs assignations à résidence ont été prolongées.

**L'État raciste menace d'enfermer les jeunes dans un Centre de Retention Administrative (CRA), un lieu d'enfermement spécifiquement réservé aux personnes étrangères.**

**EN SOLIDARITÉ DES JEUNES PERSÉCUTÉS POUR AVOIR LUTTÉ POUR LEURS DROITS !**

**COMBATTONS LA RÉPRESSION DU COLLECTIF DES JEUNES DU PARC DE BELLEVILLE !**

**COMBATTONS CES OQTF ET LES ASSIGNATIONS À RÉSIDENCE DE NOS JEUNES CAMARADES !**

**APPEL À CONSTITUTION  
D'UN COMITÉ DE SOUTIEN  
AUX JEUNES DE LA GAÎTÉ  
LYRIQUE** **SOUS OQTF**

**STOP À LA RÉPRESSION  
POLICIÈRE !**

**LE COMBAT POUR  
L'ÉGALITÉ DES DROITS  
CONTINUE !**

Le 18 mars, jour de l'expulsion de la Gaîté Lyrique, **25 mineurs ont reçu des Obligations de Quitter le Territoire (OQTF). La police a falsifié leurs dates de naissance pour les faire passer majeurs malgré leurs papiers prouvant leur minorité**, ils ont été assignés à résidence avec l'obligation de pointer toutes les semaines au commissariat.

1/3

À travers la répression qui s'abat sur le collectif des jeunes du parc de Belleville **c'est toutes les luttes antiracistes et antifascistes qui sont visées ! Nous sommes toutes et tous concerné.e.s !**

**LE COMBAT CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS N'EST PAS FINI !**

**VIVE LA LUTTE DES JEUNES DU PARC DE BELLEVILLE POUR LES DROITS DES MINEUR-ES NON ACCOMPAGNÉ-ES : LOGEMENT, ÉCOLE, ACCÈS AUX SOINS, PRÉSUMPTION DE MINORITÉ!**

3/3

**1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DU  
COMITÉ DE SOUTIEN**

**MARDI 29 AVRIL > BOURSE DU  
TRAVAIL 17H-19H > Salle Eugène  
Varlin [3 rue Château d'eau]**

**SOYONS  
NOMBREUX.SES**

2/3

## 4 - GESTION DU SIEGE ET DES LOCAUX D'ENTRAIDE EN PROVINCE

### Travaux réalisés au siège

#### 1) TRAVAUX DE REMISE EN ETAT SUITE A DEGATS DES EAUX AU 10 RUE DES FOSSES SAINT-JACQUES

- Cave voûtée sous librairie – Flocage des joints des murs.
- Montée d'escalier intérieur librairie – Peinture.

#### 2) TRAVAUX DE REMISE EN ETAT AU 12 RUE DES FOSSES SAINT JACQUES

- Salle Blondel :
- Peinture des murs et peinture des radiateurs
- Changement des Luminaires au plafond.
- Installation de Projecteurs, d'un écran, de rails pour enceintes, d'un vidéoprojecteur et rideaux rouges :
- Ensemble de matériels permettant conférence, spectacle ...
- Electrification des volets existants protégeant le local.
- Bureau - Isolation de la porte-fenêtre donnant sur l'arrière-cour par un double vitrage.

### Plan de maintenance de la maison de Limoges

Nous sommes propriétaires à Limoges d'une maison et d'une parcelle de terrain attenantes, à la suite d'un legs.

Le donataire avait précisé que ces biens ne pourront être vendus avant 2027.

Entraide et Solidarité n'a pas vocation à gérer des biens, nous vendrons donc ces biens dès que possible. En attendant de pouvoir réaliser cette vente, nous devons les entretenir avec l'objectif qu'il perde le minimum possible de valeur.

La mise en œuvre d'un plan de maintenance adapté avait dû être différé du fait de la situation financière de l'association.

Un plan de maintenance est maintenant possible.

Le plan de maintenance adopté par le Conseil d'administration se résume comme suit :

- en plus des contrôles de sécurité (Chaudière) déjà en place et de l'entretien courant de la maison et des extérieurs que nous assurons (élagage des arbres et débroussaillage annuels des extérieurs, ...)
- certains diagnostics seraient anticipés (en fonction de leur durée de validité et au regard de l'année de vente prévue) afin de pouvoir planifier des travaux éventuellement nécessaires et ainsi arriver à la vente avec un Dossier Diagnostique Technique Obligatoire, générant un minimum de travaux de dernière minute ;
- surveillance étanchéité terrasse ;
- surveillance et entretien des huisseries – Portes et fenêtres ;
- réfection des évacuations des eaux pluviales (chéneaux).

**Les administrateurs remercient chaleureusement notre camarade Joël PATRIN, Libre Penseur retraité de Haute-Vienne qui, faisant bénéficier Entraide et Solidarité de ses compétences professionnelles, nous a aidés décisivement pour la mise au point de ce plan de maintenance et assure le suivi de l'état de la maison de Limoges et des extérieurs.**

## Conclusion

Chères, chers camarades, deux derniers mots.

Ce que nous avons réalisé, au cours de cet exercice comme pendant les précédents, n'aurait pas pu l'être sans nos camarades travaillant en équipe au siège : **Carole HALBUTIER, et Souliko TCHKAIDZE.**

**Remercions-les chaleureusement !**

**Notre camarade Astrid BARDET**, fidèle et active Libre Penseuse a choisi d'arrêter son travail au siège après de nombreuses années au service d'Entraide et Solidarité, comme de notre Fédération Nationale.

Le Conseil d'administration d'Entraide et Solidarité a remercié fraternellement et chaleureusement Astrid, il lui a souhaité pleine réussite dans sa nouvelle activité et vous invite à faire de même en ouverture d'Assemblée générale.

**Que vive Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France,  
pour que vive la solidarité organisée !**



# RAPPORT FINANCIER PRELIMINAIRE

## 2024-2025

Validé par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2025 (Délibération 2025 - 21)

### Introduction

Effectué avant la clôture des comptes, ce rapport préliminaire présente les principaux éléments et tendances qui résultent des flux observés ou évalués au cours de l'exercice de la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

### Les principales observations résultant du rapprochement avec le budget (cf. annexe)

De l'agrégation du solde des flux de trésorerie réalisés, d'une estimation des dotations aux amortissements et provisions et de l'évaluation de la valeur de cession d'un actif acquis en cours d'exercice résulte un excédent de 340 000€.

Cet excédent provient principalement de la réception d'un legs ayant permis l'inscription sur l'exercice d'un produit exceptionnel d'un montant d'environ 550 000€.

Le budget établi pour l'exercice 2024-2025, qui intègre la réception du legs mentionné ci-dessus, aboutit à une prévision d'excédent de 390 000€.

L'écart de 50 000€ sur le solde entre la prévision budgétaire et l'estimation du réalisé est exclusivement dû à l'évolution des charges, qui présentent un écart défavorable de 77 700€ par rapport à la prévision budgétaire, alors que les produits sont supérieurs de 27 700€ à cette même prévision.

Le dépassement important constaté sur les charges concerne essentiellement deux postes : la bienfaisance (répartie dans la présentation comptable entre le compte « bienfaisance » et le compte de charges exceptionnelles « subvention à des associations étrangères », soit un écart total de 53 500€) et les services extérieurs, dont les dépenses sont en majorité relatives aux travaux de réhabilitation effectués au bâtiment siège de l'association, avec un écart de 21 400€.

L'écart sur les produits est dû à 3 éléments : une évaluation en hausse de la valeur du legs (11 100€), une régularisation sur cotisations d'années antérieures effectuée par la FNLP (9 800€), des produits financiers (intérêts du livret sociétaire) supérieurs à l'évaluation budgétaire (7 800€).

A noter une nouvelle progression des sommes versées par les membres bienfaiteurs, en ligne avec la prévision budgétaire, à hauteur de 15 400€, soit une progression de 35% par rapport à l'année précédente (11 400€).

Le nombre de membres bienfaiteurs atteint maintenant 60, soit un triplement en 4 ans.

### Conclusion et perspectives

Malgré un excédent inférieur à celui extrapolé par le budget, l'exercice 2024-2025 a significativement consolidé le bilan de l'association, après un exercice 2023-2024 qui avait vu E&SLPF échapper à l'hypothèse d'une suspension d'activité envisagée par le commissaire aux comptes au cours de l'Assemblée Générale d'Août 2023.

Nous devons cependant aller au-delà de la réalité immédiate afin d'éviter autant que possible de reproduire la situation du second semestre 2023, cela dans un contexte de profonde évolution de l'activité de notre association.

Un premier élément de réflexion est constitué par le déficit structurel qui ressort de l'analyse de l'exercice 2024-2025. Celui-ci se situe à environ 170 000€, si l'on considère comme structurel l'ensemble des dépenses affectées aux activités de bienfaisance au cours de cet exercice.

On notera néanmoins que celui-ci a eu lieu dans un contexte particulièrement perturbé par la guerre au Moyen Orient, ce qui a entraîné un effort très important de notre part pour venir en aide, en conformité

avec notre objet social, aux associations agissant sur le terrain, au Liban et en Palestine. Nous avons également jugé indispensable de porter secours aux mineurs isolés à Paris.

Au total, 97 500€ ont été consacrés à la bienfaisance, portant notre ratio par rapport au total des ressources utilisées à 40%, au plus haut depuis 10 ans.

Une autre remarque concerne la tendance déjà évoquée pour l'exercice précédent, qui a trait à la modification de la composition des dépenses de bienfaisance, avec une ouverture de plus en plus marquée vers des objectifs extérieurs au périmètre constitué par les libres penseurs et leur entourage proche, objectifs qui correspondent aujourd'hui, dans les circonstances marquées par le conflit au Moyen-Orient, aux deux tiers (67%) des dépenses de bienfaisance effectuées.

Ainsi deux actions doivent être menées à bien dans la prochaine période :

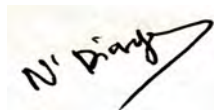
- la poursuite de la mise en place de relais d'E&SLPF au niveau local
- une réflexion sur les critères de sélection et d'évaluation de l'aide fournie par E&SLPF en-dehors de celle sollicitée par ses membres et leur entourage proche.

Chacune de ces deux actions est nécessaire à la préservation, dans les années qui viennent, des conditions financières d'une activité efficace et reconnue de notre association.

Enfin, doit être mentionnée une ouverture vers les associations de bienfaisance à caractère laïque, en France et à l'international, qui ont été conviées par Entraide et Solidarité à se réunir, parallèlement au Congrès de l'AILP, au mois d'octobre 2025

Le 14/03/2024,

Le Trésorier,  
Bruno N'DIAYE



## Annexe : Exercice 2024-2025, rapprochement budget-réalisé

| <u>Charges</u>                                    |                     |                      |                     | <u>Produits</u>                        |                     |                      |                    |
|---------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Intitulé                                          | Budget              | Réalisé (estimation) | Ecart               | Intitulé                               | Budget              | Réalisé (estimation) | Ecart              |
| Achats                                            | 4 000,00 €          | 8 266,98 €           | 4 266,98 €          | Ventes                                 | 0,00 €              |                      | 0,00 €             |
| Services extérieurs                               | 50 000,00 €         | 71 437,23 €          | 21 437,23 €         | Subventions d'exploitation             |                     |                      |                    |
| Autres services extérieurs                        | 70 000,00 €         | 82 594,42 €          | 12 594,42 €         | Prestations de service                 | 780,00 €            | 780,00 €             | 0,00 €             |
| dont bienfaisance                                 | 28 000,00 €         | 45 472,40 €          | 17 472,40 €         | dont loyers                            | 780,00 €            | 780,00 €             | 0,00 €             |
| dont frais de déplacements                        | 12 000,00 €         | 10 345,11 €          | -1 654,89 €         | dont prestation assistance secrétariat |                     | 0,00 €               | 0,00 €             |
| dont honoraires                                   | 8 000,00 €          | 6 771,00 €           | -1 229,00 €         | Cotisations                            | 3 300,00 €          | 3 414,00 €           | 114,00 €           |
| dont autres                                       | 22 000,00 €         | 20 005,91 €          | -1 994,09 €         | Collecte                               | 16 143,75 €         | 15 463,00 €          | -680,75 €          |
| Impôts, taxes et versements assimilés             | 5 000,00 €          | 6 779,00 €           | 1 779,00 €          | dont membres bienfaiteurs              | 15 143,75 €         | 15 413,00 €          | 269,25 €           |
| Charges de personnel                              | 5 000,00 €          | 6 119,12 €           | 1 119,12 €          | dont autres                            | 1 000,00 €          | 50,00 €              | -950,00 €          |
| Dotations aux amortissements                      | 13 000,00 €         | 13 000,00 €          | 0,00 €              | Transfert de charges                   |                     |                      | 0,00 €             |
| Charges financières                               | 0,00 €              |                      | 0,00 €              | Produits financiers                    | 4 000,00 €          | 11 802,49 €          | 7 802,49 €         |
| Charges exceptionnelles                           | 28 000,00 €         | 64 486,00 €          | 36 486,00 €         | IRELP                                  | 1 000,00 €          |                      | -1 000,00 €        |
| dont IRELP                                        | 12 000,00 €         | 12 500,00 €          | 500,00 €            | Autres produits                        | 0,00 €              | 600,00 €             | 600,00 €           |
| dont subvention accordées associations étrangères | 16 000,00 €         | 51 986,00 €          | 35 986,00 €         | Produits exceptionnels                 | 540 000,00 €        | 560 875,64 €         | 20 875,64 €        |
| Frais mise en vente appartement legs Bellanger    |                     | 0,00 €               | 0,00 €              | dont Legs Bellanger                    | 540 000,00 €        | 551 075,64 €         | 11 075,64 €        |
| Impôt sur les sociétés                            | 156,00 €            | 150,00 €             | -6,00 €             | dont réception cotisations année 2019  |                     | 9 800,00 €           | 9 800,00 €         |
| Provisions pour charges                           |                     | 0,00 €               | 0,00 €              |                                        |                     |                      |                    |
| <b>Total charges</b>                              | <b>175 156,00 €</b> | <b>252 832,75 €</b>  | <b>77 676,75 €</b>  | <b>Total produits</b>                  | <b>565 223,75 €</b> | <b>592 935,13 €</b>  | <b>27 711,38 €</b> |
| <b>Excédent</b>                                   | <b>390 067,75 €</b> | <b>340 102,38 €</b>  | <b>-49 965,37 €</b> |                                        |                     |                      |                    |

## RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PUBLICATION DES CANDIDATURES

En application de l'article 11 des statuts, le Conseil d'administration du 10 janvier 2025, par délibération n° 2025 -9, a arrêté que les quatre administrateurs sortants, au titre du renouvellement par tiers sont : Michel GODICHEAU, Jean-Sébastien PIERRE, Pierre-Yves RUFF, Claude SINGER

Cette même délibération a fixé la date limite de dépôt des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration, au vendredi 21 mars 2025 à 24 heures.

En application de cette même délibération, l'appel à candidatures a été publié par envoi spécial aux adhérents le 20 janvier 2025.

Il a été adressé à chaque candidat un accusé de réception de sa candidature.

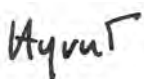
Il a été établi un Procès-verbal de réception des candidatures et des curriculums militants, par Anne BOUBAKEUR, Secrétaire et Xavier HYVERT, Président, daté et signé, du 22 mars 2025.

Au terme de ce processus, le Conseil d'administration, par délibération 2025 – 19 du 28 mars 2025, a arrêté la liste des candidats, comme suit :

### LISTE DES CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| NOM PRÉNOM            | DATE DE RÉCEPTION DE CANDIDATURE | DATE D'ENREGISTREMENT DE LA CANDIDATURE | DATE D'ENVOI DE L'AR DE CANDIDATURE | CV MILITANT |
|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| Michel GODICHEAU      | 22/01/2025                       | 24/01/2025                              | 24/01/2025                          | RECU        |
| Luc NEUHAUSER         | 22/01/2025                       | 24/01/2025                              | 24/01/2025                          | RECU        |
| Jean-Sébastien PIERRE | 22/01/2025                       | 22/01/2025                              | 22/01/2025                          | RECU        |
| Claude SINGER         | 06/03/2025                       | 10/03/2025                              | 10/03/2025                          | RECU        |

Fait à Paris le 05 avril 2025,  
Le Président,  
Xavier HYVERT



### CURRICULUM VITAE MILITANT DES CANDIDATS

**Michel GODICHEAU – Libre Pensée**

MURET LE 22 JANVIER 2025

#### ACTE DE CANDIDATURE

JE SUIS CANDIDAT AU RENOUELEMENT DE MON MANDAT D'ADMINISTRATEUR D'ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025.

MICHEL GODICHEAU

CV : J'AI CÔTOYÉ LES FONDATEURS NOTRE ASSOCIATION DANS MON DÉPARTEMENT D'ORIGINE À PARTIR DE 1982, JE L'AI ACCOMPAGNÉE LORS DE SON NOUVEAU DÉPART EN 2006 ET DANS LES DÉVELOPPEMENTS QUI ONT SUIVI. JE NE PEUX ME DÉROBER.

Luc NEUHAUSER  
Libre Pensée 88

## Candidature au conseil d'administration d' Entraide et Solidarité

### CV militant de Luc NEUHAUSER

Luc NEUHAUSER, 67 ans, retraité de l'éducation nationale, ancien directeur d'école dans la Marne. Depuis 2020, je réside dans les Vosges à Gerbepal près de Gérardmer.

J'ai créé en 1983 la section départementale du SNUDI Force Ouvrière de la Marne et j'en ai été le secrétaire départemental pendant plus de 35 ans.

J'ai également été secrétaire départemental de la FNEC FP FO du 51 et secrétaire départemental de la FGF FO 51. Je suis encore co-secrétaire départemental du SNUDI FO 51. Je suis membre élu de la commission nationale des conflits du SNUDI-FO.

J'ai par ailleurs exercé les fonctions de coordonnateur régional FGF-FO sur la Champagne-Ardenne.

J'étais adhérent à la libre pensée dans la Marne avant de créer en 2022 la fédération départementale des Vosges.

**Je souhaite donc me porter candidat au conseil d'administration d'entraide et solidarité**

J'ai créé dans les Vosges le collectif anti SNU avec 19 autres organisations et j'en suis le porte-parole. Je suis par ailleurs adhérent du mouvement de la Paix dans le 88. J'ai été en 2024, président du jury d'honneur en soutien à Pierre-Olivier Poyard, notre camarade Libre Penseur, victime d'accusations non fondées.

Au niveau associatif, je suis vice-président du Conseil d'administration de la maison de la culture et des loisirs de Gérardmer. Adhérent depuis peu à la LDH-section de Gérardmer.

Fait à Gérardmer le 17 janvier 2025

Luc NEUHAUSER

Président de la LP 88

Jean-Sébastien PIERRE  
Libre Pensée 35

## Acte de candidature

Je soussigné Jean-Sébastien Pierre déclare poser ma candidature au conseil d'administrations de l'Association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France.

Adhérent depuis 1985, j'ai été membre de la CAN la FNLP de 1993 à ce jour, et Président National de la Fédération Nationale de la Libre Pensée depuis mars 2014.

Je suis actuellement Vice-Président du CA d'Entraide.

Ma candidature est soutenue par la fédération d'Ille et Vilaine de la Libre Pensée (LP35).

Le Président de la Fédération

La trésorière de la Fédération

Jean-Sébastien Pierre

Annick Lantoëne



Claude SINGER  
Libre Pensée 95

Claude Singer. Adhérent à la Libre Pensée depuis 1985, date à laquelle il fonde la Libre Pensée du Val d'Oise avec Heinke Foerst-Mortagne et Jean-Louis Argentin. Il en est le trésorier, puis le secrétaire et actuellement le président. Membre de la CAN, il a pris en charge le secteur internet. Il est rédacteur en chef de la revue trimestrielle l'Idée Libre, et membre du comité de rédaction de la Raison.

**CONVOCATION**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025**  
**D'ENTRAIDE & SOLIDARITÉ DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE**  
**JEUDI 21 AOÛT 2025 À 14H00**  
**À CAP DÉCOUVERTE 81450 LE GARRIC (TARN)**  
**Délibération du Conseil d'administration n°2025 – 22 du 28/03/2025**

**L'ORDRE DU JOUR EST RÉGLÉ AINSI :**

- 1- approbation du Compte-rendu de l'AG 2024. (Publié dans la 3<sup>ème</sup> semestre 2023N°22 / SEPTEMBRE) ; (1<sup>ère</sup> résolution)
- 2 – Discussion et vote sur le rapport d'activité 2023-2024 ; (2<sup>ème</sup> résolution).
- 3 - Discussion et vote sur le rapport financier préliminaire 2023-2024 ; (3<sup>ème</sup> résolution).
- 4 - Présentation du rapport du Commissaire aux comptes.
- 5 - Discussion et vote sur les comptes 2023-2024 : constatation du résultat ; (4<sup>ème</sup> résolution)
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2023-2024 ; (5<sup>ème</sup> résolution).
- 7 - quitus au trésorier (6<sup>ème</sup> résolution).
- 8 - Discussion et vote sur le Budget prévisionnel 2024-2025 (7<sup>ème</sup> résolution).
- 9 - Fixation de la cotisation 2025-2026 (8<sup>ème</sup> résolution).
- 10 – Présentation du rapport de la Commission sociale 2022-2023.
- 11 – Résolution (9<sup>ème</sup> résolution).
- 12 - Pouvoirs au CA pour publier les résolutions (10<sup>ème</sup> résolution)
- 13 Vote sur les candidatures au CA (11<sup>ème</sup> résolution).

**CETTE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST PRÉPARÉE DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR LES STATUTS :**

*Article 2 : « L'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France a pour membres :*

*1°- de plein droit, les libres penseurs adhérant aux fédérations départementales et aux groupements affiliés à la FNLP ainsi que les membres isolés inscrits à la Fédération nationale ;*

*2°- Les titulaires de l'honorariat décerné par le conseil d'administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association ;*

*3°- « Les bienfaiteurs qui versent à l'association, sans aucune contrepartie, une contribution volontaire et régulière n'ayant pas la nature d'une cotisation. La qualité de bienfaiteur n'ouvre pas droit aux aides versées par l'association.*

*Article 3 : Les libres penseurs adhérant aux fédérations départementales et aux groupements affiliés sont regroupés au sein de l'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France dans des sections de vote départementales ou de groupements. Les membres isolés participent directement à l'assemblée générale avec le droit de vote. Les titulaires de l'honorariat et les bienfaiteurs participent également à l'assemblée générale. »*

*Article 6 : « L'assemblée générale est composée des délégués désignés par les sections de vote départementales et de groupement, des adhérents isolés rattachés à la FNLP, des titulaires de l'honorariat et des bienfaiteurs. Les délégations de pouvoir sont admises.»*

*Article 9 : « L'ordre du jour de l'assemblée générale est arrêté par le conseil d'administration... »*

**MODALITÉS DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**

*Article 9 : « ... Le décompte des votes obéit aux mêmes règles que celles prévues pour le congrès et le comité général de la FNLP. »*

**STATUTS DE LA FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE** « Article 6 Congrès ... 6.2 Représentation au congrès - votes et élections : Chaque groupement affilié aura autant de voix que de cotisations payées au titre de l'année civile en cours. Un délégué ne peut disposer de plus de 400 voix, ni détenir plus de trois mandats de représentation de groupements affiliés. En conséquence, un délégué possédant à lui seul 400 voix ne peut détenir d'autres pouvoirs que celui de sa fédération. »

**LES VOTES AURONT LIEU AU MOYEN D'UN BULLETIN DE VOTE**, rempli à l'issue de l'assemblée de la Section départementale, qui sera déposé par chaque délégué mandaté par les assemblées départementales déposé dans l'urne prévue à cet effet. Chaque département disposant d'un nombre de voix correspondant au nombre de cotisations payées à l'ouverture de l'Assemblée générale.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 – 81450 LE GARRIC**

### **BULLETIN DE VOTE**

**SECTION DÉPARTEMENTALE :** .....

**NOMBRE DE MANDATS**.....

**DATE DE L'AG DE SECTION DÉPARTEMENTALE ;** .....

| N°    | Libellé                                                  | « Pour » | « Contre » | « Abstention » |
|-------|----------------------------------------------------------|----------|------------|----------------|
| 1ère  | APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG 2024                 |          |            |                |
| 2ème  | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025                             |          |            |                |
| 3ème  | RAPPORT FINANCIER 2024-2025                              |          |            |                |
| 4ème  | ARRÊTÉ DES COMPTES – 2024-205 - CONSTATATION DU RÉSULTAT |          |            |                |
| 5ème  | AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024-2025          |          |            |                |
| 6ème  | QUITUS AU TRÉSORIER                                      |          |            |                |
| 7ème  | BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026                            |          |            |                |
| 8ème  | FIXATION DE LA COTISATION 2025-2026                      |          |            |                |
| 9ème  | RÉSOLUTION                                               |          |            |                |
| 10ème | POUVOIRS AU CA POUR PUBLIER LES RÉSOLUTIONS              |          |            |                |

11ème VOTE : **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (4 postes à pourvoir)**

| LISTE DES CANDIDATS   | « Pour » | « Contre » | « Abstention » |
|-----------------------|----------|------------|----------------|
| Michel GODICHEAU      |          |            |                |
| Luc NEUHAUSER         |          |            |                |
| Jean-Sébastien PIERRE |          |            |                |
| Claude SINGER         |          |            |                |



**L**a Solidarité et l'Entraide, cela se vit, se construit et s'écrit aussi

**L'association Entraide et Solidarité des Libres Penseurs de France écrit son histoire :**

***La Solidarité en action, une œuvre à préserver***  
écrit par Louis Couturier avec une préface de Xavier Hyvert

**Entraide et Solidarité** tient à remercier grandement notre ami et camarade **Louis Couturier** qui, au nom de **L'Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée (IRELP)**, a réalisé un Grand- Œuvre : **L'Histoire de la solidarité militante entre Libres Penseurs**, du geste de fraternité à un camarade dans la difficulté hier, à la constitution d'une résidence pour permettre aux **Libres Penseurs** de finir leur vie dans le respect de leurs conviction à une époque où la mainmise cléricale était partout dans ce secteur social, et à aujourd'hui l'obtention d'aides en tous genres à l'élève pour terminer ses études et au camarade âgé pour continuer à vivre dans la dignité.

Cette liste des marques de solidarité est longue qui montre clairement que si le **Libre Penseur** a toujours le point levé contre les injustices, il a toujours aussi le cœur sur la main pour aider les siens et même parfois les autres.

**Louis Couturier** dans son avant-propos indique : « *Il s'agit de faire connaître les traditions de solidarité de la Libre Pensée et de réaliser un outil qui permette à **Entraide et Solidarité** de se doter des moyens propres à assurer son avenir (dons et de legs) en considérant qu'**ESLPF** n'est pas une entreprise commerciale, encore moins une œuvre de charité, mais une œuvre de solidarité qui puise ses racines dans plus de 2 000 ans d'histoire. Il m'est ainsi revenu de proposer un ouvrage « d'histoire rigoureuse », « le plus illustré possible et de bonne qualité dans sa présentation », un ouvrage « exhaustif et pédagogique ».* »

Pour étayer ce propos, voici le sommaire de cet ouvrage :

- Préface (X. Hyvert)
- Avant-propos (L. Couturier)
- Chap. I Histoire du Mouvement Mutualiste (Ch. Eyschen)
- Chap. II La coopération comme moyen de se prémunir contre les accidents de la vie et d'échapper à la main invisible du Capital (D. Goussot)
- Chap. III L'Église en action sous couvert de la charité
- Chap. IV La pratique ininterrompue du Bien : bienfaisance et assistance - libérée des superstitions, par les Libres Penseurs et la Libre Pensée
- Chap. V La Résidence « la belle utopie », en vers, en prose et en photo
- Chap. VI À la Maison de Retraite des Libres Penseurs, la solidarité en action
- Chap. VII Les chevilles ouvrières de « la belle utopie »
- Chap. VIII Quelques repères chronologiques, acronymes et statuts de 1961
- Chap. IX Entraide et Solidarité aujourd'hui
- Programmes et témoignages :
  - Programme « Un enfant, un cartable » (Claude Biarreau)
  - Programme « Adoption du village Dalit de Gottiparthi » (Babu Gogineni)

- Témoignage de Georges Saad de l'association Libanaise de Philosophie du Droit
- Témoignage de Ata Alsahwi de l'association « Croissant Fertile »
- Témoignage de Joseph Tohme de l'association « Tadamoun Wa Tanmia »
- Contribution de Pierre Stambul, porte-parole de l'Union Juive Française pour la Paix
- La commission sociale d'E&S par Margot Godicheau Conclusion :
- La Libre Pensée, les mutuelles, la solidarité (M. Godicheau)
- Devenez membre bienfaiteur

Cette action continue de solidarité va permettre aujourd'hui de poser la question de l'**Entraide** et de la **Solidarité** sur le plan international lors du **IXe Congrès de l'Association internationale de la Libre Pensée de Grenoble-Lyon** en octobre 2025.

Nous invitons les **Libres Penseurs** et leurs **Fédérations départementales** à se procurer et surtout à lire cet ouvrage qui les intéressera sûrement. Il est vendu **10€** l'exemplaire + les frais de port et **7€** à partir de 3 exemplaires en commande groupée + les frais de port. Pour vous le procurer, deux solutions :

- ⇒ Contactez votre **Fédération départementale** qui pourra alors faire une commande groupée.
- ⇒ Contactez la **librairie de la Libre Pensée** : 10/12 rue des Fossés saint-Jacques 75005 Paris.
- ⇒ Tel : 01 46 34 21 50 ou [libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr)

Cette action indispensable de solidarité ne peut vivre sans votre aide. C'est pourquoi, nous vous invitons expressément à devenir **Membre bienfaiteur d'ESLPP**, c'est le plus sûr moyen d'assurer la pérennité de cette œuvre essentielle.

Le Conseil d'administration d'ESLPP

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p style="text-align: center;"><b>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ</b><br/><b>DES LIBRES PENSEURS DE FRANCE</b><br/><i>EST UNE ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DE LA LIBRE PENSÉE</i></p> |
| <p style="text-align: center;"><b>APPORTE DES AIDES INDIVIDUELLES :</b></p> <p>Votre conjoint est en EHPAD ou bénéficie d'un Plan d'aide à domicile, <b>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ</b> peut vous aider chaque mois. <b>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ</b> peut verser une bourse d'étude. Le reste à charge pour une prothèse dentaire, des lunettes est trop élevé, ...<br/><b>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ</b> peut vous aider à faire face</p> <p style="text-align: center;"><b>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ AIDE ÉGALEMENT DES ASSOCIATIONS</b></p> <p>Comme <b>TADAMOUN WA TANMIA</b> qui scolarise ensemble des enfants libanais, syriens et palestiniens déplacés ou comme l'<b>UJFP</b> qui apporte une aide quotidienne aux Gazaouis affamés et écrasés sous les bombes</p> |                                                                                                                                                                             |
| <p style="text-align: center;">POUR PERMETTRE A <b>ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ</b> D'AGIR</p> <p style="text-align: center;">AIDEZ-LA : <b>DEVENEZ BIENFAITEUR</b></p> <p><b>EN ALLANT SUR NOTRE SITE :</b> <a href="https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org">https://www.entraideetsolidaritelibrespenseurs.org</a></p> <p>LES DEMANDES DE MANDAT POUR DEVENIR BIENFAITEUR, D'AIDE, DE CONSEIL, DE RENSEIGNEMENTS SONT À ADRESSER À :<br/><a href="mailto:contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org">contact@entraideetsolidaritelibrespenseurs.org</a></p>                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                             |



## RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ALANVMV

**L'**Association Laïque d'Aide aux Non-Voyants et Mal-Voyants (ALANVMV) poursuit son activité. Elle propose la Raison sous forme de 2 CD par mois ou par l'envoi des textes en RTF sur ordinateurs. Les textes sont remaniés (phonétisation des noms propres et étrangers), suppression des sous-titres... afin de rendre la lecture audio plus aisée. Pour bénéficier de ces enregistrements ou textes remaniés, il est nécessaire d'être abonné à la Raison.

En 2024, les dons et cotisations ont baissé malgré l'augmentation des charges. Afin de maintenir cette aide, l'ALANVMV lance un appel de solidarité aux adhérents de la FNLP. Rappelons que la cotisation à notre association est de 2 euros par an, elle nous permet de payer une partie du matériel (CD, boîtiers, enveloppes). *Entraide et Solidarité* nous soutient également.

Sylvie Midavaine

## Irelp

**L'**IRELP s'est engagé dans la partie la plus délicate de son histoire, le renouvellement profond de sa direction en fonctions depuis de nombreuses années.

L'IRELP a fait sa place comme Institut de Recherches, produisant intellectuellement, notamment avec sa *Lettre I*, dépassant les 6 000 destinataires et dont la qualité est, pensons-nous, appréciée très largement. La revue « *Recherches & Etudes* » est aussi une incontestable réussite sur tous les plans.

Dans le courant de l'année, préparant le Congrès international de Grenoble, nous allons publier un ouvrage comprenant des textes inédits en français, d'une immense portée politique et historique, du libre-penseur allemand Max Sievers, exécuté par les nazis.

Comme centre d'archives, l'IRELP est à la tête d'un fonds documentaire d'une extrême richesse qui rencontre, en fait, des problèmes liés à son expansion et aux contraintes de son local, pourtant bien situé et bien organisé, même si des progrès sont encore à accomplir. Le catalogue actualisé de ces fonds sera disponible sur le site de l'IRELP.

Un travail particulier en direction de la jeunesse universitaire se poursuit et doit se pérenniser.

Après de longues années de travail acharné, ne bénéficiant d'aucune subvention publique ni d'aucun sponsor, l'IRELP est maintenant pourvu de finances stables et équilibrées.

Une des décisions du CA de décembre 2024 en relations étroites avec le changement de direction est l'occupation du terrain des réseaux sociaux par l'IRELP ; nous serons, là aussi, à la hauteur.

[Lien vers le site de l'IRELP](#)

Isabelle d'Artagnan  
Jean-Marc Schiappa

**12h30, LUNDI 11 NOVEMBRE 2024 / RASSEMBLEMENT PACIFISTE**

**DEVANT LE BUSTE DE JAURÈS - SQUARE DE GAULLE (M° CAPITOLE) - TOULOUSE**

**“L’affirmation de la paix  
est le plus grand des combats”**

Avec des prises de parole d’associations et d’organisations mobilisées pour la paix et de François PIQUEMAL, député (LFI-NFP) de Toulouse.

**STOP À LA GUERRE, ARRÊT DE LA GUERRE  
EN UKRAINE, ARRÊT DU MASSACRE EN  
PALESTINE ET AU LIBAN, ARRÊT DES LI-  
VRAISONS D’ARMES !**



1859 - 1914

**Attention !  
Horaire  
modifié !**

**lundi 11 novembre**

**12h30**

*M° Capitole*  
*Square De Gaulle*

**HALTE  
A LA  
GUERRE**

**“L’affirmation de la paix ...  
est le plus grand des combats”**  
Jean Jaurès, 1914

**HOMMAGE À JEAN JAURÈS, LE MILITANT DE LA PAIX**



# Fédération Nationale Laïque des Monuments (FNL-M) CONGRES NATIONAL 2025 RAPPORT D'ACTIVITÉ

**L'**activité menée par les divers groupes qui composent la F.N.L.-M prouve -s'il en était besoin - combien leurs interventions ne se limitent pas à un geste de commémoration, mais sont des actes véritables de contestation, de résistance, d'alerte.

Depuis le congrès de Paris de 2023, on ne compte plus les rassemblements contre la guerre, notamment autour du 11 novembre, mais aussi dans de nombreuses villes presque chaque semaine contre le génocide à Gaza. Il suffit de regarder le rapport qu'en fait la newsletter avec ses nombreuses photos.

Au-cours de ces rassemblements, nous apportons des éléments importants pour comprendre les diverses situations et former un jugement solide.

A Eybens, d'où est originaire Jean-Pierre Raffin-Dugens, on rappelle la décision courageuse des trois députés socialistes Pierre Brizon, Alexandre Blanc, Jean-Pierre Raffin-Dugens qui participèrent à la conférence de Kienthal contre la guerre, et décidèrent, à partir de 1916, de ne plus voter les crédits de guerre. Il est bon à ce sujet de souligner le soutien que les soldats leur apportèrent, quand les va-t-en guerre se déchaînèrent contre eux en attaques, mensonges, menaces, à l'assemblée nationale et dans la presse.

On a même vu certains de ces va-t-en-guerre oser intervenir à Franchesse, en juin 2023, alors qu'on rendait hommage à Pierre Brizon, à son pacifisme, à son courage. Là encore, le lien avec l'actualité était plein d'enseignements.

Nous poursuivons le combat pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple et nous faisons le lien avec les déserteurs d'Ukraine et de Russie, qui, eux aussi disent NON à la guerre, non au massacre, et auxquels nous apportons notre soutien.

L'armée n'est pas un instrument de défense du peuple. Nos rassemblements ne cessent de montrer qu'il s'agit de défendre l'ordre établi.

En 1791, Robespierre s'est opposé le plus longtemps possible à la guerre, parce que - expliquait-il -, « *c'est la guerre des ennemis de la Révolution française contre la Révolution française* ». Et il ajoutait : « *la nation repousse tout projet de guerre qui serait proposé pour anéantir la liberté et la constitution, même sous prétexte de les défendre.* »

Les rassemblements de novembre ont été aussi un point d'appui pour la solidarité et la défense des camarades de la Libre Pensée de Montpellier : leurs rassemblements étaient interdits et des militants étaient poursuivis. Nous nous félicitons aujourd'hui qu'ils aient obtenu satisfaction.

Il faut souligner que les rassemblements de novembre ont été appelés le plus souvent par un plus grand nombre d'organisations et d'élus ; ils ont réuni plus de participants que d'habitude. A Lyon, par exemple, ils étaient 170.

Avec de nombreuses organisations, la F.N.L.-M a signé la protestation contre la présence à Satory, un des plus grands « salons » d'armement du monde, de plus de 70 exposants israéliens. Leurs armes sont recherchées, car elles sont testées sur le champ de bataille, puisqu'ils utilisent Gaza comme laboratoire à ciel ouvert !

Notre fédération a également protesté contre le projet du recteur de Paris de « *renforcer le lien armée-jeunesse* » avec une panoplie de stages, de séminaires d'endoctrinement.

La parution du livre de la Libre Pensée, « *La Libre Pensée dans la Résistance* » nous a tous invités à commémorer le souvenir de nos camarades libres penseurs, mais aussi à chercher plus précisément leur rôle. L'année a été marquée par l'hommage important rendu à Jean PUECH, maire de Neuville-les-Dieppe, qui a refusé de donner aux nazis la liste de ses concitoyens susceptibles de partir au STO, et qui, pour cette raison, a été déporté et est mort à Dachau le 14 janvier 1945. Une brochure importante, nécessaire, a été réalisée par les camarades de la Seine Maritime ; un hommage a été rendu avec de nombreux élus des communes et du département ; et en février une exposition riche, variée a été faite en mairie de Neuville-les-Dieppe.

La commémoration des libres penseurs résistants est d'ores et déjà prévue dans plusieurs villes sous diverses formes : conférence, exposition, rassemblement. Penser aussi au nom des rues afin de proposer qu'elles portent le nom d'un libre penseur.

Saluons le travail de la fédération des Pyrénées-Atlantiques qui a le projet de commémorer par une stèle, un monument, la mort, entre 1940 et 1944, de 102 soldats noirs des colonies parqués à Bayonne dans ce qui était le *Frontstalag 222*.

Cela peut sans aucun doute nous évoquer certains aspects de la situation actuelle.

La laïcité est défendue lors du rassemblement annuel à Abbeville et à Gruissan; elle l'a été aussi devant un monument consacré à l'école publique laïque à St Quentin. Il serait judicieux d'élargir cette mobilisation en recherchant les monuments qui célèbrent l'école laïque, les statues, les monuments, les écoles en hommage à Condorcet, Jean Macé, Victor Hugo... Cela pourrait renforcer la campagne pour l'abrogation de la loi Debré.

Restons vigilants : si le S.N.U. a du plomb dans l'aile, l'endoctrinement de la jeunesse, l'embrigadement de la population sont toujours à l'ordre du jour. Les mobilisations contre la guerre sont plus que jamais nécessaires.

Nicole Aurigny



# PRÉSENTATION DE *Cap'Découverte*

Coordonnées : **44°00'52.4"N 2°08'25.7"E**

Cap'Découverte est le nom donné au pôle multiloisirs aménagé depuis le 25 juin 2003 sur l'ancien site de la mine de charbon à ciel ouvert près de Carmaux.

Ce cratère, l'ancienne mine, forme un amphithéâtre de 1302m de diamètre et de 229m de profondeur.

Il s'agit d'un lieu entièrement consacré aux loisirs, aux séminaires et voyages de groupe.

C'est un parc « tout en un » avec loisirs, services, **hébergement et restauration.**

Des infrastructures et dispositifs pour toutes sortes d'accueils, 2500m<sup>2</sup> d'espaces modulables.

**Un parking gratuit de 1200 places.**

**Les Parkings A et B (tout en bas) seront réservés à la FNLP**

Un espace piétonnier privilégié (à 95%)

Des objectifs de préservation de l'environnement, baignade possible dans le lac.

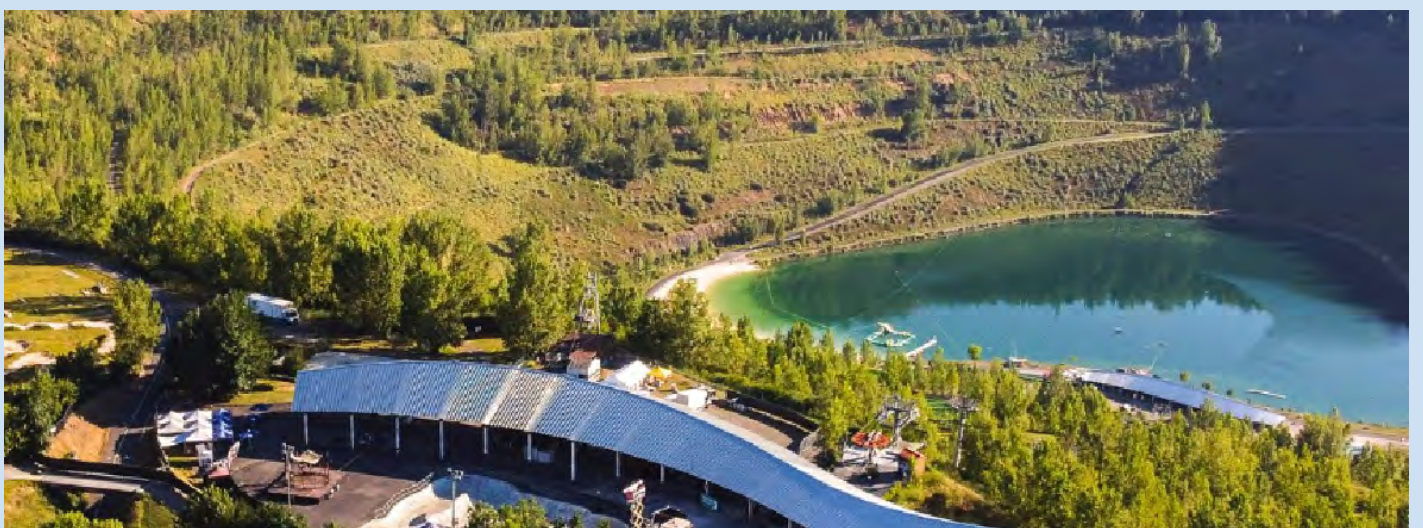
Il y a deux pôles d'accueil :

**La Maison de la Découverte** qui nous est réservée

La Maison de la Musique trop grande et trop chère pour nous !







## INFORMATIONS INDISPENSABLES POUR REMPLIR LA FICHE D'INSCRIPTION

### 1

**Une fiche par personne participant au congrès**

Toutes les inscriptions sont à envoyer à Sylviane Vielle (secrétaire LP81)

23 route des Barrières - 81310 LISLE/TARN

[librepensee81@gmail.com](mailto:librepensee81@gmail.com) ou à : 06 09 68 59 10

Fiche inscription accompagnée du chèque correspondant

### 2

#### **COMMENT ARRIVER À CAP DÉCOUVERTE ?**

**EN VOITURE** : Noter sur le GPS : Cap Découverte 81450 Le Garric (ensuite suivre la signalisation « FNLP »)

**EN TRANSPORT EN COMMUN** :

**AVION** : Arrivée à l'aéroport de Blagnac-Toulouse puis navette pour se rendre à la gare Matabiau et ...

**OU SNCF** : Arrivée gare Matabiau à TOULOUSE

Prendre un train direction Carmaux (le mieux), OU, à défaut, Albi

Arrivés là, des camardes viendront vous chercher : voir fiche d'inscription à « co-voiturage »

### 3

#### **REPAS**

Les repas seront servis à l'Hostel

Petit Déjeuner continental : 8€ (ticket jaune)

Midi - Buffet : 17€ (ticket vert)

Soir - Buffet : 19€ (tickets bleu)

Repas fraternel avec animation 30€ (ticket rouge)

Les repas sont réservés à réception de l'inscription et du chèque à l'ordre de LP81

Préciser les intolérances alimentaires

### 4

#### **HEBERGEMENT « HOSTEL »**

Il y a 56 chambres, donc les premiers seront servis sinon, sur demande je peux vous envoyer une liste d'hôtels à Albi.

Les chambres sont à 2 lits de 90cm (qui peuvent être rapprochés)

Elles peuvent être occupées par 1 seule personne à 60€ par nuit

Ou par 2 personnes à 2 X 50€ par nuit

Je vous confirmerai la réservation avec le N° de votre chambre à réception de l'inscription et du chèque à l'ordre de LP81

**Possibilité camping** (tente-caravane-camping-car) 15€/j - 17,50 avec branchement

Réserver au 06 73 70 53 29 - En précisant Congrès Libre Pensée

### 5

#### **VISITES POSSIBLES**

|                                                                                                          |                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Suis intéressé(e) par une visite du Parc et des Titans<br>(engins utilisés pour l'extraction du charbon) | Suis intéressé(e) par une visite du<br>« musée de la mine » |
| Lundi 18 après-midi : OUI - NON                                                                          | Lundi 18 après-midi : OUI - NON                             |
| Vendredi 22 après-midi : OUI - NON                                                                       | Vendredi 22 après-midi : OUI - NON                          |
| Baignade possibles : pensez au maillot de bain                                                           |                                                             |

**INSCRIPTION AU CONGRÈS NATIONAL du 19 AU 22 août 2025**

À Cap Découverte dans le Tarn (près de Carmaux)

**Une fiche par personne**

**A RENVoyer IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 JUIN**

à : **Sylviane Vielle secrétaire LP81 « librepensee81@gmail.com »**

|                                      |             |            |       |                      |  |
|--------------------------------------|-------------|------------|-------|----------------------|--|
| NOM                                  |             | PRENOM :   |       | Fédération ou groupe |  |
|                                      |             |            |       |                      |  |
| COURRIEL                             |             |            |       | TELEPHONE            |  |
|                                      |             |            |       |                      |  |
| Adresse postale :                    |             |            |       |                      |  |
| STATUT : rayer les mentions inutiles |             |            |       |                      |  |
| Délégué                              | Observateur | Membre CAN | IRELP | AUTRES préciser      |  |

**CO-VOITURAGE**

|                |                 |           |  |
|----------------|-----------------|-----------|--|
| Jour Arrivée : | Carmaux ou Albi | Horaire : |  |
| Jour Départ :  | Carmaux ou Albi | Horaire : |  |

**HÉBERGEMENT HOSTEL**

| Chambre 1 ou 2 p | Lundi 18 | Mardi 19 | Mercredi 20 | Jeudi 21 | Total |
|------------------|----------|----------|-------------|----------|-------|
|                  |          |          |             |          |       |

**REPAS**

| REPAS                | Lu 18 | Ma 19 | Me 20 | Je 21 | Ve 22 | TOTAL |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Pt Déj 8€            |       |       |       |       |       |       |
| Midi 17€             |       |       |       |       |       |       |
| Soir 19€             |       |       |       |       |       |       |
| R Fraternel 30€      |       |       |       |       |       |       |
| <b>TOTAL REPAS :</b> |       |       |       |       |       |       |

Montant du chèque : Hébergement + repas :

Préciser allergies ou intolérance alimentaire

Le trésorier préfère les paiements par chèques qui lui simplifient un contrôle plus rapide et plus précis dans sa comptabilité.

Il vous en remercie !

**VISITES POSSIBLES (pour pouvoir réserver)**

|                  |           |          |     |
|------------------|-----------|----------|-----|
| SITE + TITANS    | Lundi OUI | Vend OUI | NON |
| Musée de la Mine | Lundi OUI | Vend OUI | NON |

À partir de septembre 1893, les socialistes prennent toute leur place d'opposants à l'Assemblée nationale face à toutes les composantes réactionnaires. Jean Jaurès, élu député de Carmaux en janvier 1893, retrouve son mandat perdu en 1889. Il intervient à l'assemblée, soutient par sa présence, par ses prises de parole et par ses articles les mouvements sociaux, notamment les grèves des mineurs et métallurgistes. Il met au grand jour ces travailleurs du fond, la misère de la condition ouvrière, défend le droit syndical contre l'oppression patronale, lutte constamment pour l'amélioration du projet de loi sur la retraite des ouvriers mineurs de 1894, défend la proposition d'un arbitrage obligatoire en cas de conflit social et le projet de loi sur les accidents du travail.

Sur cette photo, Jean Jaurès vient en 1895 soutenir la grève des mineurs de Carmaux pour un vrai régime de retraite et participe à leur manifestation (cercle rouge). Ils auront gain de cause et ouvriront la voie aux conquêtes futures dans le domaine de la Protection sociale.

Source : Jean Jaurès, *Œuvres*, t. 4. *Le militant ouvrier 1893-1897* (Fayard)

